



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pôle de compétences interrégional et interdépartemental  
des services et établissements publics d'Etat concernant  
le programme de restauration et de conservation de  
l'Ours brun dans les Pyrénées françaises

Mai 2008

Direction régionale de l'Environnement  
MIDI-PYRENEES

Eléments techniques sur la réalisation du plan de restauration  
et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises  
(2006-2009)  
Point au 1<sup>er</sup> trimestre 2008

Au regard des effectifs à la fin de l'année 2004 - une quinzaine d'ours sur les versants français et espagnol - et d'une présence quasi exclusive de mâles, **la population d'*Ursus arctos* des Pyrénées était condamnée à disparaître à moyen terme.**

Le 13 janvier 2005, M. Serge Lepeltier, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, annonce la décision du gouvernement de renforcer cette population. Il est prévu un lâcher de 5 ours à l'automne 2005 et d'éventuels lâchers ultérieurs pour atteindre une population d'une trentaine d'ours sur le massif en 2008. Le Ministre confie au Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur de massif, la mission de coordonner **une importante concertation préalable au renforcement**. Sur la base des propositions formulées, il est prévu l'élaboration d'un **plan de gestion global** intégrant les aspects biologiques de la conservation de l'ours mais également les aspects socio-économiques liés au maintien de cette espèce sur le territoire pyrénéen.

La décision de renforcement est confirmée en juillet 2005 par Mme Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, avec l'annonce du report de cette opération au printemps 2006 pour poursuivre la concertation et la limitation du projet à **un lâcher de 5 ours en 2006.**

**De février 2005 à février 2006, un dispositif permettant l'écoute de tous** est mis en place. Plus d'une cinquantaine de réunions sont tenues, rassemblant au total plus d'un millier de personnes (réunions avec les élus locaux, comité de massif, comités départementaux, réunions thématiques spécifiques, et association du grand public par l'intermédiaire de forums et d'un site Internet) ainsi que l'audition de 72 personnalités institutionnelles par des inspecteurs généraux. Cette concertation, qui n'a pas pour autant signifié l'adhésion de tous, permet de retenir de nombreuses préconisations. Sur la base des propositions formulées, **le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (2006-2009) est présenté par la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable de le 13 mars 2006.**

La présente note effectue **un point technique des réalisations** effectuées en application du plan durant les années 2006 et 2007. Elle est rédigée en conservant la même organisation que la partie « Objectifs et moyens du plan de restauration ».

# Sommaire

<b>1</b>	<b>.....CONFORTER LE PASTORALISME ET L'EXPLOITATION FORESTIERE : LE PLAN AGRO-SYLVOPASTORAL POUR LE MASSIF DES PYRENEES .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>INSCRIRE LA RESTAURATION DE LA POPULATION D'OURS DANS UNE PERSPECTIVE GLOBALE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE.....</b>	<b>4</b>
2.1	EN TERME DE BIODIVERSITE.....	4
2.2	EN TERMES DE PATRIMOINE CULTUREL.....	4
<b>3</b>	<b>INSCRIRE LA RESTAURATION DE LA POPULATION D'OURS DANS SA DIMENSION DE MASSIF TRANSFRONTALIER .....</b>	<b>5</b>
3.1	LA LETTRE D'INTENTION DU 22 MAI 2006.....	5
3.2	REUNIONS DU RESEAU ESPAGNE – FRANCE – PRINCIPAUTE D'ANDORRE .....	6
3.3	PROJET DE PROTOCOLE ENTRE LA HAUTE-GARONNE ET LE VAL D'ARAN.....	6
<b>4</b>	<b>RETABLIR LA VIABILITE DE LA POPULATION ET ASSURER SA CONSERVATION.....</b>	<b>7</b>
4.1	LE RENFORCEMENT.....	7
4.2	VIABILITE .....	8
4.3	PRESERVATION DE L'OURS ET DE SON HABITAT .....	8
4.4	MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DE RECHERCHE .....	10
<b>5</b>	<b>METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE GLOBALE DE COHABITATION .....</b>	<b>15</b>
5.1	PROTEGER LES TROUPEAUX .....	15
5.2	LA PROTECTION DES RUCHERS .....	23
5.3	EXPERTISER LES DOMMAGES ET LES INDEMNISER .....	24
5.4	SUIVRE LES OURS .....	31
5.5	INFORMER LARGEMENT SUR LA POPULATION URSINE .....	40
5.6	ASSOCIER LE MONDE DE LA CHASSE .....	41
5.7	PRENDRE EN COMPTE LA PRESENCE DE L'OURS DANS LA GESTION FORESTIERE .....	42
<b>6</b>	<b>VALORISER LA PRESENCE DE L'OURS AU PLAN ECONOMIQUE.....</b>	<b>43</b>
<b>7</b>	<b>COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER.....</b>	<b>45</b>
7.1	COMMUNICATION AUPRES DES ELUS ET INSTITUTIONNELS .....	45
7.2	COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC.....	45
7.3	COMMUNICATION AUPRES DES SOCIO-PROFESSIONNELS .....	47
7.4	COMMUNICATION SPECIFIQUES SUR LES LOCALISATIONS D'OURS.....	48
7.5	COMMUNICATION AUPRES DES SCOLAIRES .....	48
<b>8</b>	<b>AUGMENTER LA SECURITE DES PERSONNES.....</b>	<b>51</b>
8.1	LA CIRCULAIRE « SECURITE ».....	51
8.2	ACTIONS D'INFORMATION.....	51
8.3	INTERVENTION EN SITUATION A RISQUE.....	51
<b>9</b>	<b>PERENNISER LA CONCERTATION .....</b>	<b>53</b>
9.1	COMITES DEPARTEMENTAUX DE GESTION DE L'ESPACE MONTAGNARDS .....	53
9.2	COMITES SCIENTIFIQUES .....	53
9.3	INSTANCES A THEMATIQUES SPECIFIQUES .....	53
9.4	CONCERTATION EN LIEN AVEC LES DOMMAGES D'OURS .....	53
9.5	VISITE DE LA SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE.....	54
<b>10</b>	<b>METTRE EN PLACE DES EVALUATIONS REGULIERES .....</b>	<b>55</b>
10.1	LES MISSIONS D'INSPECTION .....	55
10.2	SONDAGE D'OPINION .....	55
<b>11</b>	<b>ORGANISER L'ÉTAT POUR PLUS DE COHERENCE ET D'EFFICACITE .....</b>	<b>57</b>
<b>12</b>	<b>DES MOYENS FINANCIERS.....</b>	<b>58</b>
12.2	DES MOYENS HUMAINS SUPPLEMENTAIRES.....	60

# 1 Conforter le pastoralisme et l'exploitation forestière : le plan agro-sylvo-pastoral pour le massif des Pyrénées

---

Les travaux menés par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt Midi-Pyrénées avec ses partenaires, sous l'autorité du Préfet de massif, dans le cadre de la préparation du Plan de soutien à l'économie de montagne, les missions « cabanes pastorales » et « valorisation des produits » confiées aux services d'Inspection Générale des Ministères de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Équipement et de l'Environnement ainsi que la conclusion de la convention de massif ont permis de nombreuses avancées, tant en ce qui concerne le niveau des soutiens financiers, que la simplification des procédures d'aide et le diagnostic des enjeux.

Il convient de rappeler qu'à l'issue des travaux réalisés dans le cadre de la préparation du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), **une mesure spécifique du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) permet de regrouper la majorité des aides au pastoralisme**, qu'elles émanent de l'Union européenne, de l'État comme des collectivités, alors que leur diversité et leur complexité nuisaient précédemment à la lisibilité des soutiens publics à l'activité, pourtant considérables.

Les axes principaux qui structurent le plan de soutien de l'économie agro-sylvo-pastorale des Pyrénées sont les suivants :

- **accroître la présence humaine dans les estives** par l'augmentation significative du nombre de bergers, avec comme double objectif :
  - d'améliorer les conditions de gestion agronomique, sanitaire et zootechnique des estives et donc d'accroître la compétitivité des exploitations utilisatrices,
  - de garantir un cadre d'emploi plus attractif tant en terme de statut que de conditions de travail,
- **renforcer l'animation** pour permettre aux structures collectives de disposer de moyens d'action adaptés aux enjeux,
- **lever les blocages qui freinent la compétitivité des filières** et compromettent la pérennité des exploitations du massif, notamment sur les questions foncières, et de structuration des filières économiques,
- **associer étroitement les acteurs** du territoire aux dispositifs mis en place.

Progressivement, le plan de soutien à l'économie de montagne, initié par l'État, doit fournir **un cadre d'intervention partagé**, mobilisant les collectivités, les représentants des professionnels agricoles mais aussi, dans la mesure du possible, des autres acteurs professionnels du territoire (forestiers, associations, etc.). Il doit permettre la bonne complémentarité des outils financiers (Convention Interrégionale de Massif, Fonds Européen de Développement Régional – FEDER- , FEADER, crédits nationaux non contractualisés) et viser à leur meilleure efficacité pour l'avenir de l'activité agricole et forestière du massif.

## 2 Inscrire la restauration de la population d'Ours dans une perspective globale de préservation du patrimoine

---

### *2.1 En terme de biodiversité*

En février 2004, la Stratégie nationale pour la biodiversité a été adoptée par le gouvernement français. Son **objectif principal** est de **stopper la perte de biodiversité d'ici 2010**. Elle vise à conserver la diversité du vivant (gènes, espèces, habitats), maintenir et développer la « trame écologique » (continuité et surface des milieux peu artificialisés), promouvoir le bon fonctionnement des écosystèmes.

La stratégie fixe **quatre axes d'actions** pour atteindre les objectifs à réaliser : **se mobiliser pour la conservation** de la biodiversité (tous les acteurs doivent se mobiliser, chacun à son niveau de responsabilité) ; **reconnaître les valeurs de la diversité biologique et les services qu'elle nous rend** afin d'adopter des politiques et des comportements responsables au regard de la conservation de la biodiversité ; **intégrer la conservation de la biodiversité** dans l'ensemble des **politiques publiques** nationales, européennes et internationales par la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels dans les domaines d'activités et d'actions publiques ayant le plus fort impact sur la biodiversité ; **accroître la connaissance scientifique** opérationnelle et mettre au point une information publique fiable et transparente, afin d'améliorer l'efficacité de nos actions et d'évaluer ensemble les évolutions de la biodiversité.

Dans ce cadre, les actions concernant la conservation des espèces sauvages ont porté entre autres sur **la restauration de populations en état critique** (dont la population ursine des Pyrénées avec le plan de restauration et de conservation de l'Ours dans les Pyrénées et sa mise en œuvre).

### *2.2 En termes de patrimoine culturel*

Le maintien d'une population d'Ours permet que l'héritage culturel, issu de l'histoire de ce territoire, des hommes et des ours, puisse conserver un lien vivant avec le présent et l'avenir.

**L'ours demeure dans l'identité culturelle des Pyrénées.** On le retrouve dans la littérature locale, les contes et légendes. Des villages organisent tous les ans une fête traditionnelle de l'ours comme à Prats De Mollo La Preste, à Saint Laurent De Cerdans, à Arles Sur Tech dans les Pyrénées-Orientales.

Plus de dix ouvrages consacrés à l'ours ont été édités en 2006 et 2007, sans compter les innombrables ouvrages à destination des enfants (cf. annexe 1). Un documentaire « Vivre avec les Ours » a été réalisé par Michel Tonelli et diffusé notamment sur France 5 en novembre 2007.

## 3 Inscrire la restauration de la population d'Ours dans sa dimension de massif transfrontalier

---

La population d'Ours brun évolue sur toute la chaîne pyrénéenne, d'Est en Ouest mais aussi du Nord au Sud, en Espagne, en Andorre et en France. La gestion de cette population a naturellement conduit les trois États à collaborer.

### 3.1 La lettre d'intention du 22 mai 2006

Les Ministres andorran, espagnol et français chargés du patrimoine naturel, M. Pere Torres Montella, Mme Christina Narbona et Mme Nelly Olin, se sont réunis à Paris le 22 mai 2006, à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité, pour sceller leur collaboration en faveur de l'Ours brun dans le massif pyrénéen. A cette occasion, ils ont signé une déclaration d'intention (cf. annexe 2).

**L'objectif général est la conservation de la population d'Ours brun dans les Pyrénées en assurant sa viabilité à long terme par une augmentation du nombre des individus qui la composent et en parvenant à une bonne distribution de l'espèce dans les milieux naturels qui lui sont favorables.**

Pour atteindre cet objectif, les signataires de la présente déclaration ont défini les axes de travail suivants :

- **le renforcement démographique** (débutant au printemps 2006 à l'initiative du gouvernement français),
- la mise en œuvre de mesures visant à **éviter la mortalité de l'espèce** du fait de l'action humaine, notamment en renforçant la surveillance pour éviter le braconnage et en prévoyant des mesures concertées de prévention et de sensibilisation réduisant le risque de mort d'ours pendant la pratique de la chasse,
- l'encouragement de **la participation des acteurs locaux**, économiques et sociaux, notamment celle des habitants des zones concernées dans la formulation, le suivi et l'exécution des mesures relatives à la conservation de l'Ours brun,
- **l'amélioration de l'acceptation sociale de l'Ours**, y compris par le monde pastoral. Seront également encouragées la promotion des activités d'éducation environnementale ainsi que la promotion de l'image positive de l'ours, notamment dans le développement des activités touristiques et la commercialisation de produits locaux,
- dans une perspective de développement durable, la prise en considération, dans les activités sectorielles de gestion de l'espace montagnard, des éléments favorables à **la préservation de l'habitat** des ours,
- le renforcement de **la coordination et de la coopération** entre toutes les administrations impliquées, en favorisant l'échange continu de l'information et la réalisation d'actions de communication et de sensibilisation,
- le lancement d'**études conjointes** sur la population d'ours et le suivi de ses facteurs de conservation,
- l'élaboration et la participation au développement de **projets conjoints de conservation de l'ours et de son habitat**.

Les Ministres sont favorables à ce que les représentants des trois pays puissent participer à **des réunions de coordination** qui sont organisées au moins une fois par an alternativement dans

chacun des pays. Des réunions extraordinaires peuvent aussi être organisées à la demande d'un pays.

### *3.2 Réunions du réseau Espagne – France – Principauté d'Andorre*

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises a été présenté le 28 mars 2006 à Barcelone. **L'organisation technique des captures d'ours** en Slovaquie a été détaillée et il a été acté la participation d'un représentant espagnol et un représentant andorran pour la réalisation de ses opérations.

Concernant plus spécifiquement le suivi scientifique transfrontalier de l'espèce, des réunions annuelles ont permis l'élaboration d'**un protocole d'échange d'informations** de manière régulière. L'Équipe Technique Ours s'est rendue par deux fois en Espagne : le 4 avril 2006 et le 5 mars 2007, afin de définir le contenu du protocole. Les échanges fonctionnent très bien avec les confrères andorrans et de manière plus variable, malgré le protocole, selon les provinces espagnoles.

Un compte rendu intermédiaire du renforcement a été présenté à Barcelone le 27 juin 2006. Les collègues espagnols et andorrans ont été invités à Toulouse le 20 février 2007 afin de dresser **le bilan de l'année écoulée**, proposer **les objectifs de l'année en cours** et renforcer la stratégie d'échanges entre les différents pays concernés.

En 2006, **une formation** a été dispensée par l'Équipe Technique Ours aux Espagnols travaillant sur le noyau occidental de la population ursine des Pyrénées et en 2007, certains membres de l'Équipe Technique Ours ont assisté à la formation destinée aux agents espagnols des Pyrénées centrales pour la reconnaissance des indices ursins. Deux échanges techniques annuels ont été organisés spécifiquement pour le noyau occidental et une rencontre technique a été dédiée aux échanges franco-andorrans, en mai 2007.

Une rencontre a eu lieu le 12 février 2008 à Fos, en Haute-Garonne, afin de réaliser **le bilan du suivi de la population en 2007**. L'Équipe Technique Ours, la principauté d'Andorre, la Catalogne et l'Aragon y ont participé et des échanges ont permis de faire le point sur les méthodes de suivi de part et d'autre des frontières.

### *3.3 Projet de protocole entre la Haute-Garonne et le Val d'Aran*

Un projet de **protocole d'information et de coopération sur la faune sauvage** entre la Haute-Garonne et le Val d'Aran a été travaillé entre le conseil général du Val d'Aran et la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Il a pour champs d'action l'ensemble des espèces de la faune sauvage présentes sur les territoires du Val d'Aran et de la partie frontalière française correspondante de la Haute-Garonne, dont l'ours.

## 4 Rétablir la viabilité de la population et assurer sa conservation

### 4.1 Le renforcement

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (2006-2009) prévoyait le renforcement de la population ursine avec le lâcher de 5 individus en Pyrénées centrales : 4 femelles ainsi qu'un mâle destiné à augmenter la variabilité génétique de ce noyau.

#### 4.1.1 Les lâchers d'ours

**Cinq ours d'origine slovène** (même espèce, même sous-espèce et même lignée que les ours autochtones des Pyrénées) **ont été lâchés dans les Pyrénées** en 2006 :

Nom	Sexe	Age en 2006	Lieu de lâcher	Date de lâcher	Lieu de capture	Méthode de capture
Palouma	femelle	3 ans (4 ans estimés)	Burgalays (Haute-Garonne)	25 avril 2006	Jelen	Télé anesthésie directe
Francka	femelle	entre 15 et 19 ans (6 ans estimés)	Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées)	28 avril 2006	Medved	Piège à patte
Hvala	femelle	7 ans (5 ans estimés)	Arbas (Haute-Garonne)	17 mai 2006	Jelen	Télé anesthésie directe
Balou	mâle	3 ans (4 ans estimés)	Arbas (Haute-Garonne)	2 juin 2006	Jelen	Télé anesthésie directe
Sarousse	femelle	Analyse en cours (7 ans estimés)	Arbas (Haute-Garonne)	22 août 2006	Jelen	Télé anesthésie directe

**Deux des ours relâchés (Balou et Sarousse) ont fait l'objet d'une recapture pour rééquipement télémétrique. Ces recaptures ont été mises à profit pour effectuer une translocation** de ces ours du piémont ariégeois, secteur non fréquenté par les ours habituellement, vers le noyau central des Pyrénées, afin que ces individus puissent, conformément au plan de restauration, participer à la reproduction et ainsi améliorer la viabilité de ce noyau de population. L'ours Balou a ainsi été capturé sur la commune de Camarade en Ariège par l'Équipe Technique Ours, dans la nuit du 10 au 11 juillet 2006, pour être équipé d'un nouveau collier et relâché à Bagnères de Luchon en Haute-Garonne. L'ourse Sarousse a été capturée également sur la commune de Camarade, équipée d'un nouveau collier émetteur puis relâchée sur la commune de Marignac en Haute-Garonne le 7 novembre 2006.

#### 4.1.2 Bilan sanitaire

##### 4.1.2.1 Protocole sanitaire établi avant le renforcement de la population.

Avant la capture des ours en Slovaquie, un « Protocole sanitaire relatif à la translocation d'Ours bruns (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées » a été rédigé par Jean HARS et Sophie ROSSI – (ONCFS - DER - Unité sanitaire de la faune, mars 2005, 28 p.). Ce protocole avait un triple objectif :

- évaluer les risques sanitaires pour l'ours, pour l'homme et pour la faune pyrénéenne associée à la translocation des ours dans les Pyrénées
- hiérarchiser et gérer les risques

- déterminer les examens à réaliser lors de la capture et le type d'analyse à réaliser à partir des échantillons de sang prélevé.

D'une façon générale, ce rapport conclut que l'ours vivant en liberté en Slovénie est un animal robuste et peu sujet aux maladies. Cependant, il est susceptible d'être porteur d'agents pathogènes bactériens, viraux et parasitaires. Il était donc nécessaire d'effectuer un bilan sanitaire complet des ours capturés et il convenait de prendre toutes les précautions pour ne pas importer en France de nouvelles pathologies, afin de préserver la santé des animaux domestiques, de la faune sauvage autochtone, et de l'homme.

**L'analyse réalisée montrait que le risque d'importer des agents pathogènes était faible et que les principales mesures préventives ou curatives préconisées avant la réintroduction se limitaient à des traitements anti-parasitaires externes et internes (pas de vaccinations préconisées).**

#### 4.1.2.2 Résultats

**Le protocole sanitaire a été suivi en ce qui concerne les examens et les traitements administrés aux ours.** L'anesthésie et la mise en place des sondes intra abdominales n'ont pas posé de problèmes. Seul Balou a eu un réveil prolongé lié à une hypothermie lors de la première anesthésie effectuée par l'équipe Slovène.

Par contre l'évaluation de l'âge des ours à partir de leurs seules caractéristiques morphologiques immédiatement visibles s'est révélée délicate et mériterait un travail de documentation en amont.

**L'état sanitaire des ours importés apparaît bon** (cf. annexes 3 et 4). Le cas échéant, si des recaptures sont programmées, il pourra être effectué un nouveau bilan notamment sanguin pour observer ou non des modifications de cet état en rapport avec leur nouveau milieu de vie.

## 4.2 Viabilité

### 4.2.1 Noyau central

5 ours ont été lâchés en Pyrénées centrales. Deux des femelles réintroduites sont mortes (Palouma a été retrouvée morte le 25 août 2006 à la suite d'une chute accidentelle, Francka a été percutée par deux véhicules le 9 août 2007). Deux naissances ont été répertoriées (l'ourse Hvala a donné naissance à deux oursons femelles).

### 4.2.2 Noyau occidental

Etant donné qu'aucun renforcement n'a été effectué et qu'aucune des femelles lâchées en Pyrénées centrales, ne s'est installée dans le noyau occidental, l'étude de viabilité mise à jour en 2004 est toujours d'actualité.

## 4.3 Préservation de l'ours et de son habitat

### 4.3.1 Cartographie des espaces utilisés par l'ours dans les Pyrénées

Un document présentant la synthèse cartographique de la présence de l'ours sur l'ensemble des Pyrénées versant français a été réalisé par l'Équipe Technique Ours de l'ONCFS. Par période de 5 ans (2001-2005 et 2002-2006), il classe l'aire de présence de l'Ours brun en trois catégories en fonction de l'intensité de présence de l'espèce :

- zone de présence régulière : ensemble de sous-massifs (versants) où a été relevée la présence de l'espèce au moins 3 années sur 5 années de suivi,
- zone de présence occasionnelle : ensemble de sous-massifs où a été relevée la présence de l'espèce 1 ou 2 année(s) sur 5 années de suivi,
- zone de présence probable : sous-massifs enclavés entre des zones de présence régulière ou occasionnelle mais où aucune présence d'ours n'a pu être décelée.



Il localise également les sites vitaux recensés, considérés comme importants dans la biologie et la conservation de cette espèce :

- zone d'élevage des jeunes,
- zone d'hivernage et tanière,
- site de repos diurne,
- corridor.

A la fin de l'année 2007, cette cartographie a été diffusée par l'Équipe Technique Ours à l'ensemble des services et établissements publics d'État concernés par la gestion du territoire pyrénéen afin d'intégrer au mieux la préservation des habitats de l'ours :

- Préfet coordonnateur du massif pyrénéen, Préfets de départements et Sous-Préfets,
- Directions Régionales de l'Environnement,
- Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,
- Directions Régionales et Départementales de l'Équipement,
- Parc National des Pyrénées,
- Délégation Régionale sud-ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Agences Régionales et Départementales de l'Office National des Forêts,
- Centres Régionaux de la Propriété Forestière,

Cette cartographie a également été adressée aux Régions Espagnoles et à la Principauté d'Andorre.

### 4.3.2 Gestion forestière

Le Plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises prévoit une intégration des mesures de gestion qu'il préconise au sein des documents de planification de la gestion forestière. La **DRA / SRA** (Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement) Pyrénées fait référence aux « mesures spécifiques pour les habitats remarquables et la faune emblématique des Pyrénées » en page 71 avec, en page 72, des précisions sur la gestion forestière et l'ours. La DRA-SRA a été approuvée le 11 juillet 2006.

Aucun schéma de mobilisation n'a par contre été initié depuis la parution du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises.

L'ONF s'est engagé dans la refonte du **guide technique** de 1994 intitulé « gestion forestière et ours ». Il s'agit d'actualiser le document à la lumière des connaissances acquises sur le comportement de l'animal. Ce travail cadrera les pratiques d'aménagement et de sylviculture à mettre en œuvre dans les différents zonages ours. Il sera mené en interne avec l'appui d'experts partenaires.

Il bénéficie du financement du Plan de Soutien agro-sylvo-pastoral de l'Etat et du Fonds Ecologie et Développement Durable de l'ONF.

### 4.3.3 Natura 2000

**Les sites Natura 2000 ne sont considérés comme des habitats pour une population d'ours, que s'ils font l'objet d'une utilisation régulière par l'espèce.** Chaque année, sur la base de la mise à jour de la zone de présence régulière, une réactualisation des formulaires standards des données (FSD, qui recensent les habitats naturels et habitats d'espèce des sites Natura 2000 ainsi que leur état de conservation) est à effectuer.

Les sites correspondant à des rivières ne sont pas pertinents pour la biologie de l'ours en terme de surface, de type d'habitat et d'occupation de l'espace pour cette espèce. La structure linéaire, de surface réduite, peut être traversée par l'ours occasionnellement, mais il n'y séjourne pas. C'est pourquoi, ces sites, même s'ils sont situés tout ou partie en zone de présence régulière de l'Ours brun, ne sont pas retenus pour l'espèce.

Lorsqu'un FSD mentionne la présence d'un ours, il est proposé de retirer le nom de l'espèce de la liste si le site n'a connu aucune donnée de présence en 10 ans. Ainsi si l'inventaire initial donne pour un site une présence d'ours, cette présence est maintenue dans le FSD, si le site a connu une donnée de présence au cours des dix années écoulées. En effet, un recul important est nécessaire pour estimer qu'un site n'a plus d'intérêt pour l'ours en terme d'habitat.

La mise à jour des formulaires standards des données a été effectuée à l'automne 2006 sur la base des données disponibles en fin d'année 2005. Depuis 2006, **13 sites sont concernés par l'espèce *Ursus arctos*** (4 en Ariège, 4 en Haute-Garonne et 5 en Pyrénées-Atlantiques), 11 l'étaient déjà en 1998 (cf. annexe 5).

Cinq documents d'objectifs (DOCOB) ont été validés avant la parution du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises. Ils mentionnent l'espèce *Ursus arctos* et font référence au programme de restauration et de conservation de l'Ours brun ainsi qu'aux mesures qu'il comporte, mesures destinées à favoriser la prévention des dommages au bétail. Les autres DOCOBs sont en cours d'élaboration.

#### 4.3.4 Impact des infrastructures

**Le passage de Faune du « Sarrot du Mirailh »** a été conçu et réalisé sous la responsabilité de la Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées-Atlantiques afin de permettre à la faune sauvage, et plus particulièrement à l'ours, de franchir l'axe routier international E7. Il se trouve sur la commune d'Urdos, au lieu dit « Sarrot du Mirailh », à environ 4 Km au dessus du village.

En 2007, dans le cadre de l'aménagement de cette liaison routière, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est chargé par la Direction Régionale de l'Équipement Aquitaine de réaliser l'expertise de la fonctionnalité de ce passage de faune sauvage. Il est localisé en bordure du Parc National des Pyrénées et en zone de présence régulière d'ours. Cette étude a nécessité un fort investissement de l'Équipe Technique Ours en 2007 (avec recrutement d'une personne pour ce projet).

Le rapport a conclu à une très faible utilisation du passage par la faune sauvage, les grands animaux préférant passer bien en amont de la structure. L'Ours ne l'a jamais emprunté. Plusieurs causes peuvent être invoquées, par ordre d'importance :

- une localisation peu adaptée,
- l'absence d'aménagement incitateurs (absence de grillage en entonnoir, de couvert arboré dense, d'une topographie adaptée, accès non direct depuis le gave),
- la petite taille de l'ouvrage surtout pour la grande faune,
- une utilisation importante par l'homme, ainsi que la présence d'une maison occupée (temporairement) à proximité immédiate.

Peu de propositions d'amélioration de ce passage de faune semblent de nature à favoriser son utilisation par l'Ours brun. Les points de traversée habituellement utilisés par l'Ours et la faune sauvage sur l'axe routier doivent être identifiés précisément afin d'être gérés en conséquence.

### 4.4 Mise en œuvre de programmes de recherche

#### 4.4.1 Analyse de la dynamique de la population

Le Laboratoire d'Écologie de l'École Normale Supérieure à Paris et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage avaient développé un modèle mathématique<sup>1</sup> afin d'évaluer la viabilité de la population d'Ours brun dans les Pyrénées. Il doit être mis à jour avec les données disponibles à la fin de l'année 2007.

---

<sup>1</sup> G. CHAPRON, P.Y. QUENETTE, S. LEGENDRE et J. CLOBERT 2003. « Which future for the French Pyrenean brown bear (*Ursus arctos*) population ? An approach using stage-structured deterministic and stochastic models » in *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, 326 : 174 – 182.

## 4.4.2 Analyse du comportement spatial et du rythme d'activité de chaque individu lâché

### 4.4.2.1 Grands déplacements : l'exploration post-lâcher et le rut printanier

Le comportement spatial des ours réintroduits en 2006 après leurs lâchers est conforme à ce que l'on a observé avec les ours introduits en 1996 et 1997, à savoir : **une phase d'instabilité** où les ours ont effectué de grands déplacements entre les versants français et espagnols des Pyrénées. Quatre ours se sont stabilisés à l'extrême Sud de la Haute-Garonne traversant régulièrement la frontière franco-espagnole : Palouma (jusqu'à sa chute mortelle en août 2006), Hvala, Balou et Sarousse. Seule Francka, lâchée beaucoup plus à l'Ouest que les autres ours, s'est cantonnée sur un secteur situé à la limite des départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

En 2007, à la sortie de la tanière, seuls deux ours ont répété une phase de grands déplacements. Pour Balou, ces déplacements se sont déroulés entre début mars et mi-juin 2007. Francka ne s'est, elle, jamais vraiment stabilisée et ce jusqu'à sa mort en août 2007. Pour ces deux ours, ces grands déplacements printaniers sont à attribuer à la période de rut et sont caractéristiques chez les mâles alors qu'ils sont plus rares chez les femelles. On peut également avancer comme hypothèse que l'âge élevé de la femelle et/ou son isolement sont responsables de ce comportement. Un comportement analogue à celui de Francka a déjà été observé dans des populations où la densité est faible et où les femelles peuvent faire de grands déplacements au moment du rut.

Hvala et Sarousse n'ont pas effectué de grands déplacements en 2007 - comparés à ceux de Balou et Francka - réutilisant des territoires restreints déjà parcourus en 2006. Sarousse se situait dans le Val d'Aran où d'autres ours et notamment des mâles sont présents alors que Hvala n'est pas tombée en chaleur puisqu'elle était accompagnée d'ours au printemps 2007.

### 4.4.2.2 La sédentarisation

On observe que **les déplacements en phase de sédentarisation sont très restreints** par rapport à la phase de prospection. On constate également que la distance moyenne parcourue en 24h diminue progressivement jusqu'au moment de l'hibernation.

### 4.4.2.3 Domaine vital

Francka (2006-2007) et Balou (2007) ont des domaines vitaux 3 à 6 fois plus étendus que les trois autres femelles : Palouma (2006), Hvala (2006) et Sarousse (2006). En 2007, Hvala a utilisé un domaine très restreint en raison de la présence de ses oursons de l'année.

### 4.4.2.4 Rythme d'activité

On observe le même type d'activité chez tous les ours lâchés en 2006 avec l'existence de deux pics : le premier se situe vers 2h du matin et le second vers 18h. Ces résultats sont conformes à ceux qu'on relève dans la littérature, et qui montrent que les Ours bruns en Europe sont essentiellement nocturnes.

L'annexe 6 présente un détail des résultats de l'étude.

## 4.4.3 Déplacement et sélection de l'habitat chez les mammifères : application à la conservation de l'Ours brun (*Ursus arctos*)

**Les informations sur le comportement de sélection de l'habitat des individus sont importantes pour la conservation ou la gestion des espèces menacées car elles permettent l'identification des habitats « utilisables » pour ces espèces.**

L'étude du déplacement et de la sélection de l'habitat chez l'Ours brun est réalisée en co-tutelle avec l'université de Norvège (Norwegian University of Life Sciences, Ås) dans le cadre d'une thèse et porte donc sur deux populations d'Ours bruns : la population scandinave et la population pyrénéenne. L'intérêt de travailler en parallèle sur la population scandinave repose sur le fait que cette population est intensément suivie et étudiée depuis plus de 20 ans par le « Scandinavian Brown Bear Research Project » (SBBRP), dirigé par le Professeur Jon Swenson.

La thèse présente deux parties : une première partie ayant pour but de développer une méthode intégrant les contraintes comportementales des individus dans les analyses de sélection de l'habitat.

La deuxième partie, plus biologique, vise à étudier l'utilisation de l'espace par les Ours bruns dans les deux populations et à différentes échelles spatiales. (cf. annexe 7)

Les résultats de ce travail seront présentés à la fin de l'année 2008.

#### 4.4.4 Suivi de la chronologie de l'hibernation et du type d'habitat utilisé

Les Ours bruns réintroduits en 2006 montrent **un comportement d'hibernation assez similaire** à celui observé chez les autres ours suivis depuis 1996 dans les Pyrénées. La date d'entrée en tanière se situe entre mi-novembre et mi-décembre et la date de sortie vers la mi-mars. A noter que, durant l'hiver 2006-2007, Hvala, tout comme les autres femelles suitées, est restée plus longtemps en tanière, ne se déplaçant que mi-avril. Tous les ours introduits en 2006, comme la majorité des ours suivis depuis 1996 dans les Pyrénées, ont utilisé une cavité rocheuse naturelle comme site de tanière. Il est difficile d'affirmer que Sarousse, recapturée début novembre 2006 au Nord de Saint-Girons et délocalisée au Sud de la Haute-Garonne, ait réellement hiberné. Elle a montré des signes d'activité durant tout l'hiver 2006-2007, même si elle est restée cantonnée sur un site très restreint au Sud-Ouest du Val d'Aran. Ce comportement est parfois observé chez les Ours bruns.

Les tanières hivernales des Ours bruns lâchés en 2006 se trouvent dans des types d'habitats variables, mais avec certaines composantes constantes, notamment la pente très forte du versant choisi.

Les sites de tanière utilisés durant l'hiver 2007/2008 par les Ours bruns équipés ne sont pas les mêmes qu'en 2006/2007. Ce comportement est normal chez les Ours bruns, qui ne réutilisent généralement pas plusieurs fois le même site de tanière. (cf. annexe 8)

#### 4.4.5 Analyse des résultats des opérations de renforcement

Il est important de documenter les résultats de l'opération de renforcement pour la communauté internationale, de l'évaluer dans le but de mieux comprendre comment transférer des ours lors de futures opérations

##### 4.4.5.1 Comportement spatial d'Ours bruns réintroduits en Europe

Entre 1989 et 2006, trois régions d'Europe ont été concernées par des opérations de lâchers dans le cadre de programmes de renforcement de populations d'Ours brun : trois ours en Autriche, au nord-est des Alpes ; huit ours dans les Pyrénées centrales, versant français ; et dix ours au nord de l'Italie, dans le Parc Naturel Adamello-Brenta ; soit un total de vingt et un ours (six mâles et quinze femelles). Pendant cette période, vingt-huit ours (seize mâles et douze femelles) ont été capturés en Slovénie et Croatie, équipés de colliers émetteurs et relâchés sur leur site de capture. Scientifiques d'Allemagne, d'Autriche, de Croatie, d'Espagne, de France, d'Italie et de Slovénie ont travaillé de concert pour comparer les déplacements des ours relâchés dans un autre pays avec ceux relâchés sur place afin d'évaluer l'impact des opérations de renforcement sur le comportement spatial des ours.

**On constate que les ours réintroduits se déplacent plus la première année** et montrent une plus forte variabilité dans les déplacements quotidiens que les ours non déplacés. **La deuxième année, la valeur moyenne des déplacements quotidiens est similaire à ceux observés sur les ours suivis en Slovénie et Croatie.** Si on calcule, pour chaque ours suivi au moins 2 années, la proportion de recouvrement du domaine vital annuel entre années successives, on n'observe pas de différence entre les ours réintroduits et les ours non déplacés.

En conclusion, il est fondamental d'intégrer lors des programmes de renforcement que les espaces fréquentés par les ours réintroduits sont vastes. Le choix du site de lâcher est également important car il conditionne en partie les déplacements ultérieurs. (cf. annexe 9)

##### 4.4.5.2 Comportement spatial de femelles suitées

Le nombre de femelles accompagnées d'ours de l'année est utilisé comme indicateur dans le suivi de population d'Ours bruns et pour estimer un nombre minimum de femelles adultes. Il est donc très important de pouvoir distinguer les différents groupes familiaux.

L'étude sur la probabilité que des observations successives concernent les mêmes femelles suitées, en se basant sur les distances parcourues et le temps écoulé entre les observations, conclut que pour la période comprise entre la sortie d'hibernation et le 30 juin, deux observations à 30 jours

d'écart ne concernent pas le même individu si la distance les séparant est supérieur à 13 Km pour les femelles suitées en forêt boréale et supérieure à 15 Km et 7 Km pour respectivement les femelles réintroduites et autochtones en Europe méridionale ou centrale. (cf. annexe 9).

#### **4.4.5.3 Programme de recherche du CNERA PAD**

L'Équipe Technique Ours, au sein du CNERA PAD (Centre National d'Etudes et de Recherches Appliquées aux Prédateurs et Animaux Déprédateurs) de la Direction des Etudes et de la Recherche de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a défini son programme de recherche pour les 4 années à venir (2007 – 2010). Ce programme cherche à la fois à assurer le suivi patrimonial de l'espèce *Ursus Arctos* dans les Pyrénées, tout en valorisant les données récoltées grâce aux lâchers de 2006.

Programme de recherche

<b>Intitulé</b>	<b>Actions</b>	<b>Planning</b>
<b>Suivi permanent de la population (Réseau Ours Brun et Équipe Technique Ours)</b>		
Suivi à visée patrimoniale	Formation des correspondants du réseau Animation du réseau Recueil, gestion et analyse des indices de présence Restitution de l'information	Programme annuel Synthèse annuelle
Mise en place d'un protocole de suivi de la population par pièges à poils en lien avec le suivi génétique	Coordination des opérations et analyse des résultats Collaboration avec les Espagnols et les Andorrans Evaluer et adapter le protocole si nécessaire	Programme annuel Synthèse annuelle Extension de la collecte en Andorre et en Espagne dès 2007
Suivi génétique sur le massif pyrénéen	Coordination des travaux Adaptation de la collecte Analyse des résultats	Programme annuel Rapports périodiques
<b>Suivi du renforcement de la population</b>		
Suivi des ours introduits	Recueil des données Analyse des résultats Rédaction des bilans Valorisation scientifique des opérations	En permanence En cours Publication sur les domaines vitaux d'ours transplantés/non transplantés en 2008
<b>Plan national de conservation (volet études)</b>		
Utilisation et sélection de l'habitat des ours issus de la réintroduction ; comparaison avec les ours autochtones ; modélisation de l'occupation de la chaîne pyrénéenne	Participation au comité de pilotage de la thèse Coordination des travaux pour la collecte des données	Thèse J. Martin à soutenir au 2ème semestre 2008
Test pour une analyse préliminaire sur quelques unités pastorales des modalités d'attaque des troupeaux par l'ours	Protocole à créer Test et recueil des données SIG Analyse Publication	Rédaction du protocole en 2007 Recueil des données en 2007-2009 Analyse et publication en 2010
Identification et analyse des gîtes diurnes et par la suite analyse des sites de tanières	Protocoles à définir Recueil des données de terrain Analyses Publications	Rédaction du protocole en 2007 Recueil en 2007-2009 Analyse et publication en 2010
Analyse de la viabilité de la population suite au renforcement de la population.	Ajustement du modèle de viabilité réalisé en 2003 avec G. Chapron	2007-2009

# 5 Mettre en œuvre une stratégie globale de cohabitation

---

## 5.1 Protéger les troupeaux

Les mesures mises en place jusqu'en 2005 en faveur de la cohabitation entre pastoralisme et ours (**appui au gardiennage, à l'utilisation de chiens patous et de clôtures**) répondent à un réel besoin. Elles ont donc été maintenues et elles ont continué à être largement souscrites. Des mesures complémentaires pour l'intersaison ont été développées mais ont été peu sollicitées.

**Un dispositif de soutien pour le Haut Béarn a été mis en place** pour prendre le relais des contrats de l'opération locale agri-environnement « gestion patrimoniale des espaces pastoraux et de protection de l'ours dans les vallées du Haut-Béarn ».

**L'appui technique aux éleveurs a été accentué** avec la création de 4 postes de techniciens pastoraux itinérants (durant la saison d'estive), la création d'un mi-temps animateur chien patou ainsi qu'un mi-temps animateur pastoral spécialisé dans les mesures de protection.

Afin de répondre aux difficultés de mise en œuvre des mesures de protection sur certaines estives, des analyses fines de situations individuelles pour la mise en place de mesures adaptées (**diagnostics de vulnérabilité**) ont été engagées.

### 5.1.1 En estive

#### 5.1.1.1 Diagnostic de vulnérabilité

Afin de soutenir les éleveurs concernés dans la définition des mesures de protection les mieux adaptées à leur estive et à leur gestion pastorale, il est souhaitable de pouvoir réaliser avec eux, une analyse de vulnérabilité de l'estive et du troupeau à la prédation.

**Le contenu-type des diagnostics** et les modalités techniques de leur réalisation ont été définis dans le cadre d'un groupe de travail Etat (DIREN, DDAFs). Le diagnostic doit, outre l'état des lieux, proposer des solutions de protection du troupeau partagées avec les éleveurs concernés. Le diagnostic de vulnérabilité peut être considéré comme un complément au diagnostic pastoral classique. Ainsi il apparaissait cohérent que les diagnostics de vulnérabilité soient réalisés par les cellules d'animations pastorales, qui ont la compétence pastorale, ceci en collaboration avec d'autres organismes qui disposent des compétences sur la connaissance de l'ours et la mise en place des mesures de protection : l'Équipe Technique Ours et la Pastorale Pyrénéenne (ex Association pour la Cohabitation Pastorale).

Sur proposition du Préfet de l'**Ariège** à l'été 2006, la Fédération Pastorale de l'Ariège a accepté de réaliser trois diagnostics de vulnérabilité pilotes à titre d'expérimentation. La Fédération Pastorale a consulté l'Équipe Technique Ours pour disposer des données de localisations des ours et des attaques aux troupeaux mais aucun échange n'a été effectué sur la thématique des mesures de protection. Les propositions effectuées par la Fédération Pastorale en ce début d'année 2008 ne peuvent être acceptables par les éleveurs concernés, puisqu'elles préconisent l'abandon d'une part importante des estives utilisées, et donc la diminution du nombre d'éleveurs bénéficiant de l'estive, entraînant un coût des projets prohibitif.

En **Haute-Garonne**, faisant suite aux dégâts importants sur la commune de Melles, le Sous-Préfet de Saint-Gaudens a demandé à l'automne 2006 à la Chambre d'Agriculture la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité sur cette estive dans l'objectif de préparer l'année suivante. La charge de travail du technicien pastoral de la chambre d'agriculture, les tensions internes au groupement pastoral ont généré des difficultés. Le diagnostic de vulnérabilité n'est pas *stricto sensu* terminé à ce jour, néanmoins des mesures ont été mises en place : doublement du poste de gardiennage sur le troupeau viande, gardiennage du troupeau laitier, mise en place d'un parc de regroupement nocturne sur chacun des quartiers de l'estive et utilisation de chiens de protection à la fois pour le troupeau

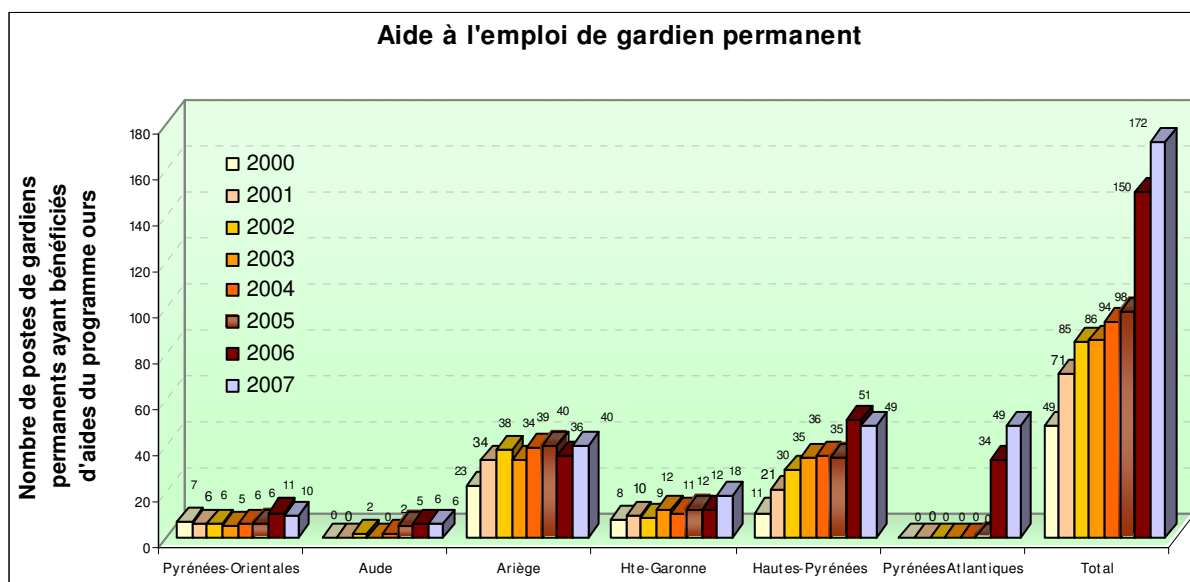
viande et le troupeau laitier. A l'intersaison, un des éleveurs a utilisé un parc mobile avec des chiens patous. Une seule brebis a été tuée par l'ours pendant l'estive 2007 et trois à la fin octobre 2007. A titre de comparaison, en 2006, vingt-sept morts d'ovins étaient imputables à l'ours et quinze supplémentaires avaient été payées au bénéfice du doute après passage en commission d'indemnisation des dégâts d'ours. **Les protections mises en place ont donc rempli leur objectif de diminution des prédations.**

L'association La Pastorale Pyrénéenne a engagé **une étude sur neuf estives du massif** en lien avec les éleveurs concernés (deux en Ariège, deux en Haute-Garonne, deux en Hautes-Pyrénées et trois en Pyrénées-Orientales). Ces projets doivent aboutir à la mise en place concrète de mesures de protection. L'action la plus aboutie concerne **l'estive du Pin dans les Hautes-Pyrénées** où d'ores et déjà les 1000 ovins font l'objet d'un gardiennage permanent par un berger et où deux parcs de regroupement nocturne de 4-5 ha ont été installés. Deux chiens patous sont également utilisés. Un autre projet concerne **l'estive de Mourtès à Orlu**, qui a connu un dérochement important en 2007. L'éleveur ovin principal est intéressé par la mise en place de mesures de protections (parcs, patous...). Les difficultés pour aboutir résident aujourd'hui dans l'emplacement des outils (terrain domanial) et également dans les tensions au sein du groupement pastoral.

### 5.1.1.2 Gardiennage permanent

La mise en place de mesures de protection repose au préalable sur un gardiennage permanent en estive, en système d'élevage viande ou laitier. Les systèmes pastoraux actuels ne permettant plus l'autofinancement d'un berger permanent, un soutien financier a été apporté via différents dispositifs : une aide agricole (Contrat d'agriculture Durable, Prime herbagère Agro Environnementale...) à laquelle s'est ajouté un soutien supplémentaire par le programme de restauration de conservation de l'Ours brun.

Ce soutien a été apporté par le programme ours, y compris en Béarn (en 2006 et 2007), pour **la réalisation d'un gardiennage permanent** par un berger salarié, un éleveur prestataire sur troupeau collectif ou encore un éleveur sur son propre troupeau (en l'absence de structure collective). Sur des troupeaux importants, le recours à un second berger salarié permanent a été également soutenu. Une priorité a été faite aux structures collectives pour l'octroi des subventions (associations foncières pastorales, groupements pastoraux...).



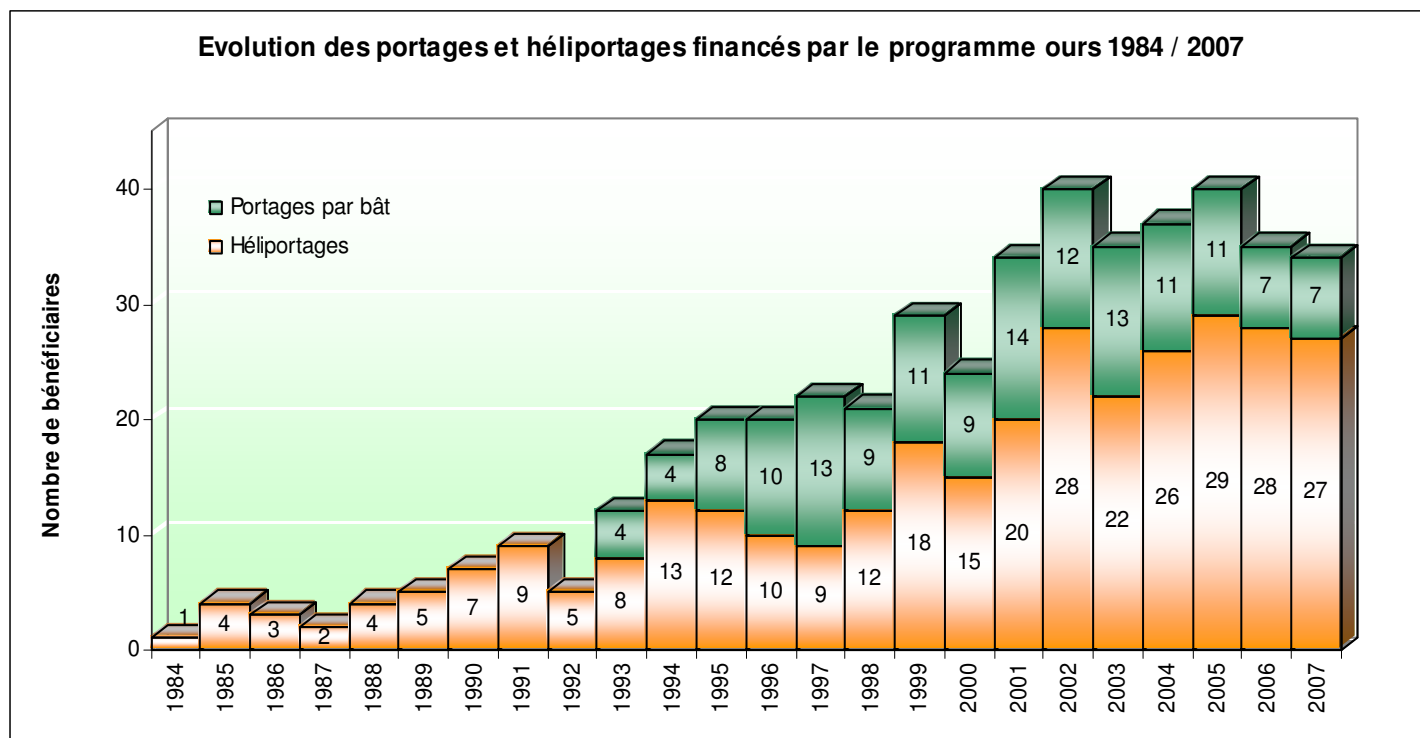
On note une forte augmentation du nombre de postes de gardiens ayant bénéficié d'une aide du programme ours en 2006 et 2007. Cette évolution est due notamment à l'élargissement du territoire éligible aux Pyrénées-Atlantiques, mais également à une augmentation conséquente du nombre de postes de gardiens permanents en Hautes-Pyrénées. **En complément des aides agricoles, le dispositif a permis de soutenir 150 postes de bergers en 2006 et 172 en 2007**

A cela s'ajoute le financement du **portage du matériel de première nécessité des bergers** (sel pour les brebis, bois de chauffage...). Cette aide représente, outre le gain de temps et d'effort, une



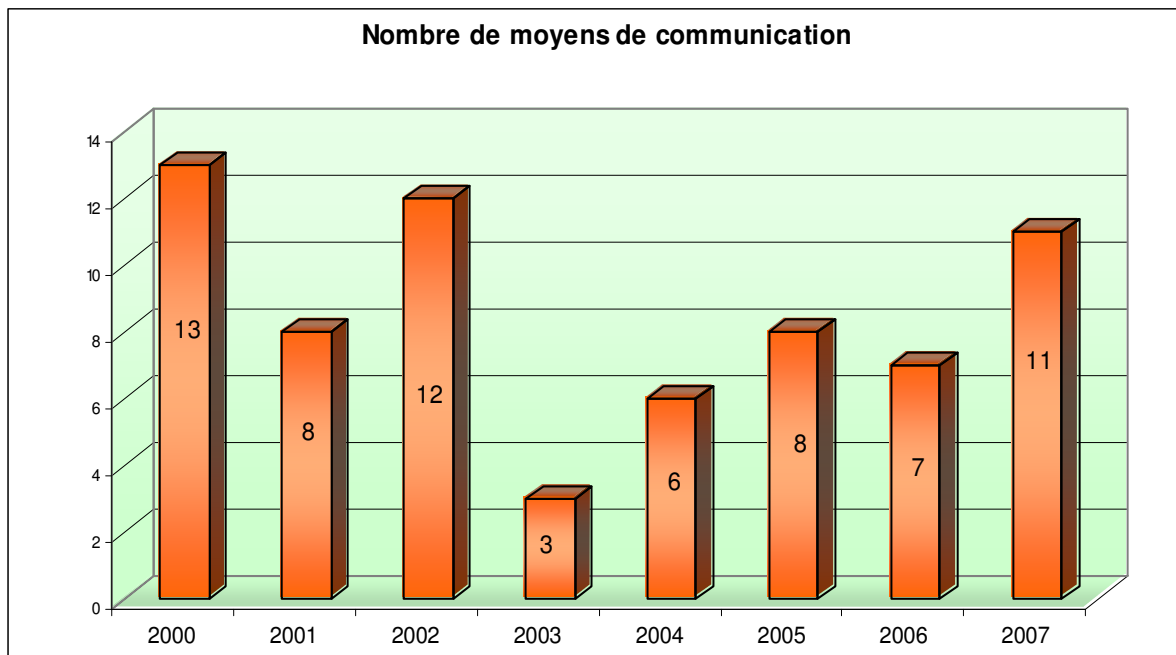
amélioration des conditions de vie et de gardiennage en estive. Cette mesure permet également d'assurer une desserte facilitée sans construction de pistes pastorales nouvelles. Le matériel est transporté jusqu'à la cabane pastorale par bât lorsque des entreprises de muletage sont disponibles localement. Si ce n'est pas le cas, le transport par hélicoptère est utilisé. Cette action est coordonnée par le pôle pastoral de l'Équipe Technique Ours. Le nombre de bénéficiaires de portages est stable depuis 2002. **Le soutien au portage et à l'hélicoptage du matériel du berger a permis de desservir 35 estives en 2006 et 34 en 2007.** Le volume de charge hélicoptée est passé de 50 à 55 tonnes par an

Le graphique ci-dessous présente les portages réalisés à l'exception de ceux effectués en Béarn par l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn.



En Béarn (Pyrénées-Atlantiques), l'action est complétée, pour lutter contre l'évolution vers un pastoralisme de bêtes taries, par la **prise en charge, à la montée comme à la descente d'estive, du matériel nécessaire à la traite en estive.** La **vidange des fromages** fabriqués en estive pendant l'été est également soutenue. Ces actions sont assurées par l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn.

**Le financement de moyens de communication** (téléphones portables, radio-téléphones, équipement photovoltaïque) permet aux bergers de disposer d'une liaison utilisable en cas d'attaque d'ours sur le troupeau qu'ils gèrent. Ils peuvent ainsi prendre contact avec l'expert pour la réalisation du constat de dommage en vue de l'indemnisation. Ils peuvent également demander de l'aide aux techniciens pastoraux itinérants de l'Équipe Technique Ours. Ce moyen de communication est également un outil pour la sécurité, puisqu'il permet au berger de disposer d'une liaison utilisable en cas d'accident. **L'achat de moyens de communication et d'équipement photovoltaïque a apporté sécurité et confort à dix-huit bergers en deux ans.**

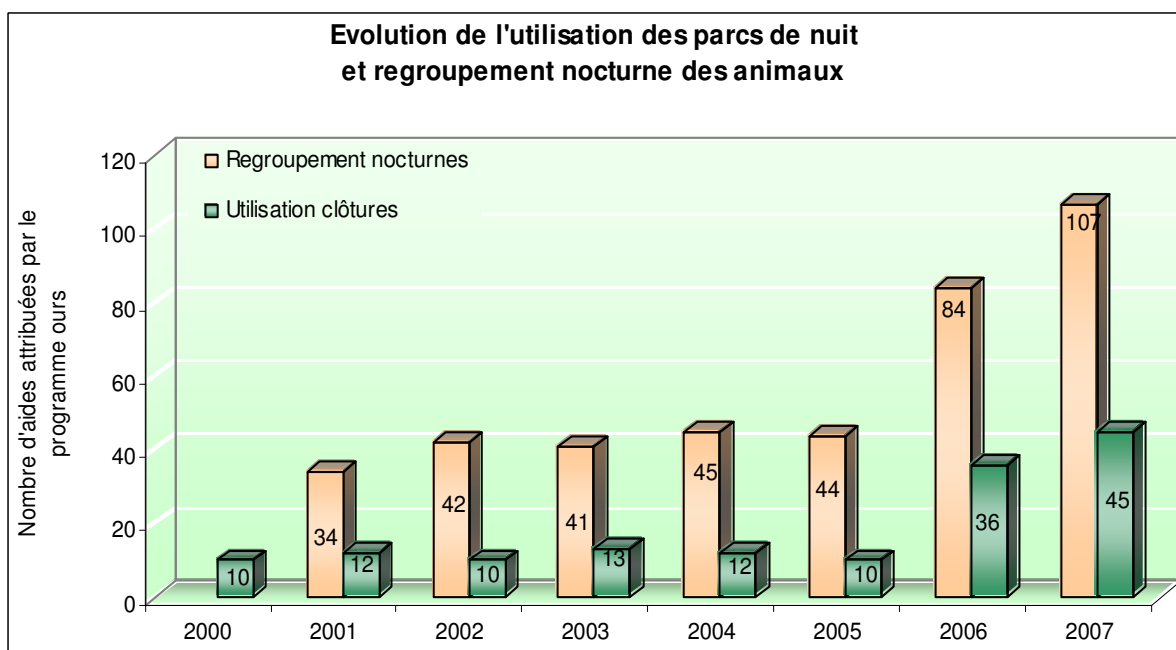


En Béarn, le Fonds d'Intervention Eco Pastoral avait installé **un relais radiophonique et un système de radiotéléphones pour les bergers de la vallée d'Aspe** en 1991. En 2004, le FIEP a renouvelé entièrement le relais et les 25 radiotéléphones portatifs attribués à des cabanes situées de 1 heure à 3 heures de marche d'une piste. Le radiotéléphone permet une liaison permanente pour la sécurité, le travail et les relations sociales.

Afin de renforcer la présence humaine à proximité des troupeaux attaqués, la mise à disposition rapide, par hélicoptage, d'**habitats mobiles** a été menée à titre expérimental en 2007 : quatre campements ont ainsi été financés ainsi qu'un kit d'urgence comprenant le matériel minimum nécessaire à l'équipement de ce type d'hébergement.

#### 5.1.1.3 Regroupement des troupeaux

Un troupeau dispersé est plus vulnérable aux attaques d'ours car il peut difficilement être protégé. Une incitation à une conduite diurne du troupeau « par quartier » avec regroupement géographique des animaux, et regroupement nocturne quotidien du troupeau, est donc proposée aux gestionnaires d'estive. **Le regroupement nocturne des troupeaux a été pratiqué par 84 gestionnaires d'estive en 2006 et 107 en 2007.**



On note une forte augmentation en 2006 et 2007 du fait de l'élargissement du territoire éligible au Béarn, où le regroupement nocturne est réalisé sur de nombreux troupeaux en raison de la production pratiquée (traite en estive).

#### **5.1.1.4 Systèmes de protection (chiens patous et parcs de nuit électrifiés)**

**La protection effective du troupeau passe par l'utilisation d'un ou de plusieurs chiens patous et / ou de clôtures électriques.**

L'utilisation du chien doit se faire sur troupeau regroupé. On obtient une efficacité accrue si le troupeau est en parc durant la nuit. Une protection par clôtures électriques seules est possible à condition d'installer un parc à double enceinte et / ou des systèmes d'effarouchement lumineux.

- Parcs électriques

**Une aide est attribuée aux gestionnaires d'estive pour leur permettre de s'équiper d'une clôture électrique pour le regroupement nocturne et la protection des troupeaux.** Ce financement prend en charge le matériel ainsi que sa livraison.

Le matériel subventionné a été de deux types :

- du matériel mobile pouvant être déplacé durant la saison (donc léger et facile à monter) permettant des enclos de petite taille ;
- mais également du matériel semi fixe dans le cadre d'expérimentation permettant des enclos plus importants en estive (des piquets bois sont installés de façon pérenne, les piquets intermédiaires et les fils électriques sont démontés d'une année sur l'autre) ;

L'utilisation de matériel mobile, de petite taille, se pratiquait sur certaines estives avant 2006. Ce système de protection efficace a continué à être encouragé. Cependant, il présente l'inconvénient de générer beaucoup de travail pour le berger et les éleveurs. Son déplacement tout au long de la saison est indispensable pour limiter les problèmes sanitaires (problème de piétin, problèmes respiratoires...) et pour éviter le piétinement et la transformation de l'herbage concerné par accumulation de matière azotée (développement de l'ortie...). Cette contrainte est un frein important au développement de l'utilisation de clôture. **Deux expérimentations consistant à utiliser des parcs électrifiés fixes d'une superficie bien plus importante (environ 4-5 ha) ont été menées sur l'estive de Melles en Haute-Garonne et celle du Pin en Hautes-Pyrénées. Les résultats sont positifs permettant une meilleure gestion zootechnique des pâtures tout en évitant les prédations**

L'utilisation des clôtures électriques en estive nécessite leur installation en début de saison, éventuellement leur déplacement au cours de la saison et leur démontage en fin de saison. Le regroupement tous les soirs dans ces clôtures engendre également un travail supplémentaire de la part du berger. **Une subvention est attribuée au gestionnaire d'estive pour compenser ce temps de travail** et aider ainsi les éleveurs à mieux protéger leur troupeau. 36 estives ont utilisé des clôtures électriques en 2006, 45 en 2007 (cf. graphe précédent). L'augmentation significative du nombre de subventions attribuées en 2005 et 2006/2007 est liée à l'élargissement du territoire éligible au Béarn à partir de 2006.

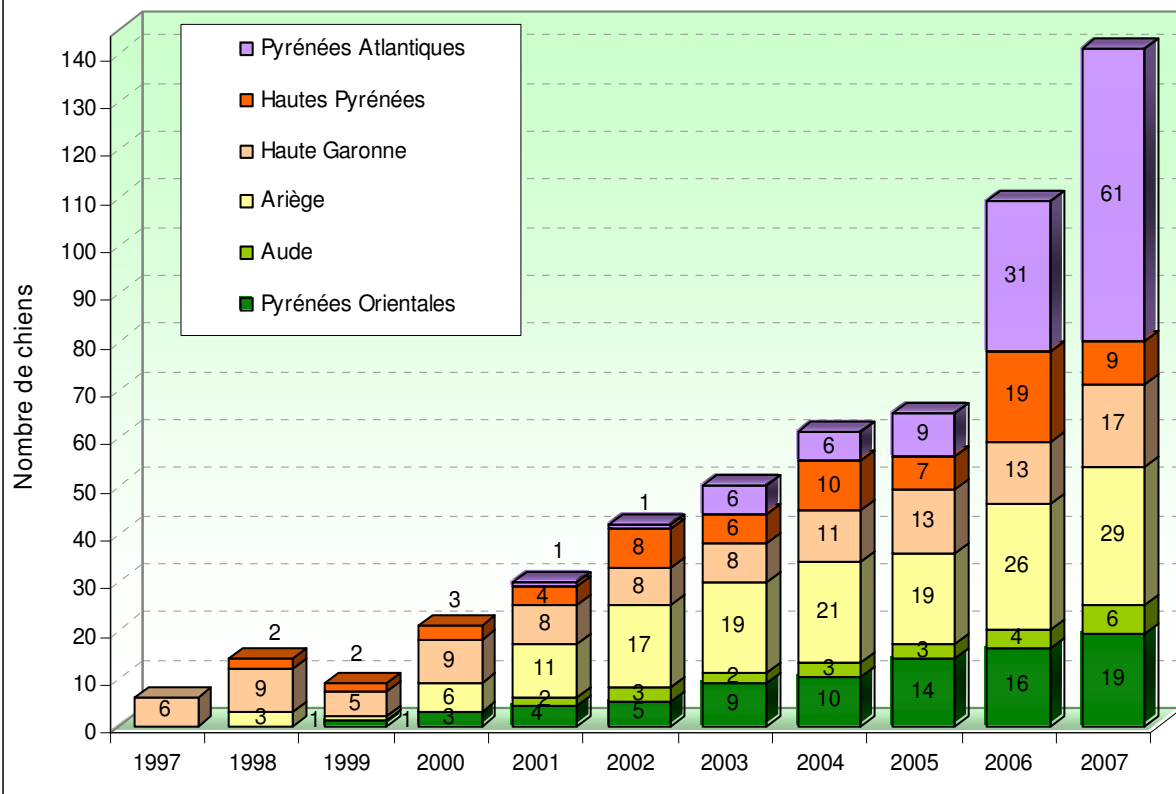
- Chiens patous

Les chiens patous permettent une protection active des troupeaux contre les prédateurs éventuels et contribuent ainsi à la diminution du risque de dommages d'ours. De façon à ce que le recours au chien patou puisse se répandre plus largement, le soutien financier existant a été maintenu.

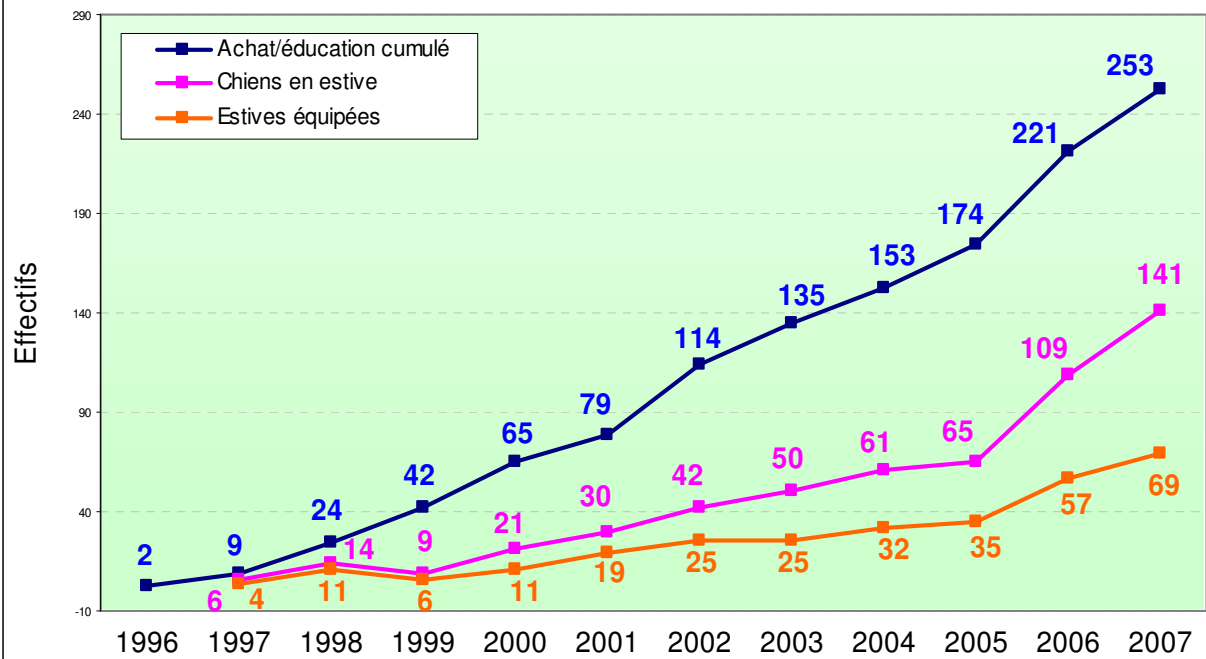
**Une aide à l'acquisition de chien de protection a été proposée aux éleveurs.** Son montant a contribué à participer à l'achat du chiot, aux soins nécessaires (vaccination...) ainsi qu'au temps passé par l'éleveur pour l'éducation de l'animal.

**Un soutien financier a également été apporté aux gestionnaires d'estive utilisant un chien patou pendant la durée d'estive** (3 mois minimum). Le chien patou devait avoir été correctement éduqué et posséder un comportement adapté à la surveillance du troupeau regroupé. L'aide attribuée couvrait partiellement les frais générés par l'entretien du chien pendant cette période (nourriture notamment).

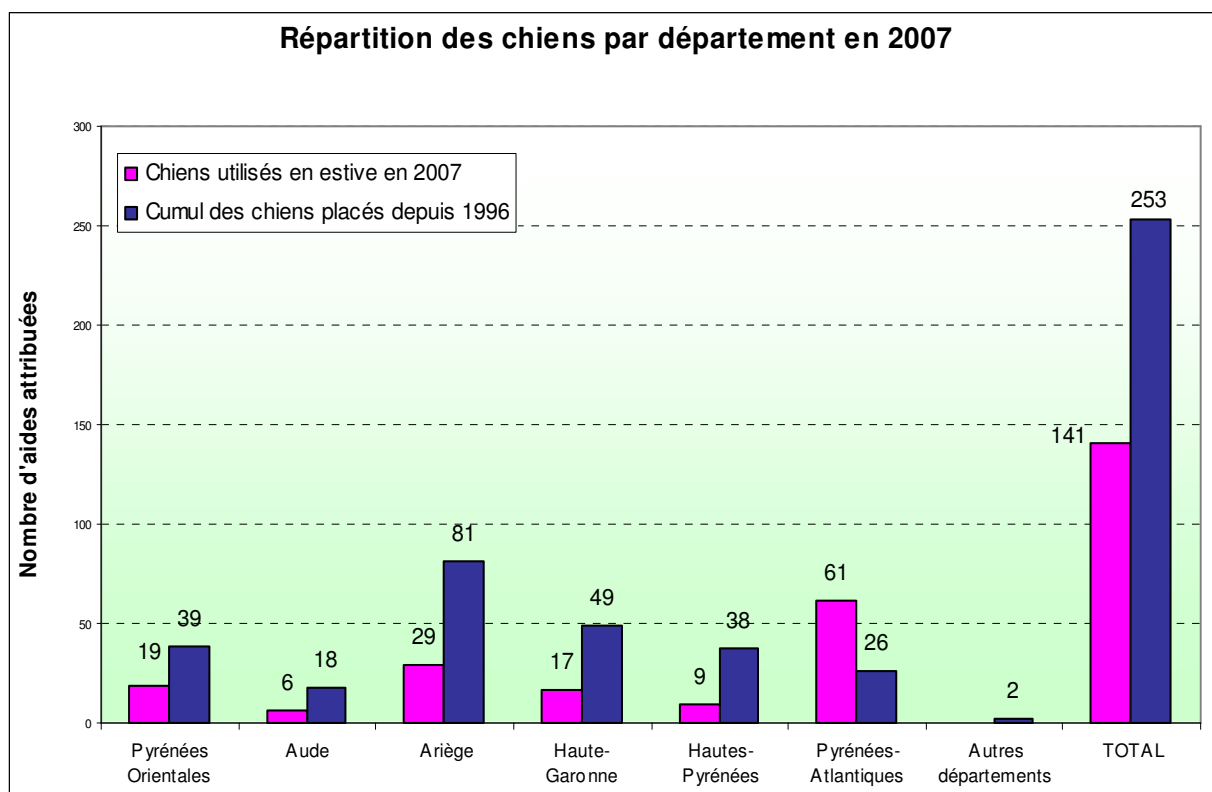
**Chiens utilisés en estive : Evolution du soutien par département 1997 / 2007**



**Evolution du nombre de chiens placés en exploitation, du nombre de chiens en estive et du nombre d'estives équipées**



L'écart constaté entre le nombre de chiens utilisés en estive et le nombre de chiens placés chez les éleveurs s'explique essentiellement par le fait que certains chiens sont encore trop jeunes pour être utilisés pendant la période d'estive. De plus certains patous adultes ne montent pas en estive au sein d'un troupeau collectif car des éleveurs du groupement concerné y sont opposés. Ces chiens sont par contre utilisés sur les troupeaux individuels de leurs propriétaires au printemps et à l'automne en zones intermédiaires. On note également que les estives équipées le sont en moyenne avec 2 chiens.



La colonne « Autres départements » fait référence aux chiens opérationnels appartenant à des éleveurs dont le siège d'exploitation n'est pas dans les Pyrénées, mais dont le troupeau estive sur le massif.

**Un appui technique est apporté par les animateurs « chiens patous » de l'association La Pastorale Pyrénéenne** (Ex Association Cohabitation Pastorale). Il permet de former les maîtres pour une éducation adaptée de leurs chiens. Il repose sur :

- la recherche/sélection des chiots adaptés à la fonction de protection des troupeaux : les animateurs ont constitué un réseau d'éleveurs possédant des chiens patou au travail (c'est-à-dire utilisés pour la protection des troupeaux) et d'origines reconnues. Au sein de ce réseau, les animateurs coordonnent et orientent la sélection des chiens à mettre à la reproduction. C'est auprès des éleveurs du réseau que sont recherchés les chiots à placer dans les nouveaux troupeaux.
- la formation individuelle des éleveurs : lorsqu'un éleveur est désireux de s'équiper d'un chien de protection, il contacte l'un des animateurs. Une visite préalable du technicien a lieu avant le placement du chiot. Elle permet de prendre connaissance du contexte de l'exploitation et de déceler les difficultés potentielles. L'installation d'un chien nécessite une organisation sur l'exploitation pour son utilisation et sa garde, hors saison d'estive. L'animateur effectue le transport du chiot de son lieu d'origine jusque chez l'éleveur acquéreur. L'animateur aide à la mise en place en créant les meilleures conditions d'intégration. Après le placement du chiot, des visites régulières sont nécessaires pour appuyer l'éleveur et le guider.
- la formation collective : des formations sont réalisées au sein de structures de formation agricole (lycées agricoles, centres de formation professionnelle et de promotion agricole...) sur l'utilisation et le placement des chiens de protection.

**Cet appui technique a été renforcé** : 2,5 équivalents temps – plein sont consacrés à cette action en 2006 et 2007 contre 2 en 2005.

Les animateurs chiens de protection participent au **programme national « Chiens de protection des troupeaux »** mené par l'Institut de l'Élevage, qui s'articule autour de la maîtrise de la qualité génétique des chiots introduits dans les troupeaux et la formation des éleveurs à la mise en place et au suivi de ces chiens.

#### **5.1.1.5 Un appui technique général**

**Un appui technique plus général est apporté par les techniciens pastoraux itinérants recrutés au sein du pôle pastoral de l'Équipe Technique Ours.** Leur nombre a été augmenté (sept en 2006 et neuf en 2007 au lieu de cinq en 2005).

Ils sont embauchés pendant la saison d'estive et ont pour missions **l'information, la sensibilisation et l'appui technique** aux bergers et éleveurs-bergers en place sur les estives pyrénéennes. Ils interviennent pour **aider les gestionnaires d'estive confrontés à la présence de l'ours** et les appuyer dans la mise en place de systèmes de protection. Ils peuvent également apporter un appui pour la gestion du troupeau dans le cadre de cette mise en œuvre : assistance ponctuelle des bergers notamment lors d'un surcroît de travail (le besoin de regrouper le troupeau sur un point choisi, éventuellement clos, peut nécessiter une aide notamment le temps que les brebis s'habituent à ce changement de conduite), appui à la gestion du troupeau en présence d'un patou nouvellement intégré....

Ce pôle assure le bon déroulement **des héliportages et des portages par bâts** sur le plan logistique. Il centralise et coordonne toutes les missions programmées sur les départements de la chaîne (excepté la zone laitière du Béarn).

L'année 2006 fut particulière avec le lâcher de cinq ours équipés d'émetteurs, ce qui a grandement mobilisé l'Équipe sur les estives concernées par la présence de ces animaux. Toutes les demandes ont été satisfaites mais la surcharge de travail n'a pas permis de réaliser un travail de fond, ni de faire de la prospection sur la chaîne. Tous les contacts avec les éleveurs et les bergers ont révélé que les techniciens pastoraux étaient très bien acceptés et leur travail grandement apprécié.

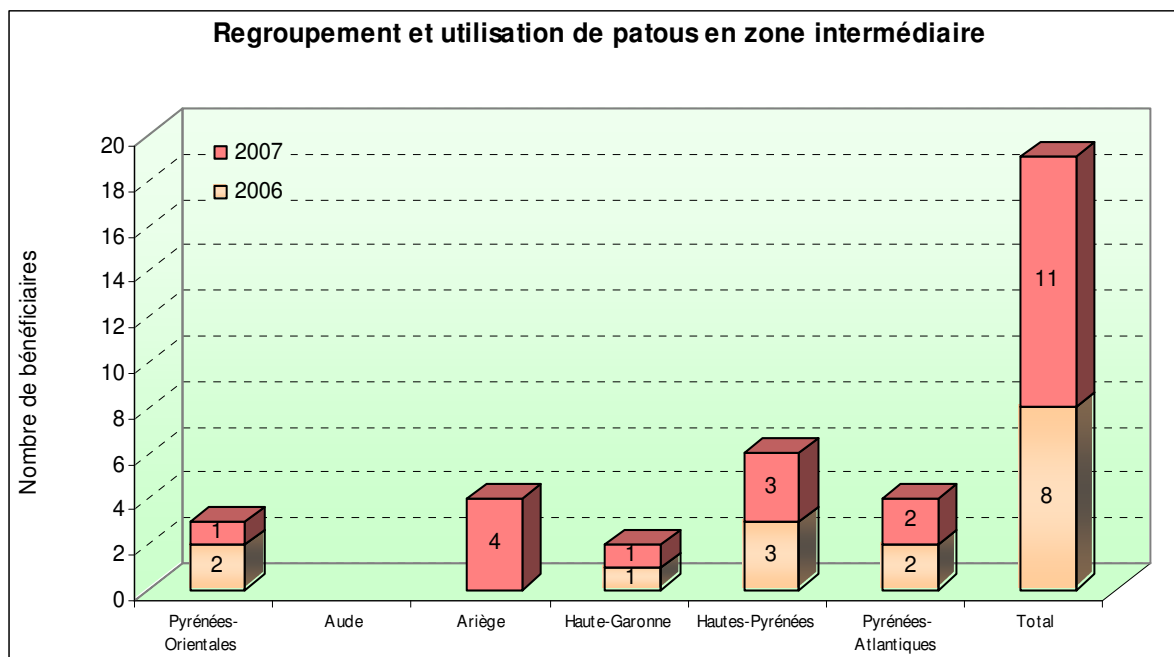
En 2007, certaines missions se sont développées grâce au recrutement de deux personnes supplémentaires. l'Équipe a alors pu mener de front des interventions techniques telle que la protection de nuit sur des zones avec un ours équipé prédateur et des visites d'estive dans le but d'élargir la zone d'activité des techniciens. En 2007, 52 estives ont bénéficié de l'aide des techniciens pastoraux itinérants.

**L'association La Pastorale Pyrénéenne** a recruté **une animatrice pastorale** à mi-temps en 2007. Cette animatrice a débuté un travail de diagnostic de vulnérabilité sur neuf estives.

### **5.1.2 Durant l'intersaison (printemps, automne)**

Jusqu'en 2005, seule la protection des troupeaux qui estivent était soutenue financièrement. Durant les périodes de printemps et d'automne, des dégâts sont régulièrement recensés. A cette période, les troupeaux ne se trouvent généralement pas en haute montagne mais plutôt sur des zones de moyenne montagne. Ils ne sont pas gérés de façon collective, ce qui exclut la possibilité d'avoir recours à un berger permanent pour des raisons économiques, les troupeaux individuels étant généralement trop petits.

Par contre la mise **en œuvre du regroupement, l'utilisation des clôtures mobiles ou l'utilisation de granges, couplées à l'utilisation de chiens de protection**, sont envisageables et ont soutenues financièrement depuis 2006.



### 5.1.3 : Les mesures en 2008 dans le cadre du PSEM

A partir de 2008, la protection des troupeaux contre les prédateurs fait partie intégrante des mesures de gestion des estives prévues par le plan de soutien à l'économie agro-sylvo pastorale pyrénéenne dans le cadre de l'arrêté concernant le dispositif intégré en faveur du pastoralisme, actuellement soumis à la signature conjointe des Ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du budget.

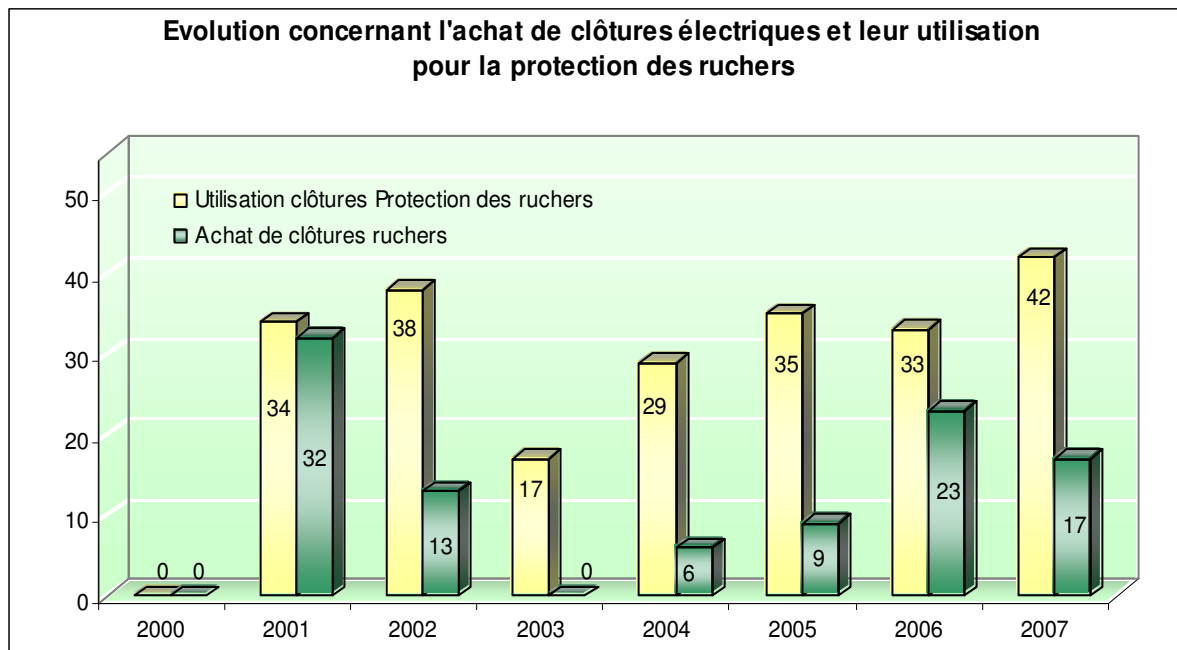
Le gardiennage permanent est subventionné avec des taux différents selon les engagements souscrits. Il est prévu un taux maximal (80 %) lorsque la gestion pastorale assure la mise en œuvre des dispositifs de protection et de prévention des prédateurs. Le portage par bât et par hélicoptère est subventionné à 100 %. L'achat des chiens patous et des clôtures électriques pour le regroupement est subventionné à 80 %. Le dispositif de soutien à l'utilisation de chien patou en zone intermédiaire et en estive est remplacé par un dispositif de soutien annuel à l'entretien du chien. Les analyses de vulnérabilité sont financées à 100 %.

Le MEEDDAT conserve l'appui technique aux éleveurs pour la prévention des dommages.

## 5.2 La protection des ruchers

Afin d'aider les apiculteurs à protéger leurs ruchers, sont soutenus l'achat de clôtures électriques fixes ou mobiles, et leur installation ainsi que leur utilisation annuelle. Les techniciens pastoraux itinérants de l'Équipe Technique Ours peuvent fournir un appui technique pour le choix des clôtures.

L'achat de 23 clôtures électriques en 2006 et 17 nouvelles clôtures en 2007 a été financé. Le nombre d'apiculteurs bénéficiant de l'aide pour l'utilisation d'une clôture électrique est passé de 33 en 2006 à 42 en 2007.



## 5.3 Expertiser les dommages et les indemniser

### 5.3.1 Nouvelle procédure

La modification de la procédure d'indemnisation des dommages de grands prédateurs sur les Pyrénées répond à plusieurs observations :

- le dossier de constat de dommages d'ours utilisé jusqu'en 2006 était long à remplir, difficile à analyser et manquait de précisions, notamment pour son examen en commission,
- l'arrivée du loup dans les Pyrénées oblige à prévoir un dossier commun et une procédure harmonisée avec la pratique Alpine concernant cette espèce.

Depuis 2004, l'Équipe Technique Ours de l'ONCFS a piloté plusieurs réunions techniques à ce sujet avec les services en charge de la réalisation des expertises de dommages d'ours (services départementaux de l'ONCFS et Parc National des Pyrénées). Sur la base d'un projet de nouveau dossier de constat de dommages, la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées a réuni à deux reprises un groupe de travail associant des représentants des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ou de l'Équipement et de l'Agriculture (09 et 65), des services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Équipe Technique Ours, services départementaux 09, 31, 65 et 66, services techniques de l'ONCFS en charge du loup) et le Parc National des Pyrénées. De ce travail découle la nouvelle procédure d'indemnisation proposée en 2007.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- le constat est **utilisable pour l'ours comme pour le loup** ;
- le constat est divisé en trois parties :
  - **une attestation remplie par l'expert et laissée à l'éleveur**, le berger ou l'apiculteur présent,
  - **un constat de terrain** rempli par l'expert. Le dossier permet de guider l'expert dans une démarche simple et rigoureuse. Il est écrit sous une forme de cas exclusifs avec un système de cases à cocher pour chaque victime ;
  - **une conclusion** du dossier technique ;
- **un seul dossier est rempli par attaque**. L'ensemble des animaux concernés par un même dossier est donc traité de façon identique (il ne peut pas y avoir une bête non imputable à l'ours et une bête payée dans le même dossier) ;



- **chaque propriétaire doit recevoir une copie de son dossier** pour une plus grande transparence.

Concernant la conclusion de l'expertise, deux modalités ont été mises en place : l'une en zone Parc National des Pyrénées (décisionnaire en matière d'indemnisation sur son territoire) et l'autre hors zone Parc.

En zone Parc, les éléments de contexte sont pris en compte dans le dossier de constat et la conclusion est dressée par l'expert.

Hors zone parc, la conclusion technique s'appuie uniquement sur l'examen de la carcasse (les éléments de contexte sont pris en compte par la commission d'indemnisation des dommages). Elle découle d'une grille d'analyse qui permet de répondre aux deux principales questions hiérarchisées :

- s'agit-il d'une prédation ?
- si oui, la responsabilité du loup ou de l'ours peut elle être écartée?

Cette grille est remplie par le service instructeur (DDAF) et non l'expert.

Après une année d'utilisation du dossier, des amendements mineurs ont été apportés à la partie technique du constat de terrain et sur la prise en compte objective de certains éléments de contexte.

### 5.3.2 Formation des experts et des services instructeurs

L'Équipe Technique Ours (ETO), qui a piloté la construction du nouveau constat, a assuré **la formation des experts** à son utilisation ainsi que la formation des services instructeurs chargés (hors Parc National) de la conclusion technique et de la classification administrative du constat. Ces formations ont été réalisées au mois de mars 2007 dans les six départements pyrénéens concernés par la présence de l'ours : les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Au cours de ces formations, 90 agents déjà experts et appartenant à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou au Parc National des Pyrénées ont été formés à l'utilisation du nouveau constat. Le but était de les informer sur la nouvelle procédure d'expertise, de leur faire connaître les critères de prédation/consommation qu'ils auraient à relever sur le terrain et qui permettent la détermination de la cause du dommage, de leur rappeler certains critères permettant de différencier une prédation d'une maladie et de leur présenter l'étude sur la prédation ursine débutée en 2007.

Dix personnes appartenant aux **services instructeurs** (Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ou Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, et service pastoralisme/dégâts d'ours du Parc National) étaient également présentes. Cela a permis de les informer sur le fonctionnement d'un constat sur le terrain et sur les modalités de conclusion. Enfin, **les Sous-Préfets** d'Ariège, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques ont aussi participé à ces réunions afin d'être informés de cette nouvelle procédure.

De nouveaux experts (10) ont également reçus une formation en 2007. Leur formation a donc été plus conséquente que celle des agents cités précédemment. Elle a développé la méthode d'utilisation du constat de dommages, la reconnaissance des indices de présence d'Ours brun, la reconnaissance des critères de prédation/consommation permettant de déterminer la cause du dommage et le protocole de terrain. A la suite de cette formation théorique, ces nouveaux experts ont été accompagnés sur le terrain lors de leurs cinq premiers constats par des membres de l'ETO ou par des experts confirmés appartenant à l'ONCFS.

Enfin, dans un souci d'échanges transfrontaliers avec les services andorrans et espagnols et dans le but d'homogénéiser les protocoles sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, une information sur la mise en place du nouveau constat de dommages grands prédateurs a été réalisée. deux gardes catalans ont participé à la formation des experts de la Haute-Garonne et quinze gardes andorrans ont participé à une réunion d'information dispensée par l'ETO qui s'est déroulée en Andorre. Même si ces services n'utilisent pas ce type de constat de dommages actuellement, ils ont semblé très intéressés et pourraient décider de l'utiliser dans les années à venir.

### 5.3.3 Indemnisation « cas exceptionnel gros dégâts »

Faisant suite à un dérochement engendrant des pertes importantes sur un troupeau laitier en 2005, le Parc National des Pyrénées a mené une réflexion en 2006 sur l'indemnisation de ce type de gros dégâts en associant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Départementale des Services Vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques, la Direction régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées. Sur la proposition de ce groupe de travail, la commission permanente du Parc a validé le dispositif suivant :

- le paiement de l'indemnisation selon le barème en vigueur (prix des animaux, manque à gagner et prime de dérangement) est effectué immédiatement,
- des frais supplémentaires :
  - les frais vétérinaires et de transport lié au rachat d'un grand nombre d'animaux (sur facture),
  - les pertes de production laitière et fromagères (qui ne sont pas prises en compte dans le barème), soit 100 % de la marge brute pour les dégâts entre octobre et mars et 50 % pour ceux entre avril et septembre auxquels est retiré le manque à gagner déjà indemnisé,
  - les frais liés au besoin en repeuplement (15 % de la valeur marchande des animaux à renouveler).

Deux dommages en Pyrénées-Atlantiques (2006) ont fait l'objet de ce complément d'indemnisation.

### 5.3.4 Délais de procédure

Pour répondre aux préjudices subis lors des attaques d'ours, l'un des objectifs du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises est de réduire au maximum les délais de la procédure d'indemnisation des dommages depuis la déclaration par le propriétaire jusqu'au paiement. L'analyse du traitement des dossiers en 2007 montre que les délais sont globalement bien respectés.

96 % des **expertises** ont été réalisées dans les 48 heures. 9 expertises ont été faites 3 ou 4 jours après la déclaration. Un cas de brebis trouvées mortes par un randonneur a nécessité la prise de contact avec les éleveurs de l'estive pour fixer un rendez-vous sur place : 6 jours se sont écoulés entre l'appel du randonneur et le rendez-vous.

La **transmission** au service instructeur de 250 constats sur 271 réalisés en 2007 a été faite dans le délai prévu de 10 jours maximum.

Les services instructeurs ont réalisé le **traitement** de 91 % des dossiers 15 jours après les avoir reçus. Cela a permis à 246 propriétaires de recevoir, au plus tard 27 jours après le dommage subi, le courrier les informant de la conclusion rendue accompagné d'une copie du constat. Dans 24 cas, la collecte d'informations complémentaires (localisations, résultat d'analyse...) nécessaire à l'établissement de la conclusion, a augmenté ce délai.

Après examen, 163 dossiers ont reçu la conclusion « imputable ». 125 ordres de paiement ont été émis par l'organisme instructeur dans les 15 jours maximum après la réception du dossier.

La majorité des **paiements** est intervenue moins de 10 jours après l'émission de l'ordre de paiement. Toutefois, il est à noter que dans les départements où les dossiers sont nombreux, les organismes payeurs effectuent les paiements par vagues, regroupant ainsi un grand nombre d'opérations, ce qui peut engendrer des délais plus importants. Les bénéficiaires sont en général informés de ce procédé.

Les **commissions d'indemnisation des dommages** ont généralement lieu pendant ou peu après la saison d'estive. Quelques dossiers peuvent être traités en début d'année suivante.

Dans 90 % des cas, la **réponse aux propriétaires** faisant suite à la commission d'indemnisation des dommages a été faite dans les 15 jours maximum qui suivent la date de la réunion. Sur les 83

dossiers à examiner, 9 ont nécessité ou nécessitent encore des informations complémentaires et 2 se sont révélés sans suite.

Les services instructeurs ont tous émis l'**ordre de paiement** pour chacun des dossiers ayant reçu une décision favorable de la commission d'indemnisation des dommages, dans le délai prévu de 15 jours maximum.

Le **paiement** des dossiers attribués par la commission d'indemnisation des dommages a été effectué moins de 10 jours après l'émission de l'ordre de paiement dans la plupart des départements. Lorsque l'organisme payeur regroupe les opérations, le délai peut aller jusqu'à 16 jours après l'émission de l'ordre de paiement.

### 5.3.5 Commissions et comités techniques préparatoires

Seul le département de l'Ariège, concerné par un grand nombre de dossiers, a mis en place **un comité technique préparatoire** à la commission d'indemnisation des dommages d'ours. Ce comité, qui comprend l'administration et les représentants des éleveurs, examine les dossiers préalablement à la commission et propose la suite à leur donner.

**Les commissions d'indemnisations des dommages d'ours** concernant la saison 2007 se sont tenues les 12 juin, 11 juillet et 13 novembre 2007 pour le Parc National des Pyrénées, le 17 octobre 2007 pour les Hautes-Pyrénées, le 9 novembre 2007 pour l'Ariège, le 13 décembre 2007 pour la Haute-Garonne et le 17 janvier 2008 pour les Pyrénées-Orientales.

### 5.3.6 Les organismes payeurs

**Le Parc National des Pyrénées** est chargé de payer les indemnisations sur son territoire. Sur les autres secteurs, cette mission est généralement confiée à **un organisme relais** (Fédération Départementale des Chasseurs pour les départements de l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales ; Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement –CPIE- de Bagnères de Bigorre pour les Hautes-Pyrénées). Pour les Pyrénées-Atlantiques, à la suite d'un refus des éleveurs de percevoir les indemnisations par l'intermédiaire d'une association (le Fonds d'Intervention Eco Pastoral – FIEP), le Sous-Préfet d'Oloron a proposé la mise en place d'**une régie d'avance** à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. L'efficacité de cet outil n'a pu être testé puisqu'il n'y a eu aucun dommage en Pyrénées-Atlantiques hors zone parc.

### 5.3.7 Regroupement des données à l'échelle du massif

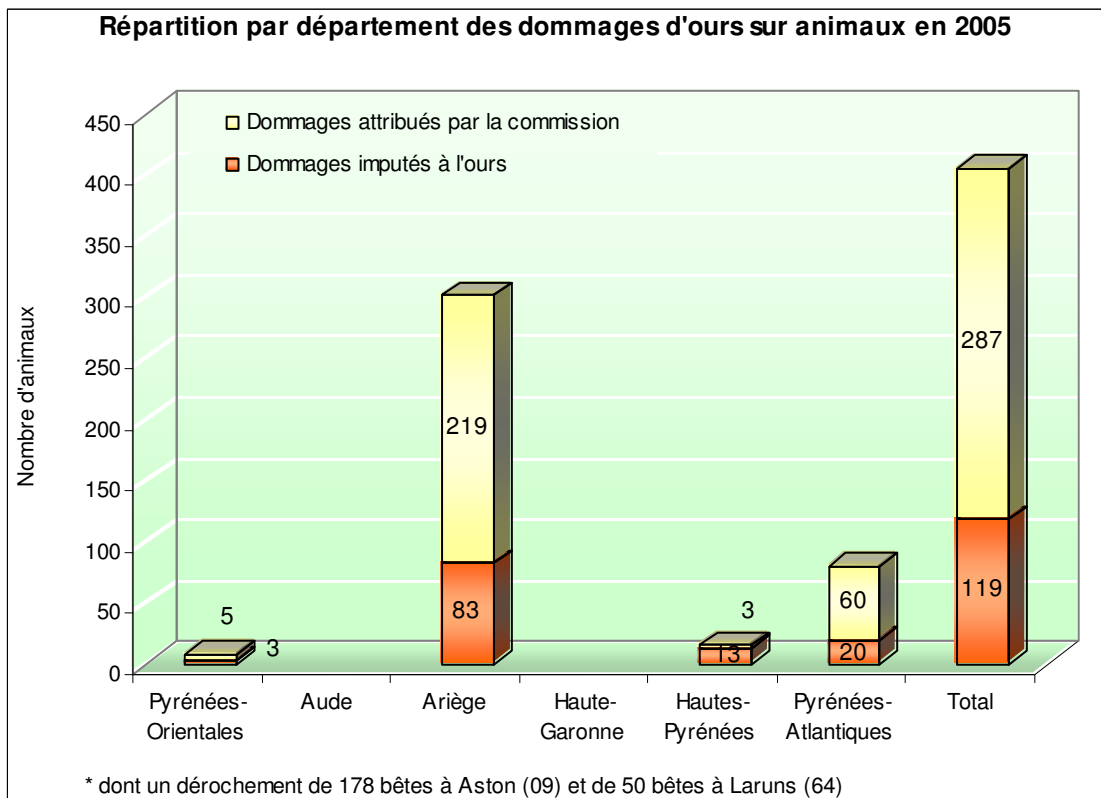
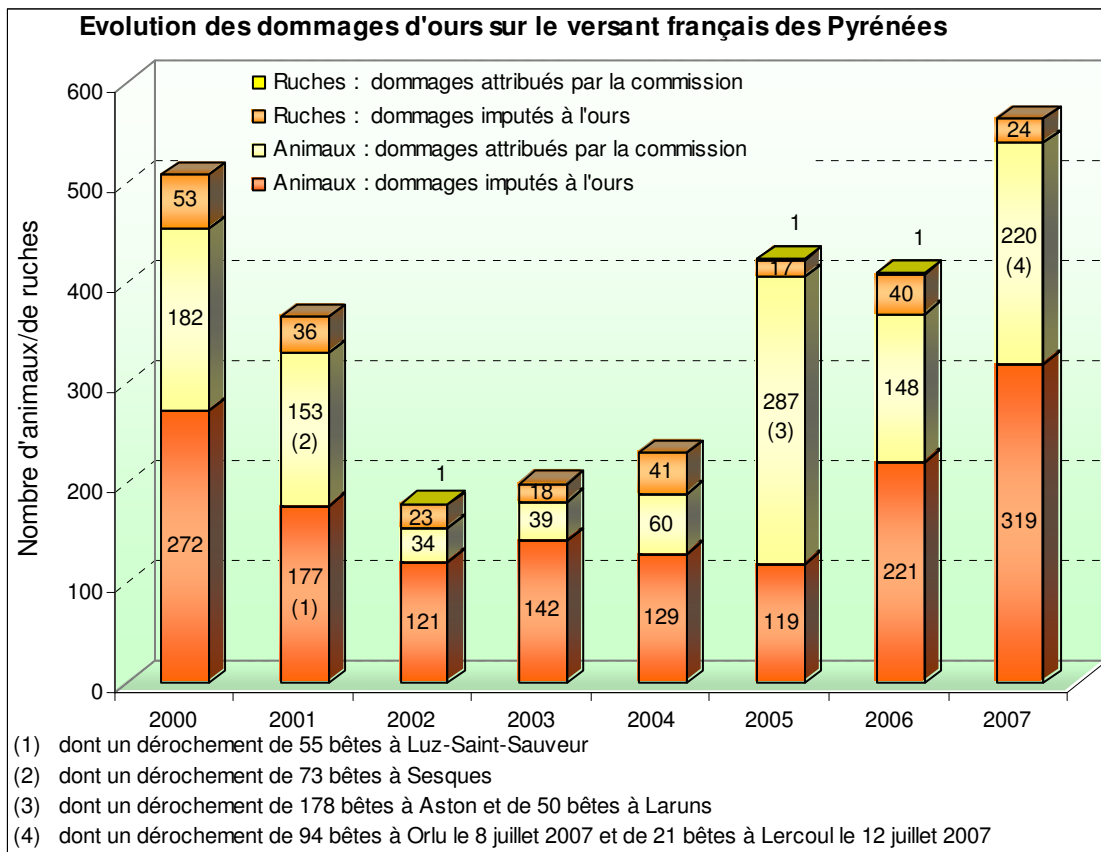
Un tableau de suivi, commun à l'ensemble de la chaîne (versant français), et regroupant les principales données administratives des dossiers d'indemnisation (lieu et date de découverte du dommage, date présumée et nature du dégât, conclusion de l'expertise, avis de la commission, montant de l'indemnisation...) est rempli par les services instructeurs et transmis à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées pour l'établissement des bilans.

En 2007, ce fichier de suivi a été remanié de façon à faciliter le décompte des animaux et ruches prédatés. Chacun des organismes instructeurs dispose ainsi d'un bilan en temps réel. La synthèse pour l'ensemble du massif des Pyrénées est diffusée chaque mois. Le bilan annuel est établi et diffusé lorsque toutes les commissions d'indemnisation des dommages ont eu lieu.

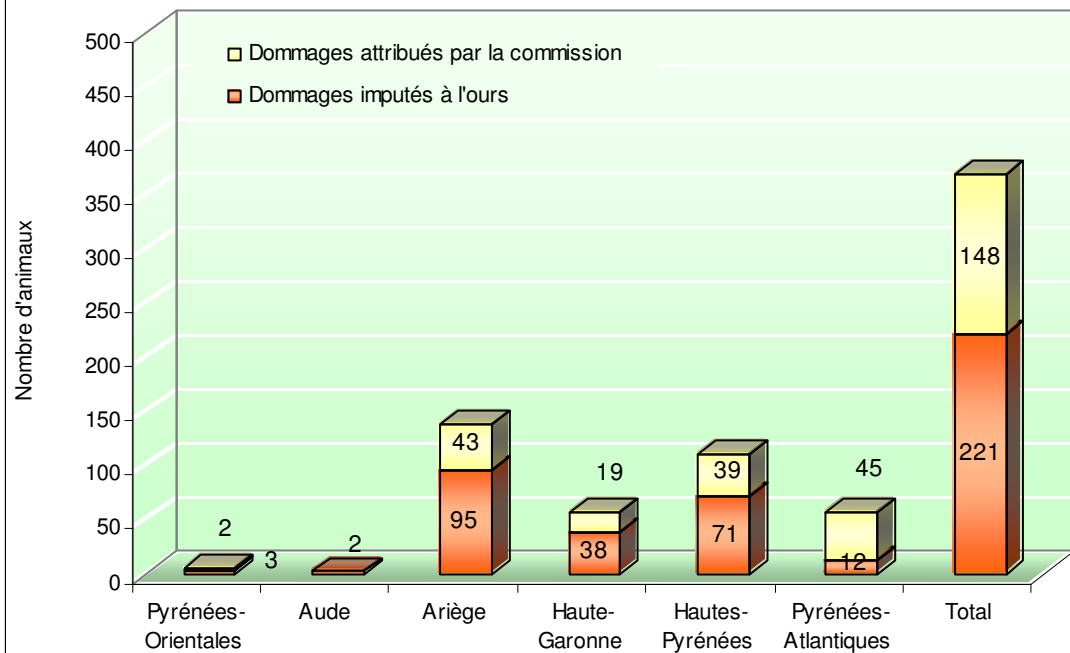
Il est prévu, dans le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises, la mise en place d'une base de données géoréférencées unique sur le massif. Cette base pourrait également contenir les mesures de prévention des dommages. Dans le cadre du transfert des mesures d'accompagnement pastorales du programme ours au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, cette base de données pourrait s'appuyer sur la base agricole OSIRIS. L'arc alpin travaille à la mise en place d'une telle base de données. Il serait intéressant d'utiliser le travail effectué.

### 5.3.8 Bilan des dommages

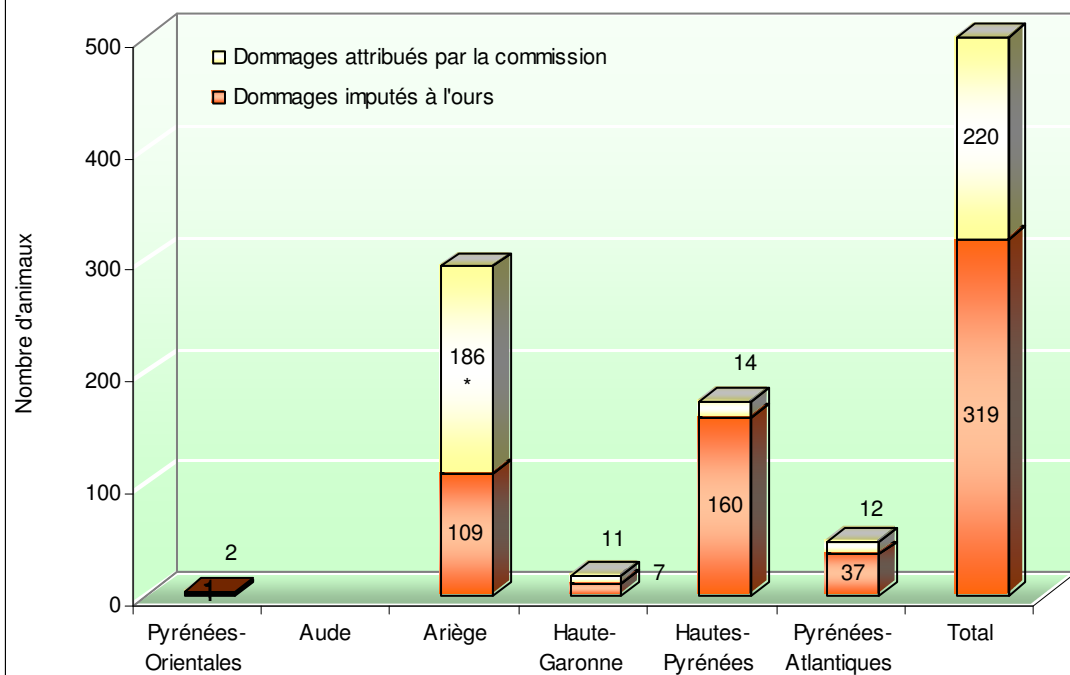
Les tableaux suivants présentent l'évolution des dommages sur le versant français depuis 2000, ainsi que la répartition des dommages par départements en 2005 (donc avant le renforcement), en 2006 et 2007.



**Répartition par département des dommages d'ours sur animaux en 2006**



**Répartition par département des dommages d'ours sur animaux en 2007**



\* dont un dérochement de 94 bêtes à Orlu le 8 juillet 2007 et de 21 bêtes à Lercoul le 12 juillet 2007

Dans l'analyse de la prédation, seuls sont pris en compte les dommages imputables. Même si la prédation est ainsi sous-estimée, l'analyse des dommages imputables permet une approche comparative satisfaisante : les comparaisons géographiques et temporelles sont possibles puisque le classement « imputable » est effectué de façon similaire sur l'ensemble de la chaîne et dans le temps.

On note globalement **une forte augmentation des dommages imputables** faisant suite au renforcement de 2006 (ils sont multipliés par près de 2,7 entre 2006 et 2007). Cependant le bilan des

dommages d'ours en 2006 / 2007 se situe à un niveau comparable à celui de 2000 alors que la population ursine était estimée à 10-12 ours sur le massif.

**Le département des Hautes-Pyrénées est celui qui a subi la plus forte augmentation** (d'une dizaine de dommages en 2005, on passe à 71 bêtes imputables en 2006 pour atteindre 160 en 2007). **Ces dommages sont dus quasi exclusivement à l'ourse Francka** (52 animaux imputables en 2006, 125 en 2007). Excepté deux attaques dans la Barousse, la totalité des prédatons de Francka a été effectué sur des troupeaux où il n'y avait ni mesure de prévention ni présence humaine permanente. En 2006, Francka a eu un niveau prédation élevé, mais comparable voire inférieur à des niveaux de prédatons annuels déjà observés sur le massif (Papillon en 2003, Néré en 2000, Lagaffe en 1990...). En 2007, le nombre d'attaques était comparable à 2006, mais Francka tuait ou blessait en moyenne plus d'animaux par attaque et était donc plus prédatrice. Sa mort, le 9 août 2007 ne permet pas de connaître l'évolution qui aurait été observée en fin de saison 2007.

En Haute-Garonne, on note en 2006 une augmentation des dommages liée essentiellement aux prédatons de l'ourse Hvala sur Melles. **A la suite de la mise en place de dispositifs de protection sur cette commune, les dommages ont fortement chutés en 2007.** L'ourse Hvala s'est déplacée sur des estives adjacentes non protégées situées dans le département de l'Ariège.

**Il faut signaler deux dérochements importants en Ariège en 2007**, l'un à Orlu (94 bêtes) et l'autre à Lercoul (21 bêtes). Concernant Orlu, l'indemnisation a été accordée au bénéfice du doute au vu de la présence d'ours dans le secteur concerné dans la semaine du dérochement. Pour Lercoul, le dérochement est concomitant à une prédation imputable sur le troupeau concerné, il a donc également eu indemnisation. Ces deux dérochements se situent sur des secteurs non fréquentés par des ours lâchés en 2006.

#### Prédatons imputables aux ours lâchés en 2006

	2006					2007				
	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Haute-Garonne	Ariège	Total	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Haute-Garonne	Ariège	Total
<b>Palouma</b>		0	0		0					
<b>Francka</b>	4 attaques 7 animaux	32 attaques 52 animaux			36 attaques 59 animaux		40 attaques 125 animaux	1 attaque 2 animaux		41 attaques 127 animaux
<b>Hvala</b>			16 attaques 29 animaux	1 attaque 2 animaux	17 attaques 31 animaux			3 attaques 8 animaux	15 attaques 44 animaux 1 attaque sur rucher 2 ruches	18 attaques 52 animaux 1 attaque sur rucher 2 ruches
<b>Balou</b>		1 attaque 2 animaux	3 attaques 4 animaux 2 attaques sur ruchers 5 ruches	6 attaques sur ruchers 6 ruches et 15 nucléés	4 attaques 6 animaux 8 attaques sur ruchers 11 ruches et 15 nucléés			0	1 attaque 8 animaux	1 attaque 8 animaux
<b>Sarousse</b>			0	0	0			1 attaque 1 animal		1 attaque 1 animal

#### 5.3.9 Résultat préliminaire sur l'étude « définition des critères de consommation »

L'ancien dossier d'expertise de dommages d'Ours brun, utilisé jusqu'à la fin de l'année 2006, ne permettait pas une analyse exhaustive et rigoureuse des critères de prédation/consommation. La construction de l'ancien dossier (description des éléments non formalisée et fonction de l'agent, vocabulaire individuel différent d'un constat à l'autre) a notamment contribué à la méconnaissance actuelle des critères techniques caractérisant une prédation ursine et notamment des critères qui permettraient de discriminer l'ours par rapport à d'autres prédateurs potentiels.

En 2007 un nouveau constat de dommages ours/loup a été mis en place sur le versant français du Massif Pyrénéen. La nouvelle démarche est cadrée par une méthodologie rigoureuse qui doit permettre d'améliorer la connaissance de la prédation ursine : éléments techniques à relever en présence/absence, homogénéité des constats et des conclusions, recherche de paramètres

quantitatifs et qualitatifs permettant d'identifier une prédation et de discriminer les prédateurs potentiels.

Deux études menées par l'Équipe Technique Ours ont débuté en 2007. L'une porte sur l'étude des impacts des morsures d'Ours brun, l'autre sur les critères de prédation/consommation observés chez l'Ours brun.

L'étude des impacts provoqués par les morsures d'Ours brun a pour objectif de **caractériser la variabilité du diamètre des morsures dues à l'Ours brun** et de définir des valeurs pour lesquelles l'Ours aurait une probabilité plus ou moins forte d'être suspecté par rapport à d'autres prédateurs et notamment le loup déjà présent dans les Pyrénées-Orientales. La méthode, utilisée pour cette étude, consiste à prélever la peau des carcasses où la prédation a été mise en évidence afin de relever les diamètres minimums des perforations associées à des hématomes (morsures du prédateur). Les premiers résultats tendent à montrer que les morsures d'Ours brun ont un diamètre plus important que les morsures de loup ou de lynx, et que leur nombre est moins important que le nombre de morsures occasionnées par les deux prédateurs cités précédemment. Cependant, le faible échantillon d'ours prédateurs présents actuellement sur le versant français des Pyrénées, la méconnaissance des morsures dues à des chiens domestiques ainsi que la taille de l'échantillon de morsures de loup permettant d'établir une comparaison avec l'Ours brun constituent des limites ne permettant pas de valider immédiatement ces résultats.

La seconde étude a pour objectif **la caractérisation du ou des modes de mise à mort utilisés par l'Ours brun** ainsi que des principaux modes de consommation. Une base de données reprenant tous les critères techniques relevés dans le nouveau constat de dommages a été constituée. La méthode consiste à étudier la récurrence des différentes modalités propres à chaque variable (critère technique) pour les cas où l'Ours brun est suspecté d'être responsable de la prédation. Les premiers résultats sembleraient montrer que l'Ours brun tue généralement ses proies par des morsures localisées à différents endroits du corps, et que la présence d'hématomes sans perforation, témoignant de coups portés pendant l'attaque, ne serait pas un phénomène rare. Au niveau consommation, l'ours utiliserait préférentiellement l'ouverture de la cavité thoracique afin de consommer les viscères thoraciques et les chairs situées autour de la poitrine ou sur les membres antérieurs. Cependant, une variabilité individuelle semble exister et le faible échantillon d'ours prédateurs ainsi que la durée de l'étude (1 an seulement) ne permettent pas de confirmer ces résultats pour l'instant.

## 5.4 Suivre les ours

Les objectifs de suivi de la population ursine sont doubles. Il s'agit avant tout de réaliser le suivi patrimonial de l'espèce dans les Pyrénées françaises, pour **analyser la dynamique de la population**, estimer ses effectifs et son statut d'une manière générale. Mais le suivi permet également de **mieux connaître l'espèce**, son comportement, son utilisation de l'habitat pyrénéen et ses interactions avec les activités humaines, pour mieux l'intégrer dans les plans de gestion de l'espace pyrénéen.

Ainsi, le suivi patrimonial assuré par l'Équipe Technique Ours et l'ensemble des membres du Réseau Ours Brun est complété par des travaux de recherche sur la sélection de l'habitat (thèse en cours), la sélection des gîtes diurnes (protocole mis en place en 2008), la dynamique de population (mise à jour en 2008) (cf. paragraphe 4.4) et une étude préliminaire sur les modalités des prédateurs (protocole mis en place en 2007 – cf. paragraphe 5.3.9).

### 5.4.1 Organisation du suivi scientifique et technique

#### 5.4.1.1 L'Équipe Technique Ours

Dans le cadre du programme d'études et de recherches appliquées de la Direction des Etudes et de la Recherche de l'ONCFS, l'Équipe Technique Ours (ETO) a pour mission le suivi patrimonial de l'espèce *Ursus arctos* et la réalisation d'études et de recherches sur la population d'ours afin de mieux connaître sa biologie, son statut, ses besoins écologiques dans un objectif de conservation de cette espèce et de son habitat. Pour réaliser ses missions de suivi, l'ETO s'appuie largement sur le Réseau Ours Brun créé par la DER en 1983.

L'Équipe Technique Ours est **une équipe multi partenariale**. Elle est pilotée par l'ONCFS et a en son sein des agents de l'Office National des Forêts et de Fédérations Départementales des Chasseurs. Elle est composée de deux pôles :

- le pôle suivi qui élabore les protocoles de suivi et d'expertises de dommages d'ours, assure la coordination du Réseau Ours Brun et participe aux collectes de données. Il centralise les données et réalise les synthèses. Il assure la diffusion de l'information concernant le suivi de population ursine
- le pôle pastoral qui apporte un soutien au monde de l'élevage confronté à la présence de l'ours ainsi qu'un appui technique pour la mise en place des mesures de protection des troupeaux et ruchers contre les attaques d'ours. Ce travail est assuré par des techniciens pastoraux itinérants recrutés de manière saisonnière (cf. paragraphe 5.1.1).

#### **5.4.1.2 Le Réseau Ours Brun**

Le Réseau Ours Brun (ROB), coordonné par l'Équipe Technique Ours, est un réseau dont **les participants sont répartis sur l'ensemble des Pyrénées**. 180 membres composent ce réseau (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Parc National des Pyrénées, associations...). Ils participent aux opérations de suivi et peuvent être amenés à vérifier des témoignages de présence d'ours. Cependant, la participation au ROB étant bénévole, la disponibilité de ses membres n'est pas totale et il est parfois difficile de programmer des opérations.

Entre 2006 et 2007, trois stages d'intégration au ROB et de reconnaissance des indices d'ours ont été organisés par l'ETO. Cinquante nouveaux correspondants ont alors été intégrés au ROB. A ce chiffre, s'ajoute la remise à niveau en 2006 d'une trentaine de collaborateurs navarrais et aragonais.

Au printemps 2007, cinq réunions avec les membres du ROB ont été programmées par l'ETO pour l'ensemble des Pyrénées. Ces réunions ont permis de rencontrer une centaine de membres du ROB. A cette occasion, un premier bilan des lâchers d'ours de 2006 leur a été présenté. Puis, au travers d'une concertation, le programme du suivi indirect pour l'année 2007 a été établi. Ces réunions seront reprogrammées annuellement.

### **5.4.2 Le suivi télémétrique et par GPS**

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises prévoit un suivi scientifique fin des individus relâchés avec notamment **l'utilisation de deux systèmes de localisation** :

- **un collier muni d'un émetteur VHF** (ondes radios) **et d'un GPS** transmettant les données recueillies par satellite via le réseau de téléphonie mobile,
- **un émetteur VHF intra abdominal** qui émet sur une fréquence différente de celle du collier.

Ce suivi fin est prévu pour la durée de vie de piles des émetteurs (soit un an pour le collier et environ 3 ans pour l'émetteur intra abdominal). Les 5 ours relâchés ont été équipés de ces émetteurs mais deux d'entre eux ont fait l'objet de recapture car le collier avait été perdu ou parce qu'il n'était pas assez performant.

Comme prévu dans le plan, l'ours Balou avait été équipé d'un émetteur VHF intra-abdominal mais son collier était différent du collier initialement prévu (volé lors de la pénétration par infraction dans les locaux de l'Équipe Technique Ours de l'ONCFS en février 2006). Il était muni d'un émetteur VHF et d'un GPS dont les données n'étaient récupérables que lorsque le collier se détacherait de l'animal (elles étaient stockées pendant ce temps). La femelle Sarousse avait, quant à elle, été équipée d'un émetteur VHF intra-abdominal et d'un collier GPS/GSM. Cependant, le 11 septembre 2006, elle a réussi à enlever son collier. Dans un contexte de grands déplacements exploratoires qui suivent les opérations de lâchers, le dispositif d'équipement de ces deux ours n'a pas permis leur suivi optimal (aucun signal n'a pu être détecté pendant trois semaines pour Balou comme pour Sarousse). Ces deux ours ont donc fait l'objet d'une capture pour rééquipement.

Hormis ces deux interventions, les deux systèmes ont donné satisfaction pour l'aspect suivi des animaux. 50 % des localisations GPS programmées ont pu être réalisés, quelque soit l'animal suivi. Il y a un sous échantillonnage en journée, probablement lié au fait que l'ours est gîté dans des secteurs non accessibles aux satellites. Le principal facteur limitant est la disponibilité du réseau de téléphonie mobile, pour la transmission des informations mais les données finissent toujours par arriver, avec 24



ou 48h de décalage. Il arrive parfois que l'ours reste dans une zone sans réseau pendant 2 ou 3 semaines.

Comme prévu, les émetteurs intraabdominaux ont une portée moindre que le collier mais une durée de vie plus longue.

L'émetteur GPS de Hvala a cessé de fonctionner le 3 juillet 2007, soit 2 mois de plus que prévu et celui de Balou le 16 juin 2007, soit 3 semaines de moins que prévu. Celui de Sarousse a continué de fonctionner jusqu'à son entrée en hibernation, début décembre 2007, mais il faut souligner qu'elle avait été rééquipée début novembre 2006. Dans tous les cas les émissions VHF du collier ont continué après l'arrêt du système GPS (respectivement 2 et 6 mois pour Balou et Hvala).

Chaque collier est également pourvu d'un système « drop off » qui lui permet de se détacher au bout d'un an et d'être récupéré par l'équipe assurant le suivi. C'est ce qui a donné le moins de satisfaction : seul le drop off de Francka s'est déclenché à la date prévue. Celui de Palouma n'a pas pu être testé car elle est morte 3 mois ½ après le lâcher, ceux de Balou et Hvala n'ont pas fonctionné. A voir au printemps pour Sarousse.

### 5.4.3 Le suivi indirect

Les autres ours sont suivis de façon indirecte grâce à plusieurs types d'opérations :

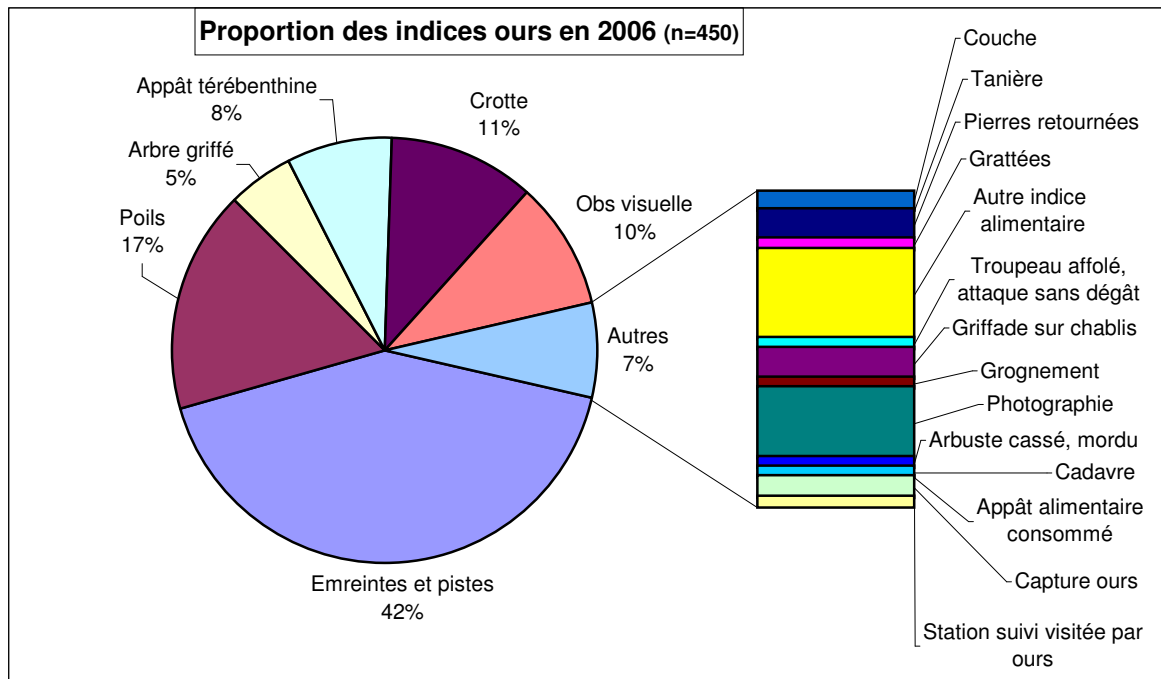
- le recueil - expertise de témoignage,
- l'opération de recherche simultanée d'indices d'ours (ORSO),
- l'indice d'abondance (suivis répétés d'itinéraires),
- les stations de suivi (50 stations sur le versant français),
- la prospection systématique ciblée de certains sites de repos intensivement utilisés,
- l'expertise des dégâts.

Dans le noyau occidental, les mêmes opérations que les années précédentes ont été reconduites, à savoir les ORSO, le suivi d'itinéraires et la recherche d'oursins.

Conformément au plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises, afin d'accentuer le suivi dans les Pyrénées centro-orientales, de nouveaux itinéraires de prospection ont été réalisés au printemps 2007 et suivis durant dix semaines. Les circuits ont été aménagés avec des stations de suivi, des revoirs et des appareils photos, dans la mesure du possible. Le but de ces opérations était de détecter les éventuelles femelles suitées du secteur, mais aucun indice concluant n'a été relevé. De plus, les 26 stations de suivi installées dans les Pyrénées centro-orientales ont été réactivées au printemps 2007.

#### 5.4.3.1 Indices 2006

**450 indices d'ours ont été récoltés en 2006** sur l'ensemble du massif pyrénéen français. Les données télémétriques et GPS des cinq ours lâchés ne sont pas incluses dans ce décompte, ni les prédations sur le cheptel domestique, mais les indices indirects d'ours équipés y figurent.



A ces indices s'ajoutent les dommages aux troupeaux. Le nombre d'attaques classées imputables sur le bétail domestique et les ruches s'établit à 170.

77 échantillons de crottes ou de poils d'ours ont été envoyés pour analyse génétique au laboratoire conventionné par le ministère (LECA de Grenoble). Parmi ceux-ci, 26 échantillons contenant de l'ADN de suffisamment bonne qualité, ont permis d'identifier **10 ours** (soit 33 % des échantillons envoyés) : Néré, « Aspe Ouest » et Francka pour le noyau occidental ; Boutxy, Caramelles, Balou, Hvala, Sarousse, Palouma et Pyros dans le noyau centro-oriental.

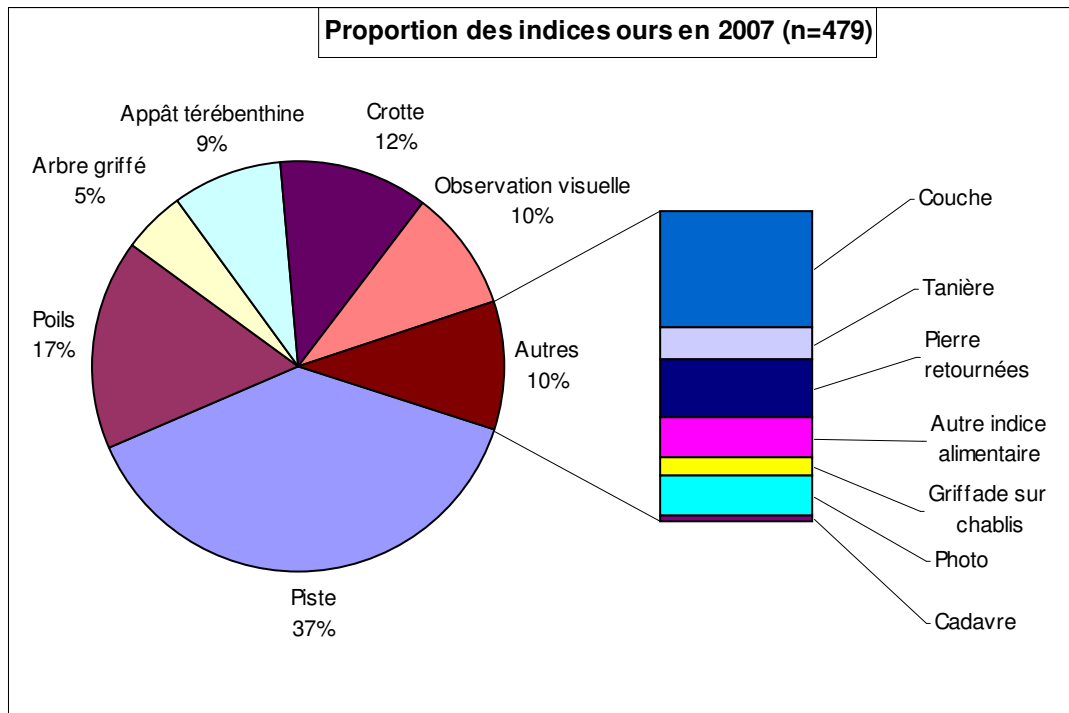
Aucun indice de présence d'ourson n'a été relevé sur le versant français.

La réintroduction de cinq ours au printemps 2006, puis les recaptures de deux de ces animaux, n'ont pas permis à l'Équipe Technique Ours de mener à bien toutes les opérations de suivi indirect des ours. La visite des stations de suivi n'a pas été régulière tout au long de l'année 2006.

En Andorre, 4 indices et une attaque imputable ont été recensés ; en Aragon, 35 indices et aucune attaque ; en Navarre, 6 indices et 7 attaques ; en Catalogne, 34 indices et 17 attaques.

#### 5.4.3.2 Indices 2007

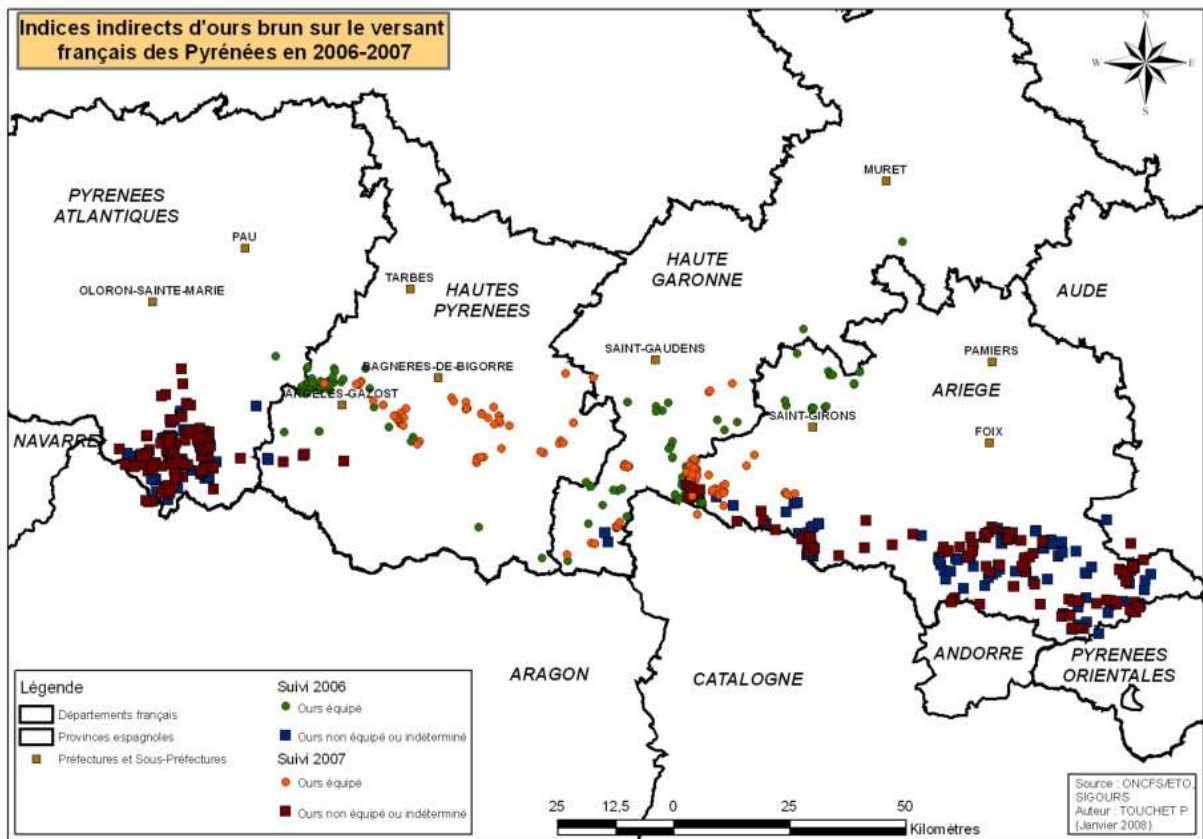
**En 2007**, sur l'ensemble du massif pyrénéen français, 623 témoignages d'indice d'ours ont été enregistrés. Parmi ceux-ci, **479 indices ont été validés par l'Équipe Technique Ours**, soit une proportion de près de 77 % d'indices vrais. Le restant des indices est classé comme non valides ou douteux. Parmi les 283 indices de présence enregistrés en 2007 pour les Pyrénées Centro-Orientales, 177 ont été validés (soit près de 63 %). Pour le noyau occidental, parmi les 340 indices de présence d'ours enregistrés, 302 ont été validés soit 89 %.



Le nombre d'attaque sur le bétail domestique et les ruches s'établit à 141.

61 échantillons de crotte ou de poils d'ours ont été envoyés pour analyse génétique au LECA. 32 échantillons ont permis d'individualiser 8 ours (52 % des échantillons envoyés), à savoir : Cannellito, « Aspe ouest », Néré pour le noyau occidental ; Hvala et ses deux oursons Pollen et Bambou, Boutxy et Ziva pour le noyau centro-oriental. Les échantillons génétiques ont permis de connaître le sexe des 2 oursons de Hvala, à savoir 2 femelles. De plus, l'ourse Ziva, dont on n'avait pas trouvé l'empreinte génétique depuis 2000, a été identifiée par des poils récoltés au mois d'août 2007.

En Andorre, un indice a été recensé ; en Aragon, 42 indices et une attaque ; en Navarre, 31 indices et 18 attaques ; en Catalogne, 29 indices et 23 attaques.



#### 5.4.4 Résultats : Etat de la population ursine en 2007

Les indices ursins récoltés sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées au cours de l'année 2007 ont permis de faire un état des lieux de la population d'Ours bruns sur le massif. L'analyse des présences simultanées éloignées, couplé à l'analyse génétique et aux mesures d'empreintes, permet d'estimer un effectif minimum pour la population.

**Le noyau occidental** reste bien délimité avec 4 individus mâles (3 adultes et 1 sub adulte) présents dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Ouest de l'Aragon, la Navarre et avec quelques incursions dans les Hautes-Pyrénées. Ce sont principalement les vallées d'Aspe et d'Ossau qui sont parcourues côté français mais des indices de présence ont été relevés dans la vallée d'Arrens Marsous en 2006 et 2007, ainsi qu'à Cauterets en 2007. Les mâles Néré, Cannellito et Aspe-Ouest ont été identifiés grâce à des échantillons de poils ou de crottes en 2007 et 1 autre ours (Camille) a pu être individualisé par les présences simultanées. La zone couverte par ce noyau côté français représente 1 010 km<sup>2</sup> pour ces ours, contre 780 en en 2006.

**Le noyau central** quant à lui s'est trouvé renforcé avec les cinq lâchers de 2006, dont quatre en Haute-Garonne et un dans les Hautes-Pyrénées. deux de ces animaux sont morts : Palouma suite à une chute en août 2006 et Francka a été percutée par deux voitures en août 2007.

Ce sont au minimum 9 animaux qui ont pu être individualisés en 2007, dont les ours Hvala et ses 2 oursonnes Bambou et Pollen, Balou, Sarousse et Ziva, ainsi que 3 individus indéterminés : 1 dans le Val d'Aran, 1 dans le Haut Couserans et 1 dans l'Est de la Catalogne, dans la Vallée d'Alins. Pour mémoire, 2 femelles suitées avaient été repérées côté espagnol en 2006 sans que l'on sache si elles font partie des ours individualisés en 2007. De plus, les analyses génétiques de 2006 avaient révélé la présence de Pyros et Caramelles côté français, mais ces individus peuvent faire partie des indéterminés en 2007. C'est pour cette raison que l'effectif minimum est de 9 ours dans le noyau central.

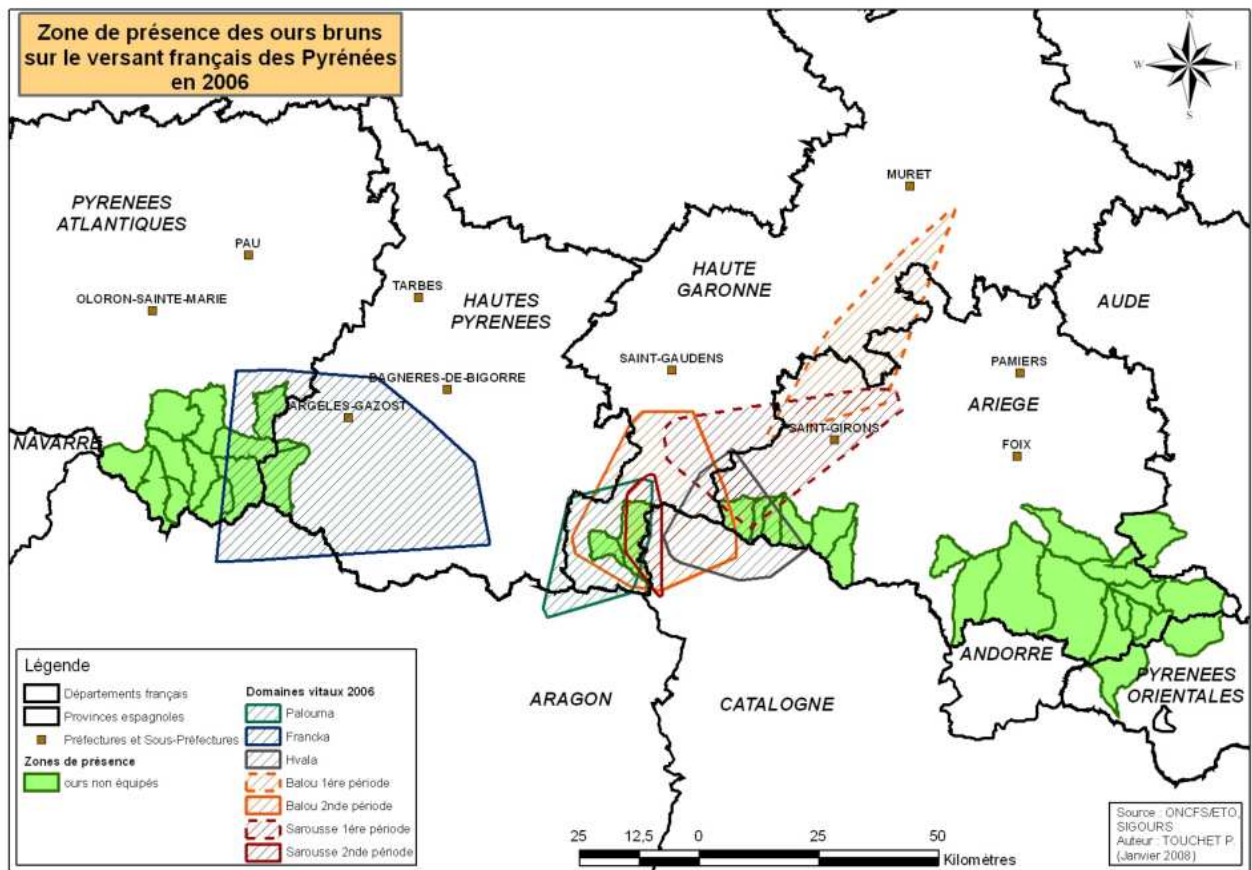
C'est le noyau qui comporte le plus de femelles en âge de se reproduire puisqu'elles sont au moins au nombre de 3 en 2007: Hvala, Sarousse et Ziva et au moins 1 mâle adulte, Balou.

La zone prospectée par les ours non réintroduits en 2006 côté français des Pyrénées centrales est assez restreinte puisqu'elle représente de l'ordre de 370 Km<sup>2</sup> en 2006, répartis entre l'Est de la Haute-Garonne et le Couserans. Les ours lâchés en 2006 ont occupé une zone de 3 566 Km<sup>2</sup> en 2006 et 4 153 Km<sup>2</sup> en 2007, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

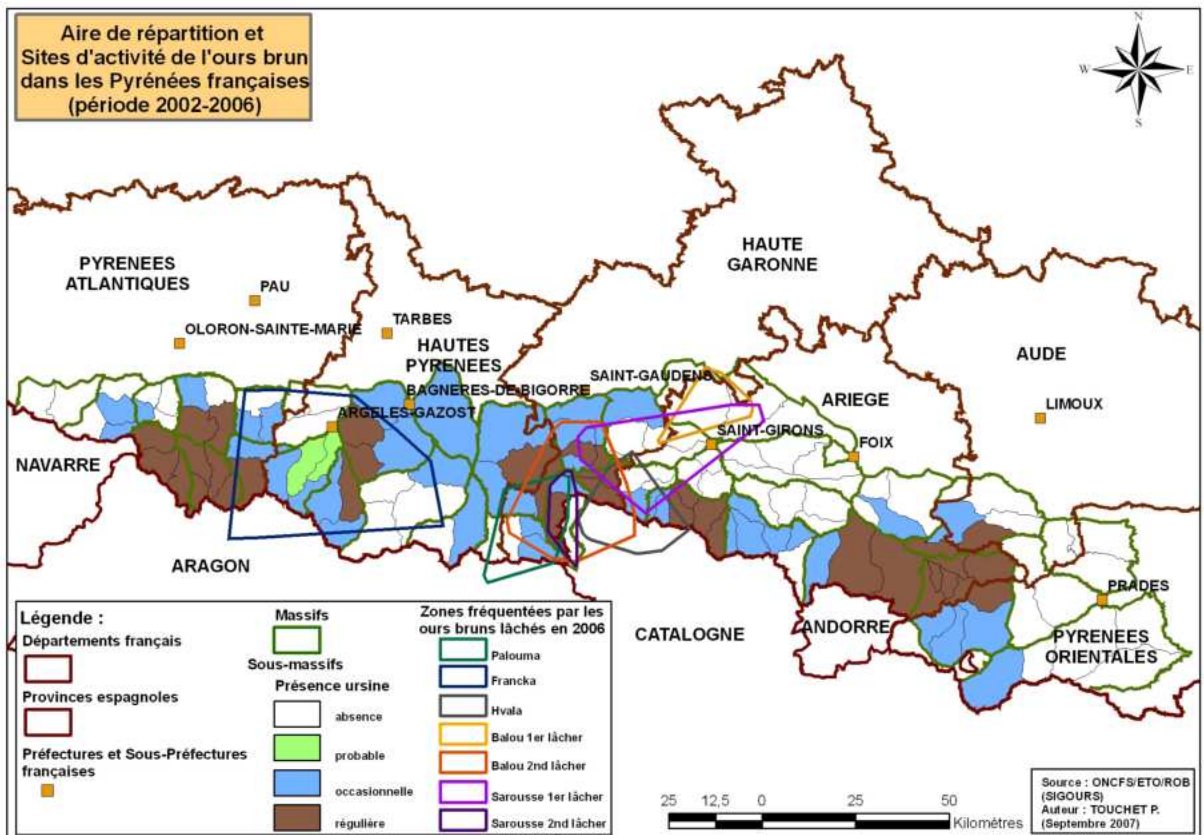
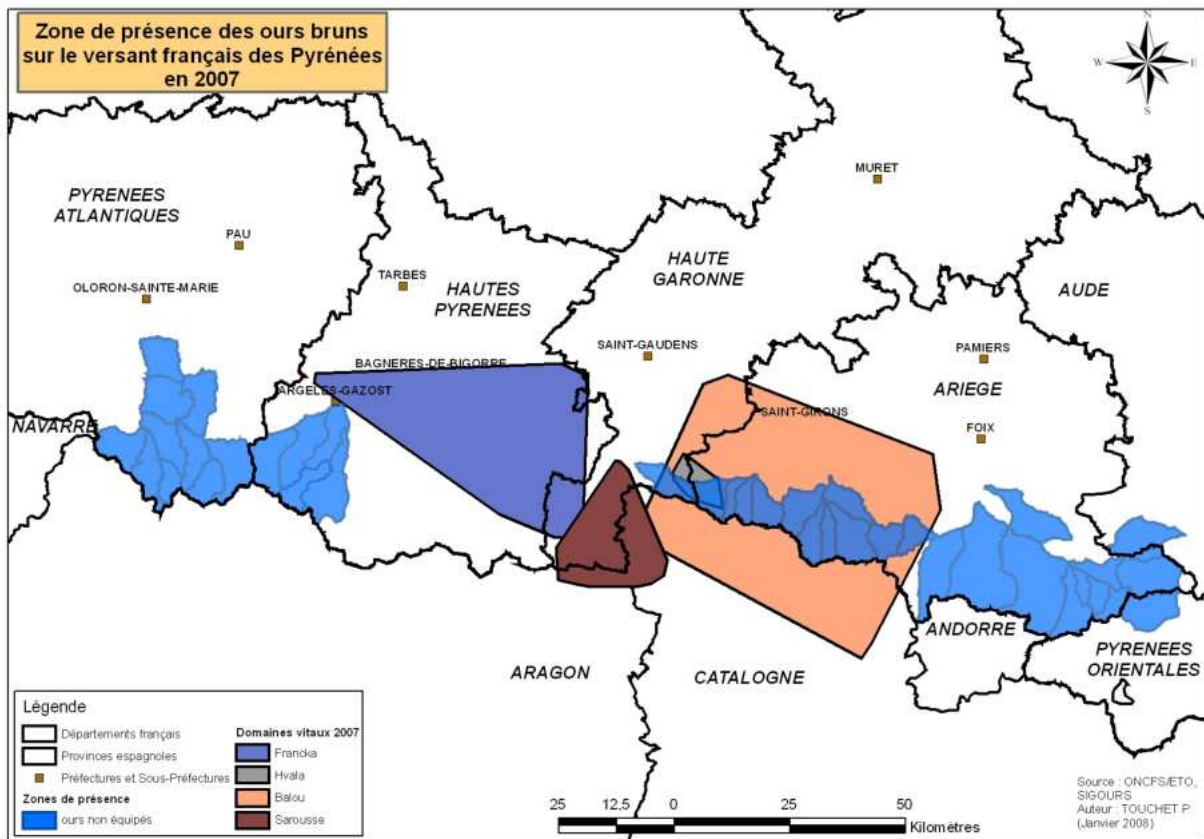
Enfin, l'analyse du **noyau oriental** démontre la présence de 2 individus : l'ours mâle Boutxy et un autre de taille moyenne. En 2006, les 2 animaux couvrent un vaste territoire de l'ordre de 1250 km<sup>2</sup> qui s'étend du Vicdessos jusqu'au Pyrénées-Orientales. Ce noyau s'est étendu vers l'ouest du Vicdessos, de tel sorte qu'il est désormais possible de parler de noyau centro-oriental, d'une superficie d'environ 1620 km<sup>2</sup> en 2007. Ce noyau est presque continu de l'Est du département des Hautes-Pyrénées jusque dans les Pyrénées-Orientales.

Le suivi de la population ursine met donc en évidence **un effectif minimum de 15 ours pour 2007**, de part et d'autre de la frontière avec l'Espagne, dont 13 ont été repérés côté français. La zone prospectée en 2007 par les ours côté français atteint 5550 Km<sup>2</sup>, 2630 Km<sup>2</sup> si on exclue les ours lâchés en 2006.

Dans la mesure où les méthodes utilisées varient selon les territoires, il est difficile de faire un inventaire exhaustif. Néanmoins, **il est probable que l'effectif global soit compris entre 15 et 19 individus**. En effet, 4 animaux n'ont pu être clairement individualisés. 2 de ces individus seraient dans le Val d'Aran et 2 autres sur le reste de la Catalogne.







### 5.4.5 A quoi sert d'équiper les ours d'émetteurs ?

La population d'ours est une population animale sauvage et n'a donc pas vocation à faire l'objet d'un suivi télémétrique complet, continu et permanent. L'équipement d'un ours peut être

envisagé à titre provisoire et exceptionnel. Il ne s'inscrit pas dans une démarche générale d'équipement des ours présents dans les Pyrénées. Il répond à une demande particulière dans un contexte bien précis.

Les 3 Ours bruns lâchés en 1996 et 1997 ainsi que les 5 Ours bruns lâchés en 2006 ont été équipés d'émetteurs pour une durée temporaire. L'objectif de cet équipement est expérimental et scientifique (connaître l'adaptation des ours à leur nouveau milieu). Il permet en outre une intervention rapide en cas de problème. Mais les ours lâchés demeurent des animaux sauvages et à terme, le dispositif cesse d'émettre.

L'équipement d'un ours avec un émetteur permet également d'intervenir plus facilement sur un individu réintroduit au comportement atypique (familier par rapport à l'homme ou fortement prédateur sur des troupeaux protégés), notamment en permettant un effarouchement plus important de l'animal et la re - capture pour retrait en cas ultime (conformément au protocole d'intervention sur un ours à problème). Il convient de noter que l'effarouchement et la capture d'un ours, même équipé, sont des opérations délicates, très chronophages, et sans garantie de réussite.

**L'intérêt de l'équipement d'un animal sauvage réside donc en premier lieu dans l'amélioration des connaissances scientifiques, en second lieu seulement, dans la résolution partielle de problèmes de cohabitation avec l'homme.**

**L'équipement télémétrique n'est pas une sécurité contre la prédation sur troupeaux domestiques.** Le seul moyen de protéger un troupeau contre les attaques d'ours est de mettre en place des systèmes de protection pérennes (gardiennage, chiens Patou, clôtures électriques pour des troupeaux regroupés). Ces mesures ne peuvent pas être mises en place instantanément : l'intégration d'un chien Patou au troupeau se prépare, une modification de conduite du troupeau prend également un peu de temps, le temps que les brebis s'habituent au regroupement nocturne par exemple. Il faut donc que le troupeau soit protégé avant l'arrivée de l'ours sur l'estive pour éviter les dommages. Ainsi connaître précisément la localisation des ours au jour le jour n'est pas un moyen réellement efficace en terme d'amélioration de la prévention des dommages.

**De plus le fait d'avoir des ours équipés d'émetteurs engendre une pression psychologique forte. Dès qu'un ours est localisé dans une zone précise et que l'information est diffusée, il en découle appréhension, fatigue supplémentaire (liée aux visites plus fréquentes des estives sans le moindre effet sur les prédations éventuelles (cf. cas de Francka) et tension chez les éleveurs concernés.**

#### 5.4.6 Suivi de population : informations issues de l'analyse comparative avec les autres pays européens

On peut distinguer deux cas : d'une part celui de la Slovénie et de l'Espagne où les ours sont présents en quantité relativement importante de façon constante, d'autre part celui du Trentin où la population a fait l'objet d'une réintroduction récente (10 ours à partir de 2000).

En Slovénie et en Espagne le suivi est réalisé à partir de recueil de données sur le terrain (fèces, pièges à poils) et des observations humaines (organisation de journées de surveillance associant équipe de suivi de l'Etat, agents de fondations - par exemple Oso Pardo dans les Asturies -, associations de chasseurs), en utilisant des méthodologies constantes dans le temps. Ce suivi a pour objectif la connaissance (numérique et de composition, sex ratio notamment) de la population et surtout de son évolution dans le temps. Par ailleurs les slovènes équipent quelques ours (deux actuellement sur une population de plus de 500) pour assurer une connaissance scientifique, ou suivre des animaux ayant des comportements particuliers, notamment pour les ours s'éloignant de la zone de présence constante. Le suivi des ours, et principalement la localisation de leurs tanières est également utilisée dans les deux pays pour la gestion de la chasse (Espagne) et de l'exploitation forestière, de manière à limiter leur dérangement.

En Italie, les ours introduits ont fait l'objet d'un équipement lors de leur lâcher pour étudier leur comportement dans leur nouveau milieu, les différents équipement ayant cessé d'émettre depuis. Les ours nés en Italie n'ont pas été équipés. Cette technique a par contre été utilisée pour le suivi d'une ourse à problème, trop familière par rapport à l'homme (plus de 50 visites de villages en deux ans). L'équipement a été décidé pour suivre son comportement de façon plus précise (connu auparavant via les témoignages) et a permis de faciliter la capture lorsque celle-ci a été décidée.

Dans l'ensemble de ces pays (Slovénie, Espagne, Italie), **les informations recueillies, notamment par le suivi régulier, sont utilisées essentiellement pour connaître et protéger la population d'ours**. Elles ne servent pas à prévenir les populations de la présence d'un animal dans un secteur déterminé. Par contre une information régulière (dans les écoles en Slovénie, par exemple) est effectuée pour expliciter l'attitude à tenir en cas de rencontre avec un ours de façon à constituer une habitude de cohabitation permanente. On peut retenir par ailleurs que la connaissance de la population (via les journées de comptage ou le recueil des traces) suppose une participation d'un grand nombre d'unités de travail humaines et d'une organisation *ad hoc*. **Le système de Fondation utilisé en Espagne semble intéressant, et il serait utile de voir comment on peut imaginer sa transposition en France pour appuyer le travail mené par les services et les établissements publics de l'Etat.**

## 5.5 Informer largement sur la population ursine

### 5.5.1 Communication en situation ordinaire

**Sur la base des informations recueillies, le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises prévoit une information des habitants des Pyrénées** au moyen d'un **serveur vocal** (05-62-00-81-10) et de **bulletins publiés sur le site Internet [www.ours.ecologie.gouv.fr](http://www.ours.ecologie.gouv.fr)**. Ces documents, réalisés par l'Équipe Technique Ours, sont diffusés automatiquement par le biais d'un courrier électronique aux personnes qui s'inscrivent sur le site :

- un bulletin d'information hebdomadaire « Loc'hebdo Ours », qui fait le point sur l'ensemble des localisations et indices relevés durant la semaine écoulée. 28 numéros ont été publiés en 2006 (de mai à décembre) et 40 numéros en 2007 (de mars à décembre). Tous les numéros sont parus dans les temps, au début de chaque semaine ;
- un document mensuel « Actualités Ours », qui synthétise les principales localisations d'ours par commune sur les versant nord et sud des Pyrénées. Neuf numéros sont publiés par an, en dehors de la période d'hibernation ;
- un « Flash info » qui paraît à chaque événement particulier. Treize numéros ont été publiés en 2006 car les campagnes de capture et lâcher ont été source d'information et deux numéros en 2007 (concernant les oursons de Hvala et la mort de Francka).

A cela s'ajoute **des informations diffusées par l'intermédiaire d'Empreintes Ours**, lettre semestrielle d'information de l'État adressée par courrier aux élus et institutionnels du massif des Pyrénées et également par mèl aux abonnés du site Internet. Quatre numéros ont été publiés depuis le début du plan de restauration.

**Les rapports d'activités du Réseau Ours Brun (ROB)** sont aussi un canal de diffusion de l'information. Le suivi de l'année 2006 n'a pas fait l'objet d'un rapport dans les Pyrénées centro-orientales à cause de la charge de travail liée aux campagnes de captures et lâchers. Le rapport 2007 est sur le point d'être publié et un premier rapport intermédiaire a déjà été établi et adressé à tous les membres du ROB. L'objectif est de faire le bilan de la saison de suivi, de déterminer l'état de la population ursine et de présenter un rendu à tous les membres du ROB qui participent à la récolte de données pendant l'année.

**La cartographie quinquennale** concernant les zones de présences régulière et occasionnelle a été diffusées aux services d'Etat concernés par l'aménagement du territoire. Il sera étudié la possibilité de mettre ces informations cartographiques à disposition du public par le biais des sites Internet des trois DIREN du massif.

Ces bilans ainsi que les techniques de suivi employées ont également permis de communiquer sur le statut de l'Ours brun dans les Pyrénées. **Un article** a été publié dans la revue technique de l'ONCFS (Faune Sauvage) et une présentation a été faite au XXXème **colloque** international de mammalogie à Banyuls en 2007.

### 5.5.2 Communication en situation à risque

Des actions de communication spécifiques ont été menées au sujet des ours en tanière et des ourses suitées (cf. paragraphe 8.3)



## 5.6 Associer le monde de la chasse

### 5.6.1 Chartes chasse

Après la mort de Cannelle en 2004 et avec l'annonce par M. Lepeltier d'un prochain renforcement de la population d'ours, le Directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées a été chargé de mener une concertation avec les six présidents des fédérations de chasseurs du massif pyrénéen. Les fédérations des chasseurs avaient exprimé leur opposition face à de nouvelles introductions mais des positions constructives ont pu être trouvées avec certaines d'entre elles. Pour la saison cynégétique 2005-2006, une charte avait donc été proposée par l'État aux chasseurs. Celle-ci s'appuyait sur l'engagement des fédérations dans un certain nombre d'actions destinées à prévenir les accidents entre un chasseur et un ours, avec comme axe principal la formation et l'information des chasseurs. **Cette charte a été signée par deux présidents (Haute-Garonne et Pyrénées-Atlantiques) pour la saison 2005-2006 et reconduite en 2006-2007. Pour la saison 2007-2008, seule la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a signé cette charte avec l'Etat**, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ayant souhaité la mise en place d'un dispositif réglementaire établi en concertation avec les chasseurs (cf. ci-après).

### 5.6.2 Actions d'information / formation

**La présence de techniciens des Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) 09, 31 et 64 au sein de l'Équipe Technique Ours (ETO) permet d'avoir un contact direct** et efficace avec le monde de la chasse. En plus de participer à toutes les opérations techniques dans le cadre du pôle suivi de l'ETO, ces agents peuvent former les chasseurs et communiquer sur le plan de restauration de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises.

L'année 2007 a été marquée par la création et la diffusion d'un **étui pour permis de chasser**. Cet outil a été développé par la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées en collaboration avec les techniciens des fédérations des chasseurs présents au sein de l'ETO. Il présente les consignes à respecter en cas de rencontre avec un ours et explique également comment reconnaître des empreintes d'ours ou différencier un ours d'un sanglier. Les contacts de l'ETO sont mentionnés pour connaître ou donner des informations relatives à la présence ursine. Des informations sur l'organisation et les modalités de pratique de la chasse, telles que les consignes de sécurité à observer lors d'une battue, sont développées. Les chasseurs ont apprécié cet étui qu'ils qualifient d'esthétique, pratique, clair et solide. Près de 15 000 exemplaires ont été produits. Chaque Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées, sauf celle des Hautes-Pyrénées, a assuré la diffusion de cet outil dans son département. 3 000 exemplaires ont été attribués aux départements 31, 09 et 64, 5 000 au département 66 et 1 000 au 11. La majorité d'entre eux ont déjà été distribués aux chasseurs. En Haute-Garonne, il était accompagné d'un document dressant le bilan du déplacement des ours et la situation actuelle de la population. Le solde des étuis sera distribué avec l'enregistrement des nouveaux permis de chasser.

**Certaines situations qualifiées « à risque » ont été présentées aux chasseurs.** Ainsi, les techniciens ont collaboré aux travaux d'information des chasseurs, des populations locales et du grand public, ainsi qu'aux diverses animations réalisées sur le sujet. L'emplacement des tanières a été indiqué aux associations de chasseurs concernées et la présence de Hvala et ses ours fait l'objet d'information par téléphone chaque veille de battue. Les présidents d'Associations Communales de Chasse Agréées avaient alors la possibilité de déplacer les battues. Pendant la saison de chasse 2007/2008, aucun acte de chasse n'a été constaté sur une zone où un ours équipé avait été localisé. Seule Sarousse a été observée par des chasseurs à la fin de l'année 2006. Il est également arrivé à deux ou trois reprises qu'un ours non équipé d'émetteur soit observé à distance par des chasseurs en Haute-Ariège.

### 5.6.3 Gestion de la chasse en Pyrénées-Atlantiques

En Pyrénées-Atlantiques un **comité technique** a été mis en place sous l'égide du Sous-Préfet d'Oloron. Il est constitué de la Fédération Départementale des Chasseurs, du GIC Montagne, d'ACCAs, du FIEP, de la DDAF, de l'ONCFS (service départemental et Équipe Technique Ours) et des DIREN Aquitaine et Midi-Pyrénées. Ce groupe de travail a pour objet la **création de réserves de chasse et de faune sauvage** dans les territoires concernés et d'en évaluer la pertinence au regard de l'objectif poursuivi (à savoir la protection réglementaire des secteurs de chasse les plus sensibles pour l'habitat de l'ours). La Fédération des Chasseurs a élaboré avec les dirigeants des associations

cynégétiques concernées un projet de cartographie, établi en fonction de la localisation des sites vitaux de l'ours. Ce projet, validé par les adhérents de ces associations, vise à créer des réserves de chasse dans cinq zones (communes de Laruns, Cette-Eygun, Borce, Etsaut et Urdos). En février 2008, la Fédération a proposé la création de ces réserves pour une durée de cinq ans et la mise en place d'une réglementation opposable à tous (chasseurs, randonneurs, naturalistes...) afin d'éviter le dérangement. La DDAF et l'ONCFS sont chargés de préparer le projet d'arrêté préfectoral en ce sens.

#### 5.6.4 Procès en lien avec l'exercice de la chasse

**Le chasseur responsable de la mort de l'ourse Cannelle** a été mis en examen le 7 décembre 2004 pour « destruction d'espèce protégée ». Un non-lieu a été rendu par le juge d'instruction de Pau en janvier 2007 et annulé le 6 avril 2007 à la suite d'un recours. Le chasseur a comparu en correctionnelle à la mi-mars 2008. Conformément aux réquisitions du **procureur de la République**, **le chasseur a été relaxé** le 21 avril 2008.

La Sepanso avait attaqué au tribunal administratif les arrêtés d'ouverture de la chasse en Pyrénées-Atlantiques. Le tribunal a décidé le 27 mars 2008 **l'annulation des trois arrêtés chasse** contestés au motif principal de l'inexistence de mesures réglementaires d'interdiction temporaire des battues sur les zones où la présence de l'ours est connue.

### *5.7 Prendre en compte la présence de l'ours dans la gestion forestière*

Cf. paragraphe 4.3.2

Le comité technique ours en Haute-Garonne n'a pas été réuni.

En Pyrénées-Atlantiques, l'ensemble des coupes et des travaux continue d'être examiné au sein de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB) pour les communes adhérentes. A noter que depuis bientôt 3 ans, les associations de protection de la nature ne siègent plus à cette instance, ce qui oblige à procéder à des consultations externes. Hors IPHB, c'est le sous-préfet d'Oloron qui synthétise les avis de l'ensemble des partenaires. On note un travail très constructif opéré avec entre partenaires techniques (Office National des Forêts, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et Parc National des Pyrénées) en amont des aménagements forestiers. Des mesures alternatives à la création de piste ont été mises en place (débardage par câble).

## 6 Valoriser la présence de l'ours au plan économique

---

**Pour beaucoup de professionnels du tourisme, l'ours peut jouer un rôle primordial dans l'attractivité du territoire.** Les tensions autour de la réintroduction de l'animal compliquent la situation. Mais ils sont nombreux à croire dans le potentiel « touristique » du plantigrade.

Le sondage réalisé par l'IFOP en février 2005 auprès des Pyrénéens avait révélé que pour 68% d'entre eux, **l'ours était « l'espèce animale sauvage qui représente le mieux les Pyrénées »**, l'Ours précédant nettement l'isard, arrivant en numéro 2. En 2003, une autre enquête de l'IFOP auprès d'habitants des Pyrénées montrait que 62% voyaient en lui « un attrait touristique pour la région », 79% considéraient que la présence de l'ours était valorisante pour l'image de la région pyrénéenne et 54% pensaient que cette même présence était un atout pour le développement économique de la région pyrénéenne.

En 2008, qu'en est-il ? Il n'y a pas d'emballage promotionnel transformant l'ours en véritable icône touristique. Pourtant, si l'on écoute les professionnels du tourisme, l'image de l'ours pourrait être un produit d'appel digne de ce nom. Il en présente toutes les caractéristiques. Aux yeux des petits et des grands, l'ours incarne les grands espaces, la liberté, la force de la nature, ou encore une longue tradition animalière... En quelque sorte, une sorte d'éléphant, version pyrénéenne. Mais si de nombreux commerçants, restaurateurs ou cafetiers associent le nom de leur établissement à celui de l'ours, les offices du tourisme, les syndicats d'initiative et les collectivités hésitent encore à utiliser pleinement l'image de celui qui fait trop souvent débat.

Depuis cinq ans, des professionnels de la montagne - accompagnateurs en montagne, aubergistes, éleveurs, apiculteurs, producteurs et artisans d'art (en tout plus d'une centaine de personnes) - travaillent à la création d'un réseau d'acteurs partageant les mêmes valeurs et proposant des produits et services de qualité, respectueux de l'environnement. Ce **réseau des professionnels du Pays de l'Ours** se concrétise par la signature de chartes de qualité entre l'association Pays de l'Ours - Adet, qui est chargée d'animer le réseau, et les différents secteurs d'activité. En signant ces chartes, les professionnels s'engagent sur des valeurs : qualité, échange et environnement, dont le soutien à la présence de l'ours.

**Le programme Pé Descaous** (le « va-nu-pieds », surnom de l'ours en béarnais) a été créé en 1994 par le Fonds d'Intervention Eco-Pastoral avec l'association « les bergers du Haut-Béarn » et le soutien du WWF - France. L'objectif est de produire un fromage fermier de façon traditionnelle, en estives, et de le commercialiser en utilisant l'image de l'ours. Cette dernière est matérialisée par une empreinte de patte d'ours sur la croûte, symbole de la qualité du terroir. Une trentaine de bergers - fromagers participent au programme et une vingtaine de tonnes de fromage est produite en moyenne chaque année, en majorité du fromage de brebis. Pour les fromagers qui pratiquent la vente directe, les prix obtenus sont supérieurs d'environ 4,5 € par kg à ceux obtenus usuellement auprès d'un grossiste. La valeur ajoutée est de 0,75 € par kg par rapport au prix de vente directe des autres fromages, ceci grâce à la charte qualité. Concernant les contrats avec les centrales de vente, une plus value équivalente est recherchée.

Côté Pyrénées centrales, la production pastorale ovine est axée sur la viande. Le type de production dominant est l'agneau léger, dit « de bergerie ». Ces agneaux naissent à l'automne et sont nourris d'aliments composés, avant d'être vendus pour être engraisés sur d'autres territoires. Les éleveurs pyrénéens jouent de ce fait essentiellement le rôle de naisseur et ne profitent pas de la plus importante partie de la valeur ajoutée du produit, lié à l'activité d'engraisier. Ils constituent en outre la partie la plus sensible de la filière, les variations de prix à la baisse se répercutant jusqu'à eux sans qu'ils aient la possibilité de la répercuter à leur tour.

Par contre, le broutard est un agneau âgé de 6 à 12 mois, élevé au lait de sa mère puis à l'herbe. Il transhume en estive avec le troupeau sur les pâturages de montagne. Il est ensuite vendu directement de l'éleveur au consommateur, à la descente d'estive et jusqu'au mois de décembre. Cette production était largement déclinante depuis les années 1950, car elle n'était plus valorisée.

En 2000, des éleveurs accompagnés par l'association Pays de l'ours - Adet ont réfléchi à un mode de production durable, valorisée et compatible avec la présence de l'ours. Le broutard est apparu une

solution adaptée et un cahier des charges a été élaboré encadrant la production du « **broutard du Pays de l'ours** ». Le prix de vente (directe) de ce produit est en moyenne de 136 €, environ le double du prix obtenu auprès d'une coopérative. Les prix de vente directe des agneaux non labellisés sont variables mais souvent inférieurs à ceux du broutard du Pays de l'ours. Les éleveurs concernés se sont regroupés au sein d'une association Estives du Pays de l'Ours. Bien qu'anecdotique, la démarche est intéressante.

## 7 Communiquer, sensibiliser et former

---

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises s'appuie sur une large communication permettant de partager les connaissances et d'apporter la plus grande transparence aux actions mises en œuvre. A cette fin, il prévoit le développement de nombreux outils destinés d'une part à répondre au besoin d'information des élus et des représentants institutionnels et d'autre part à sensibiliser les habitants des vallées pyrénéennes mais aussi les vacanciers, le grand public comme les scolaires. Il vise également une meilleure information sur les mesures de prévention des dommages d'ours à destination du monde agricole.

### 7.1 Communication auprès des élus et institutionnels

Les élus et représentants institutionnels ont besoin de disposer de toutes les informations existantes, concernant à la fois la population d'ours et son suivi, mais également l'ensemble des outils de financement pour une meilleure cohabitation avec les activités humaines, ceci afin de jouer pleinement leur rôle de gestionnaire du territoire.

Une information large est apportée par l'Etat en premier lieu au sein des **instances de concertation** (cf. chapitre 9). **Des contacts individuels** sont assurés par les Préfets de départements (ou leur représentants) ainsi que l'Équipe Technique Ours en tant que de besoin.

**Le plan de restauration** et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises 2006 – 2009, présenté par la Ministre le 13 mars 2006, a été diffusé en 2500 exemplaires à l'ensemble des acteurs du massif concernés ainsi qu'aux personnalités auditionnées par les inspecteurs généraux de l'environnement et de l'agriculture lors de la concertation préalable.

La **lettre d'information semestrielle de l'Etat « Empreinte Ours »** présente régulièrement les dernières données sur la population d'ours, l'interview d'une personnalité, des articles concernant la gestion du dossier dans les Pyrénées et à l'étranger ainsi que les événements marquants des six derniers mois. Dans chaque numéro, un dossier thématique approfondi est développé. Il est basé sur des expériences vécues et détaille des sujets tel que « Le chien patou », « Les parcs électriques » ou « Le tourisme ».

La lettre, diffusée à près de 4500 destinataires, est adressée à tous les élus concernés (maires, sénateurs, députés, conseillers généraux et régionaux), aux structures intercommunales, aux gestionnaires d'estives et organismes agricoles, aux associations de chasseurs et de pêcheurs, aux membres des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, aux forestiers, aux associations de protection de la nature et acteurs du tourisme et des sports, aux partenaires étrangers, aux rectorats, universités, collèges et lycées d'enseignement général ou agricole. Le quatrième numéro a été diffusé au début de l'année 2008.

La **circulaire interministérielle** du 26 avril 2007 concernant la sécurité des personnes a été adressés par le Préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et les Préfets de département à 891 maires du massif des Pyrénées. Elle était accompagnée des dépliants « sécurité » (cf. ci-après) pour un affichage en mairie. Ces dépliants avaient déjà été adressés aux maires pour affichage en 2006. Les maires ont également été informés par courrier de l'existence du site Internet et de la possibilité de s'y abonner pour recevoir des informations régulières (cf. ci-après).

### 7.2 Communication auprès du grand public

#### 7.2.1 Communiqués de presse

Des communiqués de presse sont régulièrement effectués soit par le ministère en charge de l'environnement, soit par les Préfets. On notera notamment la diffusion de 10 communiqués en 2006, relatifs à la rencontre des Ministres de l'environnement d'Andorre, d'Espagne, et de France ; aux cinq lâchers ; aux deux relâchers des ours Balou et Sarousse ainsi qu'à la mort et l'autopsie de l'ourse

Palouma. En 2007, quatre communiqués ont concernés la naissance des oursons de Hvala, la mort de Francka et l'enquête complémentaire la concernant, les décisions prises par la secrétaire d'Etat à l'Écologie à la suite de sa visite à Toulouse.

## 7.2.2 Communication de type généraliste

**La plaquette généraliste** sur l'ours, qui avait été éditée en 2004, a été mise à jour en 2007 par l'Etat. 80 000 exemplaires ont été diffusés en 2007 au grand public par l'intermédiaire des offices du tourisme et des associations. Elle est particulièrement appréciée des animateurs d'associations effectuant des interventions en milieu scolaire.

Afin de répondre au besoin de sécurité, **deux dépliants donnant les recommandations sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec un ours et un chien patou** ont été largement diffusés par l'Etat sur l'ensemble du massif :

- en 2006, chacun d'eux a été distribué à 50 000 exemplaires ;
- en 2007, réédités à 100 000 exemplaires chacun, les dépliants ont été adressés à l'ensemble des acteurs du tourisme des Pyrénées (comités régionaux et départementaux du tourisme, offices et maisons du tourisme, syndicats d'initiative...), aux fédérations sportives et de loisirs, ainsi qu'aux associations de protections de la nature.

Rédigés en anglais et en espagnol, ils permettent de sensibiliser également les touristes étrangers. Les Préfets ont invité les maires à les afficher en mairie pour amplifier l'information du grand public.

Par ailleurs, **des panneaux en bois signalant la présence de chiens Patou** en estive sont disposés par la Pastorale Pyrénéenne (association en charge de l'animation « chien patou » sur le massif) sur les principaux sentiers d'accès aux estives concernées.

Le **site Internet de l'Etat [www.ours.ecologie.gouv.fr](http://www.ours.ecologie.gouv.fr)** amplifie la diffusion des documents édités sous forme papier. Il a été entièrement reformaté en février 2005. Ce site expose l'ensemble des actions mises en place par l'État pour la conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées. La mesure de fréquentation du site révèle un nombre de visites de plus de 300 000 en 2 ans (en moyenne presque 13 000 visites par mois).

Le site dispose depuis le mois de mai 2006 d'une application pour permettre aux internautes de s'inscrire à une liste de diffusion et recevoir ainsi automatiquement les différentes publications. 1538 personnes sont actuellement abonnées. Chaque publication fait l'objet d'un abonnement de plus de 1100 personnes. Bien qu'homogènes, les nombres d'abonnés les plus importants sont recueillis par le Flash Infos et le Loc'Hebdo (publications concernant la population d'ours, cf. 5.5.1). 1422 personnes résident en France et 104 dans 16 pays étrangers (12 n'ont pas renseigné cette information). Sur les 1422 abonnés résidants en France, 1386 ont renseigné le code postal : ils sont répartis dans toute la France, dans 86 départements. Les 6 départements Pyrénéens présentent cependant le nombre d'abonnés le plus important, excepté l'Aude qui se trouve dans la tranche de 11 à 20 abonnés. (cf. annexe 10).

En 2006, l'association Nature Midi-Pyrénées a fait circuler **une exposition** lors de 3 manifestations, touchant ainsi près de 4000 personnes. Elle a assuré la coordination au sein des membres de la Coordination Associative Pour l'Ours (CAPOURS) pour la conception **d'un poster** « Pyrénées, pays des hommes, pays des ours » distribué à 30 000 exemplaires et présentant un grand nombre de réponses aux interrogations les plus fréquentes.

L'Équipe Technique Ours a réalisé quelques **interventions** pour le grand public en relation avec des associations (Pays de l'ours - Adet, Nature Midi-Pyrénées, Association des Accompagnateurs de Montagne ...).

L'association Pays de l'ours – Adet tient un **site Internet** qui connaît un grand succès avec plusieurs milliers de connections : il a été entièrement restructuré en une version plus conviviale et riche en informations sur l'Ours et le Pays de l'Ours. Le forum offre un espace de réflexion et d'information. L'élaboration d'un module « Communes » et « Professionnels » a été mis en œuvre. Cette association réalise de nombreuses **éditions** : 25 000 autocollants « Pyrénées Centrales, Pays de l'Ours » ont été réédités en 2006. Un catalogue d'objets promotionnels a été imprimé et diffusé à 4000 exemplaires et 30 000 sets de table « Bienvenue au Pays de l'Ours » ont été distribués aux

auberges. Le documentaire « Le Bal de l'Ours » a été transféré sur DVD avec en bonus les lâchers 2006. L'association a organisé le **baptême des oursons de Hvala** à la suite à 10 000 propositions reçues par Internet. Elle a valorisé les **moulages d'empreintes** des animaux relâchés dans les Pyrénées qui avaient été réalisés par l'équipe de capture. Elle dispose d'une exposition actualisée sur l'ours intégrant les opérations de lâcher de 2006. **Des projections, conférences-débats et animations** sur les thèmes de l'Ours brun des Pyrénées et du développement durable sont proposées par cette association. **Un sentier d'interprétation** a été inauguré en 2007. Il relie les différents sites de lâcher des ours à Arbas, faisant le lien avec l'histoire et le patrimoine local. Chaque semaine en été, un parcours commenté peut être fait en compagnie d'un animateur. Un livret de 24 pages a été édité afin de guider le visiteur tout au long du circuit. La **Maison du Pays de l'Ours** a reçu 5736 visiteurs en 2006. Restant déficitaire en fonctionnement, cette structure a fermé ses portes le 31 décembre 2007.

## *7.3 Communication auprès des socio-professionnels*

### 7.3.1 Communication / formation envers les éleveurs

Les services et établissements publics d'Etat (Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ou Directions Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture, le Parc National des Pyrénées, le pôle pastoral de l'Équipe Technique Ours, la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées) apporte de **l'information sur les dispositifs de soutien aux éleveurs pour la mise en place de mesure de protection** notamment par le biais de courriers aux gestionnaires d'estive.

La Pastorale Pyrénéenne (anciennement Association Cohabitation Pastorale) est une association, composée majoritairement de professionnels de l'élevage qui travaille en faveur d'**une meilleure cohabitation entre le pastoralisme et les autres enjeux de la montagne, notamment la présence de prédateurs.**

Cette association est reconnue au niveau pyrénéen comme au niveau national pour son action dans la mise en place de **chiens de protection**. Les techniciens/animateurs « chiens de protection » travaillent à la sélection génétique des chiens, à la technicité de leur dressage, à leur placement et au suivi éducatif de chacun. Ils assurent un appui technique par des contacts réguliers avec les éleveurs propriétaires de chiens ainsi que par des visites sur les estives et sur le lieu de l'exploitation le reste de l'année. Ils assurent des **formations** dans les Alpes et dans les Pyrénées. Ils interviennent au sein des structures de formation agricole (lycées agricoles, Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole,...) sur l'utilisation et le placement des chiens de protection.

Les techniciens de la Pastorale Pyrénéenne apportent également **conseils et aide pour la mise en place et l'utilisation de grands parcs de nuit en collaboration avec les techniciens pastoraux itinérants.**

La Pastorale Pyrénéenne organise des **rencontres et débats** avec les éleveurs (le 7 mars, le 5 juillet et le 30 octobre 2006 avec les éleveurs des Pyrénées-Orientales ; le 24 octobre 2006 avec ceux de la Haute-Garonne ; le 12 décembre 2006 avec ceux des Pyrénées-Atlantiques. L'association participe à de nombreuses foires, expositions ou journées techniques agricoles (Foire de Tarascon, Les Pyrénéennes avec le débat « Homme et troupeaux : la question pastorale en Ariège », Festival du Film « Pastoralisme et Grands Espaces » et « Rencontres Internationales du Pastoralisme », Foire de Sentein (09), Foire d'Espezel, 22<sup>ème</sup> Congrès de l'ANEM....). Elle est sollicitée à de nombreuses reprises par les médias. Elle édite **une lettre d'information trimestrielle** adressée aux éleveurs, bergers, élus agricoles, locaux et politiques (3500 exemplaires)

**Une plaquette de sensibilisation sur le Chien de protection** a été réalisée par la Pastorale Pyrénéenne et largement diffusée, notamment aux Offices du Tourisme des départements pyrénéens à qui 5000 exemplaires ont été adressés. **Le DVD « Patou, chien de protection »** réalisé avec le concours de la DIREN Midi-Pyrénées a été présenté lors de toutes les manifestations auxquelles la Pastorale Pyrénéenne a participé. **Un guide sur l'utilisation et la méthode de mise en place des chiens patous** a été finalisé en 2007. Il remplace le guide élaboré par l'association Artus en 1996 et réédité en 2002. Ce guide décrit les caractéristiques du chien de protection, la méthode de mise en place au sein du troupeau et les conseils pour une bonne utilisation de cet outil.

La brochure « La protection des troupeaux » réalisée par la Pastorale Pyrénéenne en collaboration avec Pays de l'Ours – Adet a été éditée à 2000 exemplaires à destination des éleveurs. Cette brochure porte notamment sur l'efficacité des chiens de protection.

Le Fond d'Intervention Eco Pastoral édite chaque année un « **Mémento des aides spécifiques en faveur des bergers de la zone à ours** » et l'envoie à 130 bergers. Il participe activement à l'**information** de ces derniers sur les **mesures d'accompagnement** du ministère chargé de l'écologie en faveur de la cohabitation en leur distribuant un dépliant lors des rencontres durant les saisons d'estive 2006 et 2007.

Pays de l'Ours – Adet a édité la **synthèse des rencontres nationales « Chiens de protection »** de mai 2005 rassemblant techniciens français et étrangers. Cette association accompagne également les éleveurs de l'association Estives du Pays de l'ours dans leur démarche de valorisation du **broutard du pays de l'ours** en les aidant à préparer la saison et en développant les outils d'information (tracts, affiches, soirées d'information-dégustation). En 2007, une nouvelle brochure présentant l'ensemble des mesures mises en oeuvre pour concilier développement du pastoralisme et protection de l'ours, a été diffusée. Cette brochure est une synthèse des mesures proposées et financées par l'Etat ou les associations comme le FIEP en Béarn et Pays de l'Ours - Adet en Pyrénées Centrales.

### 7.3.2 Communication / formation envers les chasseurs

Des réunions d'information ainsi qu'un outils de communication à destination des chasseurs ont été réalisés (cf. paragraphe 5.6).

### 7.3.3 Communication / formation envers d'autres professionnels

En 2007, l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement, séjournant en Ariège dans le cadre d'une formation, a sollicité l'Association des Naturalistes Ariégeois pour une intervention sur la biodiversité, le pastoralisme et les problèmes de cohabitation pastorale avec les grands prédateurs. Les échanges autour du pastoralisme et de la réintroduction ont été nombreux et nourris.

## 7.4 *Communication spécifiques sur les localisations d'ours*

Un serveur vocal (05-62-00-81-10) ainsi que de bulletins publiés sur le site Internet [www.ours.ecologie.gouv.fr](http://www.ours.ecologie.gouv.fr) apporte des informations régulières sur les localisations d'ours (cf. 5.5.1)

## 7.5 *Communication auprès des scolaires*

### 7.5.1 Intervention en enseignement secondaire et supérieur

L'Équipe Technique Ours (ETO) réalise des interventions majoritairement auprès de classes de lycées agricoles type Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature (BTS GPN) ou Brevet de Technicien Agricole (BTA). Les universitaires ou les élèves d'écoles d'ingénieurs contactent parfois l'ETO et la DIREN Midi-Pyrénées dans le cadre de projets propres à certains élèves.

Les bénéficiaires des présentations de l'ETO sont souvent pyrénéens (départements 09,11 et 31) mais les départements 12 et 32 sont également demandeurs. Les interventions scolaires réalisées par l'ETO ont été nettement plus nombreuses en 2007 qu'en 2006. Ainsi, dix-neuf interventions ont eu lieu en 2007 contre seulement cinq en 2006. Cela peut s'expliquer par le manque de disponibilité de l'ETO en 2006 (organisation des captures et des lâchers) mais aussi par le regain d'intérêt des établissements scolaires après les lâchers. En effet, la majorité de ces interventions a eu lieu pendant le premier trimestre 2007.



## 7.5.2 Un outil pédagogique pour les enfants sur le massif des Pyrénées

**Une mallette pédagogique** consacrée à l'ours conçue avec la collaboration de différentes structures pyrénéennes a été finalisée par l'association Sours en 2006. Début 2007, la mallette a été présentée et remise gracieusement à une quinzaine d'associations menant des animations pédagogiques sur le thème de l'ours, aux inspections académiques de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, aux Centres de Documentation Pédagogique de Pau (64), Toulouse (31), Tarbes (65) et Perpignan (66). Cet outil contient trois jeux éducatifs, un guide d'activités, un livret « éducateur » et divers matériels.

Aujourd'hui, les enseignants des écoles primaires expriment une demande de plus en plus importante et réservent le meilleur accueil à ce support pédagogique. De plus, de nombreuses structures sollicitent l'association pour en assurer la présentation lors de manifestations, forums, festivals nature ... tels que les Journées de Ressources Pédagogiques ou le XXXième Colloque international de mammalogie les 26 et 27 octobre 2007 à Banyuls-sur-Mer.

## 7.5.3 Sensibilisation en Pyrénées Centrales (Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées)

En 2006, l'**Association des Naturalistes de l'Ariège** - Conservatoire Départemental des Espaces Naturels de l'Ariège (ANA-CDENA-CPIE) a mené auprès des enfants des Pyrénées Ariégeoises une action de sensibilisation intitulée « Ours et renforcement d'une population dans les Pyrénées », accompagnant ainsi l'opération de renforcement réalisée cette année-là. De très nombreuses demandes d'intervention ont émané des écoles situées dans les territoires directement concernés par la présence de l'Ours brun et la subvention apportée par la DIREN Midi-Pyrénées a permis d'intervenir dans 10 classes (soit 220 enfants), à savoir :

- celles des communes de Seix et d'Oust, un ours ayant été aperçu à plusieurs reprises ;
- de St-Girons, Lescure, Rimont, St-Lizier où deux ours (Balou et Sarousse) se sont faits remarquer par leur présence sur un territoire « inhabituel » ;
- du secteur de Vicdessos où des attaques sur des troupeaux d'ovins ont eu lieu.

Le contexte local est donc un facteur important et les enseignants souhaitent vivement un apport d'information auquel l'ANA répond, en s'appuyant sur des données scientifiques, en développant la connaissance sur l'Ours brun, sa biologie, la cohabitation homme et ours, la conduite à tenir en cas de rencontre avec un ours.

Dans le cadre d'une démarche d'information auprès du public, l'association **Nature Midi-Pyrénées** (NMP) réalise une action de sensibilisation des habitants des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne sur la biodiversité en montagne et sur l'espèce Ours brun.

Cette action intitulée « L'Ours brun, symbole de notre biodiversité » est validée par les Inspections Académiques des deux départements concernés et est conforme aux programmes scolaires. Elle touche à la fois les élèves de maternelle ou primaire et un public plus large. Les Inspections Académiques de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées ont constitué un bon relais auprès des enseignants en les informant de la possibilité de bénéficier de cette intervention.

En 2006, les animations pédagogiques ont eu lieu dans 15 écoles des Hautes-Pyrénées (318 enfants) et 826 personnes ont participé aux soirées-conférences au cours desquelles les enfants restituent leurs travaux. En 2007, les animations ont été poursuivies auprès de neuf écoles en Hautes-Pyrénées et trois en Haute-Garonne : 258 enfants ont ainsi bénéficié d'une intervention en classe et 427 personnes ont assisté aux soirées-conférences. Malgré les difficultés à toucher des écoles dans les zones les plus sensibles comme le Pays Toy ou certaines communes des Baronnies, l'intervention effectuée à Saint-Pé-de-Bigorre (où Francka s'était installée durant une longue période) s'est déroulée dans de bonnes conditions : les enfants des deux classes ainsi que leurs familles ont ainsi bénéficié d'une approche différente de la question.

L'association **Pays de l'ours – Adet** réalise également des animations scolaires en Haute-Garonne, et Hautes-Pyrénées. Dix-neuf animations scolaires ont permis la sensibilisation de 477 enfants en Haute-Garonne, et quatre animations en Hautes-Pyrénées ont touché 86 enfants en 2006. En 2007, ce sont cinq animations scolaires qui ont été réalisées en Haute-Garonne (103 enfants) et deux en Hautes Pyrénées (53 enfants).

## 7.5.4 Sensibilisation en Pyrénées-Atlantiques

Pour ses animations scolaires, le **Fonds d'Intervention Eco Pastoral** (FIEP) propose une projection-animation et une exposition sur l'ours, la forêt, les pâturages ou les rapaces. En Haut-Béarn, ce sont 34 communes qui ont ainsi accueilli l'une des expositions du FIEP en 2006 et en 2007. Une exposition du FIEP sur l'ours traduite en espagnol circule en Aragon et en Navarre.

L'association réalise également des diaporamas – conférences auprès du grand public. 15 animations auprès de 394 personnes ont été réalisées en 2006, 10 animations auprès de 240 personnes en 2007.

Ainsi, à destination du grand public et des scolaires, ont été réalisées :

- en 2006, 279 semaines d'exposition dans 118 lieux différents de 92 communes, 119 projections animations pour 3101 personnes ;
- en 2007, 264 semaines d'exposition dans 108 lieux différents de 88 communes et 112 projections animations pour 2875 personnes.

En 2006, l'association a actualisé le dossier pédagogique « L'ours des Pyrénées » en lien avec l'exposition du même nom. Il est composé de fiches pédagogiques, permettant aux enseignants, animateurs et parents de réaliser des séances d'animations variées. La biologie de l'ours, son habitat, sa protection, sa réintroduction, la cohabitation avec le pastoralisme... y sont présentés. En 2007, l'association a réalisé un dossier de même type intitulé « Les pâturages des Pyrénées en altitude » venant compléter ceux existants déjà sur l'ours, la forêt et les rapaces.

## 7.5.5 Sensibilisation dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales

L'association **Sours** réalise des animations pédagogiques dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Aude destinées à sensibiliser les enfants à la protection et à la conservation de l'Ours brun et de son habitat dans les Pyrénées. Cette action s'intitule « D'une conscience pyrénéenne vers une conscience planétaire ». En 2006, neuf classes ont été visitées dans ces deux départements. En 2007, l'association a effectué 52 animations et a ainsi sensibilisé 246 élèves (huit classes des Pyrénées-Orientales et quatre classes de l'Aude). Les questionnaires d'évaluation remplis par les enseignants et les élèves indiquent régulièrement leur satisfaction.

## 8 Augmenter la sécurité des personnes

---

### 8.1 La circulaire « Sécurité »

Au cours du 22<sup>e</sup> congrès de l'Association nationale des élus de la montagne, qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2006 à Ax-les-Thermes (09), en réponse à la question de la responsabilité des maires dans le cas d'un accident lié à l'ours, Monsieur Brice Hortefeux, Ministre délégué aux collectivités territoriales, avait annoncé **une circulaire relative à la sécurité des personnes**. Cette circulaire a été signée par les Ministères de l'Intérieur, de l'Écologie et de l'Agriculture le 26 avril 2007.

**Elle précise les conditions dans lesquelles les autorités publiques peuvent participer à l'amélioration du niveau de sécurité** des personnes en présence d'ours en indiquant le cadre limité des possibilités d'intervention du pouvoir de police des maires. Elle rappelle que ce rôle consiste essentiellement à relayer les informations dont l'Etat le rend destinataire sur la localisation des ours d'une part, sur le comportement à adopter en cas de rencontre avec un ours d'autre part.

**Elle rappelle la mise en place par l'État d'un dispositif de suivi de la population d'ours.** Destiné à recueillir des données biologiques, ce dispositif n'a pas vocation à localiser les ours en permanence. Les données récoltées peuvent cependant être utilisées pour la sécurité des personnes. Elle indique que, dès qu'une femelle suitée ou un ours en tanière est repéré, l'information est diffusée par l'Équipe Technique Ours aux services d'Etat. Le Préfet est chargé d'informer le maire de la commune concernée. La circulaire présente également le protocole de gestion des ours à problème.

Un courrier a été adressé en mai 2007 conjointement par le Préfet de massif et le Préfet de département à 891 maires du massif des Pyrénées. Il présente la circulaire, apporte des informations sur sa mise en œuvre et notamment sur les moyens dont les maires disposent pour se procurer des informations sur les localisations d'ours et les invite à afficher régulièrement ces informations en mairie.

### 8.2 Actions d'information

Un dépliant donnant les recommandations sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec un ours a été largement diffusé sur l'ensemble du massif des Pyrénées en 2006 (50 000 exemplaires) et 2007 (100 000 exemplaires). Il a été adressé à l'ensemble des maires pour un affichage en mairie ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du tourisme des Pyrénées (comités régionaux et départementaux du tourisme, offices et maisons du tourisme, syndicats d'initiative...), aux fédérations sportives et de loisirs, ainsi qu'aux associations de protections de la nature.

Une action spécifique d'information a été menée auprès des chasseurs avec l'édition d'un étui pour le permis de chasse (cf. paragraphe 5.6.2).

### 8.3 Intervention en situation à risque

#### 8.3.1 Ours en tanière

Les tanières des ours équipés d'émetteurs ont été localisées précisément au cours de l'hiver 2006 / 2007. Deux d'entre elles étaient localisées sur le versant français : Hvala sur la commune de Melles (Haute-Garonne) et Francka sur la commune de St Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). A noter que Balou a hiberné sur Canejan (Val d'Aran, Catalogne, Espagne) et Sarousse n'a pas réellement hiberné, probablement à cause de sa délocalisation dans la nuit du 6 au 7 novembre 2006. Elle a eu un rythme d'activité très réduit sur le massif de l'Entecade, également dans le Val d'Aran (Catalogne, Espagne).

**Les maires des communes françaises concernées, ainsi que le Président de la Fédération Départementales des Chasseurs de la Haute-Garonne (ayant signé la charte), les présidents des**

**sociétés** de chasse de Salles (65) et St Pé de Bigorre (65) **ont été informés** par courrier de la présence du site d'hibernation. Le président de la société de chasse locale à Melles a quant à lui été informé par téléphone.

En 2007, les trois ours équipés d'émetteurs ont hiberné sur le versant français : Balou sur la commune d'Aulus-les-Bains (Ariège), Hvala sur la commune de Melles (Haute-Garonne) et Sarousse sur la commune d'Ôo (Haute-Garonne). **Les maires** des communes de Melles et Oo, **le Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne** (ayant signé la charte) et **le président de la société de chasse** d'Aulus ont été averti par courrier. La société de chasse de Melles a été informée par téléphone. Les élus ont été invités à afficher cette information en mairie afin d'informer les habitants de la commune.

### 8.3.2 Femelle avec oursons

Hvala, une des femelles lâchées en 2006, a mis bas au cours de l'hiver 2006 / 2007. Les deux oursons ont été observés à la fin du mois d'avril 2007 sur la commune de Melles, près du site d'hibernation. Elle s'est ensuite déplacée sur les communes de Boutx (Haute-Garonne), St Lary, Antras et Sentein (Ariège). **Tous les maires ont été avertis de la présence d'une femelle suitée sur leur commune** car la rencontre à courte distance avec les trois animaux est considérée comme une situation à risque. **La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne a également été informée.** Lors de la saison de chasse, les présidents de société de chasse ont été appelés par téléphone afin de les informer de la localisation de la femelle suitée. Aucune obligation réglementaire ne les obligeait à annuler des battues sur ces secteurs, mais aucun acte de chasse n'a été relevé et les lieux de battues ont systématiquement été adaptés aux localisations. Les élus ont été invités à afficher cette information en mairie afin d'informer les habitants de la commune.

Hvala et ses oursons ont hiberné sur la commune de Melles durant l'hiver 2007-2008. Les trois ours sont sortis de tanière à la fin du mois de février 2008. **Le maire a été prévenu** par courrier et a été invité à afficher cette information en mairie afin d'informer les habitants de la commune.

### 8.3.3 Effarouchements

Le 21 avril 2006, le Préfet de l'Ariège a décidé de procéder à l'effarouchement de l'ours Boutxy, présent en Haute-Ariège. **Cette décision a été prise par mesure de précaution pour tenter de dissuader l'ours de se rapprocher des habitations.** Rappelons que Boutxy n'avait montré aucun comportement agressif envers l'homme. La campagne d'effarouchement a grandement mobilisé le Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ariège et certains membres de l'Équipe Technique Ours pendant 1 mois entre début mai et début juin 2006. Les opérations de nuit n'ont pas permis d'entrer en contact avec l'ours Boutxy mais il n'a plus été repéré à proximité des villages à partir de la mi-mai 2006.

### 8.3.4 Cas de l'ourse Francka

Les difficultés rencontrées avec l'ourse Francka en 2007 (prédations sur les troupeaux domestiques, qui n'ont pas d'impact en terme de sécurité) ont conduit les élus et professionnels agricoles du département à demander, lors du comité de gestion de l'espace montagnard des Hautes-Pyrénées du 22 juin 2007, le retrait de l'animal en considérant qu'il s'agissait d'un ours à problème. L'application des principes définis dans le protocole national « ours à problème » ont conduit Mme la Secrétaire d'État à l'Ecologie à conclure que Francka ne répondait à aucune des définitions prévues par le protocole puisqu'elle ne faisait de prédations que dans des troupeaux non gardés.

Cet exemple a conduit à poser une double question :

- Quand déclencher le protocole et/ou quelle définition donner à la notion d'ours à problème ? : intégration des cas de prédations anormalement élevées sur des troupeaux non gardés et si oui, selon quels critères ?
- Quelles modalités de mise en œuvre avec notamment la question de la place temporelle de l'effarouchement (avant ou après capture pour équipement) ?

## 9 Pérenniser la concertation

---

Environ 80 rencontres entre services d'État et partenaires extérieurs ont été réalisées entre 2006 et 2007. Les réunions les plus conséquentes sont détaillées ci-après. Elles sont complétées par des rencontres ponctuelles entre certains services d'État et des partenaires.

### *9.1 Comités départementaux de gestion de l'espace montagnards*

Le comité départemental de gestion de l'espace montagnard est un lieu de débats et d'échanges sur le pastoralisme et la gestion de l'espace montagnard de façon plus générale. Présidé par le Préfet de département, et dans certains départements, co-présidé par un élu, ce comité est composé d'élus, d'acteurs intervenants dans le milieu pastoral et dans les activités de montagne, d'associations et de représentants de l'État.

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises a été présenté aux comités de gestion de l'espace montagnard des Hautes-Pyrénées le 10 avril 2006 et de la Haute-Garonne le 21 avril 2006. Le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du plan de restauration a été présenté aux comités de gestion de l'espace montagnard des Hautes-Pyrénées le 26 février 2007 et de la Haute-Garonne le 19 mars 2007.

Le comité de gestion de l'espace montagnard des Hautes-Pyrénées a été réuni à Tarbes le 22 juin 2007 notamment pour faire un point sur les attaques aux troupeaux effectuées par l'ourse Francka.

### *9.2 Comités scientifiques*

Le plan de restauration a été présenté au conseil national de la protection de la nature le 23 mars 2006.

### *9.3 Instances à thématiques spécifiques*

Une réunion avec les représentants des activités sportives et touristiques a été organisée par le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées le 11 juillet 2006 à Toulouse.

Deux réunions ont été menées par le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées avec les présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs le 13 juillet 2006 et 23 mars 2007. Le Préfet des Hautes-Pyrénées a rencontré les chasseurs du secteur de Saint Pé de Bigorre le 12 septembre 2006. Le Sous-Préfet de Saint-Gaudens a rencontré le 16 novembre 2006 une délégation de chasseurs et éleveurs du secteur de Marignac.

Le groupe de travail des associations de protection de la nature a été réuni le 13 février 2007 par le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées.

Le plan de restauration a été présenté au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées le 11 mai 2006.

### *9.4 Concertation en lien avec les dommages d'ours*

#### *9.4.1 Réunions spécifiques*

Le Préfet de département a rencontré des élus et éleveurs de la vallée de l'Ouzom en Pyrénées-Atlantiques le 12 juin 2006 au sujet de dommages occasionnés par l'ours Francka. Une réunion

ayant le même objet a été menée par le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost avec les acteurs du secteur de Saint Pé de Bigorre. Le 14 septembre 2006, le Préfet des Hautes-Pyrénées a rencontré les élus et éleveurs du secteur de Saint Pé de Bigorre et d'Arrens Marsous.

Le 20 mars 2007, le Sous-Préfet de Saint-Gaudens (31) a rencontré les éleveurs de Melles et de Fos pour préparer la saison d'estive 2007. La réflexion s'est prolongée dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité sur l'estive de Melles.

Faisant suite au dommage constaté le 10 mai 2007 sur la commune d'Estaing (65), plusieurs rencontres se sont tenues entre les élus, les éleveurs, le directeur du Parc National et les services d'État. Une démarche similaire a été engagée par les Sous-Préfets de Bagnères de Bigorre (65) et d'Argelès-Gazost (65) le 1<sup>er</sup> juin 2007 pour faire suite aux dommages qu'ont connus les Baronnie et le Haut Adour.

A la suite de dégâts occasionnés par l'ourse Francka, éleveurs, élus et services d'État se rencontrent le 7 juin 2007 à Saint-Lary (Hautes-Pyrénées). Le 11 juillet et le 2 août 2007, Le Préfet des Hautes-Pyrénées reçoit éleveurs et élus. Le 16 juillet 2007, en marge du sommet franco-allemand à Toulouse, Mme Jouanneau, conseillère du Président de la République, reçoit une délégation d'éleveurs.

Le travail engagé au cours de l'hiver 2006/2007 sur le diagnostic de vulnérabilité de l'estive de Melles s'est poursuivi avec une réunion d'échanges le 19 juin 2007 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), à la chambre d'agriculture.

Le 17 juillet 2007, le Préfet de l'Ariège rencontre éleveurs et élus à Vicdessos. Une réunion a eu lieu le 24 août 2007 à Saint-Lary en Ariège avec le maire, les éleveurs et les services d'État au sujet de dommages causés par l'ourse Hvala.

#### 9.4.2 Les commissions d'indemnisation des dommages d'ours

Les premières commissions d'indemnisations des dommages d'ours concernant la saison 2006 se sont tenues le 29 août 2006 pour les Hautes-Pyrénées ; les 26 septembre 2006 et 8 décembre 2006 pour la Haute-Garonne ; les 17 octobre 2006 et 20 novembre 2006 pour le Parc National des Pyrénées ; le 5 décembre 2006 pour l'Ariège ; le 19 décembre 2006 pour les Pyrénées-Atlantiques. Les dernières commissions d'indemnisations des dommages d'ours concernant la saison 2006 ont eu lieu le 26 janvier 2007 pour les Pyrénées-Orientales, le 6 février 2007 pour les Hautes-Pyrénées et le 9 mars 2007 pour le Parc National des Pyrénées.

Les commissions d'indemnisations des dommages d'ours concernant la saison 2007 se sont tenues les 12 juin, 11 juillet et 13 novembre 2007 pour le Parc National des Pyrénées, le 17 octobre 2007 pour les Hautes-Pyrénées, le 9 novembre 2007 pour l'Ariège, le 13 décembre 2007 pour la Haute-Garonne et le 17 janvier 2008 pour les Pyrénées-Orientales.

### 9.5 Visite de la secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, auprès du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire s'est rendu à Toulouse le 26 juillet 2007 pour rencontrer les acteurs pyrénéens (élus, éleveurs, associations). **Elle a annoncé la commande de quatre missions** : l'évaluation rapide du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans le massif des Pyrénées, une expertise du comportement de Francka, une mission de comparaison entre les situations rencontrées dans divers pays et de formulation de propositions pour une meilleure cohabitation entre activités humaines et ours dans les Pyrénées, de nouvelles modalités de soutien au pastoralisme (cf. paragraphe 10.1).

La semaine qui a suivi la visite de Nathalie Kosciusko-Morizet, M Alain Auvé, conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a rencontré les acteurs en se rendant dans chacun des départements du massif (le 31 juillet 2007 à Foix, le 1<sup>er</sup> août à Saint-Gaudens, le 2 août à Tarbes et le 3 août à Pau).

# 10 Mettre en place des évaluations régulières

---

## 10.1 Les missions d'inspection

Lors de sa visite le 26 juillet 2007 à Toulouse, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, Secrétaire d'État à l'Écologie, a **annoncé quatre missions** :

- l'évaluation rapide à mi-parcours du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (conformément au plan lui-même) ;
- une mission de comparaison entre les situations rencontrées dans divers pays et de formulation de propositions pour une meilleure cohabitation entre activités humaines et ours dans les Pyrénées. Cette mission d'analyse doit prendre en compte les contraintes imposées aux élevages mais aussi les opportunités de valorisation économique liée à la présence de l'espèce ;
- de nouvelles modalités de soutien au pastoralisme. Le Préfet de région est chargé de faire des propositions pour conforter cette activité ;
- une expertise du comportement de Francka qui était à l'origine de plusieurs attaques de troupeaux. Elle est maintenue malgré la mort de l'animal et doit reposer entre autres sur des études réalisées conjointement avec des experts internationaux. Elle pourra permettre d'améliorer le protocole de gestion des ours à problème.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et la Secrétaire d'État à l'Écologie ont confié la **mission d'évaluation du plan de restauration ainsi que du plan de soutien agro sylvo pastoral** pour le massif des Pyrénées, à Éric Binet, Inspecteur Général de l'Environnement (IGE) et Alain Escafre, Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (IG GREF). Un grand nombre de personnes concernées directement par les mesures de ces plans et par les dommages d'ours (autour de 200), ainsi que des responsables institutionnels et associatifs, sont rencontrés par les deux inspecteurs. Les résultats de ce bilan sont attendus pour le mois d'avril 2008.

La **mission « évaluation comparative »** a été confiée par la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie à Denis Laurens et Georges Ribière, respectivement IG GREF et IGE, des délégations composées d'élus, de représentants socioprofessionnels ainsi que de représentants de l'État se sont rendues en Espagne (Asturies) en novembre 2007, en Italie (Trentin) en décembre 2007, en Slovénie et aux Etats-Unis (Montana) en février 2008. Le rapport de l'inspection sera rendu au mois d'avril 2008.

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur de massif, a adressé le 26 décembre 2007 à la secrétaire d'Etat à l'Écologie et au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, ses propositions en vue de **renforcer les dispositifs de soutien au pastoralisme** dans le massif des Pyrénées.

Concernant l'**expertise du comportement de Francka**, un rapport détaillant l'ensemble des données disponibles sur cet animal a été rédigé par l'Équipe Technique Ours de l'ONCFS. Ce document ainsi que le protocole français en vigueur concernant la gestion des ours à problème ont été adressés à des experts étrangers (autrichiens, espagnols, italiens, norvégiens et slovènes). Les experts étrangers doivent analyser le comportement de l'Ourse Francka, indiquer quelles actions ils mettent en place pour diminuer la prédation aux troupeaux dans ce type de situation, et effectuer des suggestions ou remarques sur le protocole français.

## 10.2 Sondage d'opinion

Le plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises prévoit explicitement que l'évaluation à mi-parcours comprenne à la fois une inspection générale de suivi et d'évaluation ainsi qu'un sondage d'opinion.

La perception de l'acceptation sociale de l'ours dans les Pyrénées est marquée par une contestation forte, surtout dans les secteurs concernés par des dommages aux troupeaux. Cette contestation est portée par les éleveurs et est très largement relayée par les représentants institutionnels du monde de l'élevage, les associations anti-ours ainsi que de nombreux élus.

Le vécu du monde de l'élevage est important à prendre en considération (puisque c'est lui qui subit les inconvénients directs de la présence de l'ours) mais ne doit pas occulter la perception des autres habitants et usagers des Pyrénées, ainsi que la perception nationale, puisque le maintien d'une population d'ours viable est aussi un enjeu national. **Le sondage présente donc l'intérêt de révéler une perception globale sur les Pyrénées de la présence de l'ours, ainsi qu'une perception nationale.** Il paraît donc important de réaliser ce sondage d'opinion afin de ne négliger aucun aspect de l'évaluation à mi-parcours.

De plus il est possible que l'acceptation sociale en faveur de l'ours ait évolué négativement depuis les sondages précédents, il serait intéressant de pouvoir le vérifier.

De façon à permettre une comparaison avec les sondages précédents, il est nécessaire de l'effectuer sur des bases méthodologiques similaires, construites sur un échantillon national, un échantillon concernant les 6 départements pyrénéens et un échantillon concernant les montagnards pyrénéens. Il est à rappeler que les sondages antérieurs ont été commandités par des associations sur leurs fonds propres (Pays de l'ours et WWF) et par un groupe de presse.



# 11 Organiser l'État pour plus de cohérence et d'efficacité

---

**La coordination à l'échelle du massif est assurée par le Préfet de région Midi-Pyrénées**, qui s'appuie sur le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées.

Le Préfet coordonnateur assure la mise en oeuvre du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises en liaison avec les Préfets de départements. Lors de la conférence administrative de massif réunie le 19 mars 2008, la question de l'ours a été abordée avec les Préfets de départements.

Afin d'assurer la cohérence des actions de l'État, le DIREN Midi-Pyrénées réunit le **pôle de compétences interrégional et interdépartemental des services et établissements publics de l'État**, réseau qui regroupe l'ensemble des services et établissements publics de l'État sur le massif concernés par la question de l'ours. Il a été réuni le 7 décembre 2006 pour faire le point sur le déroulement de la 1<sup>ère</sup> année de mise en oeuvre de plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées et coordonner la mise en oeuvre des objectifs de l'année suivante. Des échanges par mail ont lieu régulièrement au sein de ce réseau.

Au-delà de ces réunions plénières, des réunions ponctuelles sur des sujets précis sont organisées au sein de services de l'État. Plus d'une quarantaine de réunions ont eu lieu en 2006, une trentaine en 2007.

Les fonctions de coordination sont complexes, mobilisatrices en temps et font appel à plusieurs registres,

- allant de l'action très déterminée pour préserver les populations ursines et leur développement,
- en passant par la veille au bon fonctionnement des dispositifs de suivi, de diagnostic, de protection et d'indemnisation, en association avec
  - o les DDAF, en matière de gestion des différents dispositifs, de participation aux différentes instances de Commissions pour aboutir à une harmonisation la plus complète possible des décisions,
  - o l'ETO, pour le suivi des Ours, les interventions si nécessaire, aussi bien sur les Ours que pour aider les éleveurs dont les troupeaux sont directement menacés de prédation,
  - o la DRAF dans le cadre du PSEM, sur le rôle d'interlocuteur direct des préfets
- à la recherche des voies du dialogue avec toutes les parties prenantes (éleveurs, bergers, élus, chasseurs, associations, responsables touristiques, ...), et à l'élaboration en partenariat de solutions améliorant la coexistence entre des populations viables d'ours et les activités montagnardes.

Par délégation du Préfet coordonnateur de massif, le DIREN Midi-Pyrénées co-anime, avec les représentants des administrations **d'Espagne et de la Principauté d'Andorre**, un réseau, comprenant les structures administratives, les responsables techniques et scientifiques impliqués dans les trois pays et ayant pour rôle de faciliter les échanges d'information et l'émergence de projets communs. Ce réseau a été réuni le 28 mars 2006 et le 27 juin 2006 à Barcelone, le 20 février 2007 à Toulouse.

Outre, la gestion transfrontalière de la population ursine, l'opération de renforcement de 2006 amène à entretenir **d'autres relations dans un cadre international** sur la question de la conservation de l'ours. Des échanges réguliers sont menés avec les autorités slovènes. Un colloque a eu lieu les 4 et 5 septembre 2006 en Suisse auxquels participaient les pays de l'arc alpin : Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein et Suisse. L'Équipe Technique Ours a également participé au XXXème colloque international de mammalogie à Banyuls en octobre 2007.

## 12 Des moyens financiers

### 12.1.1 Bilans 2005, 2006 et 2007

Le tableau ci-dessous présente le bilan financier du programme ours réparti par grandes catégories : pastoralisme, suivi technique de la population d'ours et actions en faveur d'une meilleure acceptation sociale.

<b>Bilan financier du programme ours</b>	<b>Montant dépensé 2005</b>	<b>% 2005</b>	<b>Montant dépensé 2006</b>	<b>% 2006</b>	<b>Montant dépensé 2007</b>	<b>% 2007</b>
<b>Totalité du programme</b>	<b>1 857 659 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 863 111 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 946 870 €</b>	<b>100%</b>
<b>Part en faveur du monde agricole</b>	<b>783 251 €</b>	<b>42%</b>	<b>991 350 €</b>	<b>53%</b>	<b>985 889 €</b>	<b>52%</b>
dont mesures de soutien au pastoralisme et en faveur de la prévention des dommages	663 323 €	36%	774 186 €	42%	926 561 €	49%
dont dommages	119 928 €	6%	217 164 €	12%	59 328 €	3%
<b>Part destinée au renforcement et au suivi technique de la population d'ours ainsi qu'à l'amélioration des habitats</b>	<b>707 091 €</b>	<b>38%</b>	<b>564 444 €</b>	<b>30%</b>	<b>611 091 €</b>	<b>30%</b>
<b>Part des actions en faveur d'une meilleure acceptation de l'ours (communication, concertation, développement)</b>	<b>367 317 €</b>	<b>20%</b>	<b>307 318 €</b>	<b>16%</b>	<b>349 890 €</b>	<b>18%</b>

Une grande part du coût du programme porte sur les mesures de soutien au pastoralisme (53 % en 2006 et 52 % en 2007). Le budget consacré aux mesures de soutien au pastoralisme et en faveur de la prévention des dommages a augmenté de plus de 40 % entre 2005 et 2007.

La part destinée au renforcement et au suivi technique de la population d'ours est plus élevée en 2005 en raison des études techniques et de l'achat de matériel nécessaires à la mise en œuvre pratique du renforcement de la population ursine de 2006.

Les actions en faveur d'une meilleure acceptation sociale restent stables.

Les tableaux ci-dessous présentent le budget détaillé du programme ours ainsi que le montant des indemnités de dommages d'ours.

## Détail du bilan financier du programme ours 2005 – 2007

Domaines d'actions		Montant dépensé 2005	Montant dépensé 2006	Montant dépensé 2007
Aides au gardiennage, à l'achat et à l'utilisation de parcs mobiles, à l'achat de moyens de communication (téléphones mobiles, radio-téléphones), aides à l'achat et à l'utilisation de chiens patou (à partir de 2006)	Ariège	99 195 €	112 559 €	129 568 €
	Aude	7 258 €	10 130 €	9 825 €
	Haute-Garonne	35 620 €	52 956 €	79 375 €
	Hautes-Pyrénées	82 987 €	130 658 €	148 596 €
	Pyrénées-Orientales	22 155 €	36 040 €	37 709 €
	Pyrénées-Atlantiques	18 000 €	67 784 €	125 835 €
	Parc National des Pyrénées	6 850 €	0 €	0 €
<i>Sous-Total mesures</i>		<i>272 065 €</i>	<i>410 127 €</i>	<i>530 908 €</i>
Indemnisation des dommages (1)	Ariège	99 928 €	138 439 €	2 328 €
	Aude	0 €	2 000 €	0 €
	Haute-Garonne	0 €	12 117 €	16 000 €
	Hautes-Pyrénées	0 €	50 002 €	20 000 €
	Pyrénées-Orientales	0 €	3 000 €	2 000 €
	Pyrénées-Atlantiques	0 €	11 606 €	0 €
	Parc National des Pyrénées	20 000 €	0 €	19 000 €
<i>Sous-Total dommages</i>		<i>119 928 €</i>	<i>217 164 €</i>	<i>59 328 €</i>
Animation chiens patou et aides à l'achat et à l'utilisation de chiens patou (en 2005)		189 518 €	124 000 €	179 000 €
Héliportages et portages par bât		65 862 €	59 796 €	40 126 €
Équipe Technique Ours (dont techniciens pastoraux itinérants)		556 979 €	606 139 €	787 618 €
Opérations spécifiques liées au renforcement		230 256 €	92 833 €	0 €
Actions favorables à l'habitat de l'ours		10 000 €	0 €	0 €
Communication / concertation		180 132 €	51 283 €	74 792 €
Evaluation à mi-parcours				47 195 €
Actions partenariales (actions de développement, animation scolaires...)		141 450 €	210 300 €	227 903 €
Participation au fonctionnement de l'IPHB		91 469 €	91 469 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 857 659 €</b>	<b>1 863 111 €</b>	<b>1 946 870 €</b>

(1) = Montant des conventions financières passées avec les organismes payeurs pour le paiement des dommages. Ce montant n'est donc pas le montant des dommages de l'année considérée mais celui versé à titre de provision.

### Montant des indemnisations de dommages d'ours 2005-2007

	Pyrénées-Orientales	Aude	Ariège	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées (hors Parc National)	Hautes-Pyrénées (Parc National)	Pyrénées Atlantiques (Parc National)	Pyrénées-Atlantiques (hors Parc National)	Total
<b>2007</b>	948,00 €	0,00 €	93 536,59 €	4 380,00 €	26 945,78 €	13 373,32 €	12 039,00 €	0,00 €	<b>151 222,69 €</b>
<b>2006</b>	1 172,00 €	373,00 €	57 673,96 €	12 855,00 €	22 014,21 €	6 394,40 €	10 098,00 €	2 141,40 €	<b>112 721,97 €</b>
<b>2005</b>	2 211,00 €	0,00 €	72 649,20 €	0,00 €	281,00 €	4 116,90 €	18 028,40 €	0,00 €	<b>97 286,50 €</b>

La mise en place en 2006 d'un budget opérationnel de programmation pour l'ensemble du massif, et non plus par région, a permis une gestion souple des crédits. En fonction des besoins de chaque département, les enveloppes ont pu ainsi être réajustées jusqu'à la fin de l'exercice annuel budgétaire, permettant de répondre au mieux aux besoins.

### 12.1.2 Budget prévisionnel 2008

A partir de 2008, la protection des troupeaux contre les prédateurs fait partie intégrante des mesures de gestion des estives soutenues par le plan de soutien à l'économie agro-sylvo pastorale pyrénéenne. L'arrêté concernant le dispositif intégré en faveur du pastoralisme, actuellement soumis à la signature conjointe des Ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du budget, prévoit le soutien au gardiennage permanent, dont le portage par bât et par hélicoptère, le soutien à l'achat et l'entretien des chiens de protection, l'appui à l'acquisition de clôtures pour le regroupement des

animaux, ainsi que la réalisation des diagnostics de vulnérabilité. Pour l'année 2008, les actions spécifiques pour la protection des troupeaux (non compris l'aide directe au gardiennage des troupeaux) représente 5 % du budget prévisionnel total 2008.

Le MEEDDAT conserve l'appui technique aux éleveurs pour la prévention des dommages et temporairement pour 2008 une part des portages. Il continue à soutenir la prévention des dommages aux ruchers. L'indemnisation des dommages est également maintenue sur les fonds du ministère en charge de l'Ecologie.

	<b>Budget prévisionnel 2008</b>	<b>% 2008</b>
<b>Totalité du programme</b>	<b>1 546 554 €</b>	<b>100%</b>
<b>Part en faveur du monde agricole</b>	<b>587 227 €</b>	<b>38%</b>
dont mesures de soutien au pastoralisme et en faveur de la prévention des dommages	403 527 €	26%
dont dommages (+ protection rucher)	183 700 €	12%
<b>Part destinée au renforcement et au suivi technique de la population d'ours ainsi qu'à l'amélioration des habitats</b>	<b>619 427 €</b>	<b>40%</b>
<b>Part des actions en faveur d'une meilleure acceptation de l'ours (communication, concertation, développement)</b>	<b>339 900 €</b>	<b>22%</b>

#### Programme ours : budget prévisionnel 2008 détaillé

<b>Domaines d'actions</b>		<b>Budget prévisionnel 2008</b>
Protection des ruchers et indemnisation des dommages	Ariège	83 600 €
	Aude	2 000 €
	Haute-Garonne	4 000 €
	Hautes-Pyrénées	5 000 €
	Pyrénées-Orientales	3 000 €
	Pyrénées-Atlantiques	2 000 €
	Parc National des Pyrénées	25 000 €
	Réserve pour dommages éventuels	59 100 €
<i>Sous-total Protection ruchers et indemnisations</i>		<i>183 700 €</i>
Appui technique auprès du monde de l'élevage (animateurs chiens patous et technicien pastoral pour la cohabitation)		192 000 €
Héliportages et portages par bât		42 000 €
Équipe Technique Ours (dont techniciens pastoraux itinérants)		783 954 €
Actions favorables à l'habitat de l'ours		5 000 €
Communication / concertation		54 900 €
Evaluations comparatives		100 000 €
Actions partenariales (actions de développement, animation scolaires...)		185 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 546 554 €</b>

## 12.2 Des moyens humains supplémentaires

Avec la mise en œuvre du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises, de nouvelles actions ont été programmées, notamment :

- transport, lâcher et suivi de 5 ours pendant au moins 3 ans (durée de vie estimée des émetteurs),
- diffusion d'information accentuée,
- réalisation d'études techniques et scientifiques,
- accentuation de l'appui au monde de l'élevage et notamment appui à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité.

Pour mener à bien ces actions, l'ETO a été renforcée en 2006 avec 3 ETP supplémentaires. Faisant suite à la décision de renforcement, la Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées a décidé de

rompre son partenariat en début d'année 2006. La Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques a quant à elle souhaité qu'un de ses techniciens intègre cette équipe multi partenariale.

Dès 2006, des missions non prévues dans le plan de restauration sont venues s'ajouter aux objectifs initiaux. On mentionnera notamment les 2 recaptures d'ours Balou et Sarousse. La réalisation de nombreuses expertises à la demande de l'administration a été nécessaire (analyse du comportement de Francka, rapport sur la mort de l'animal, rapport sur le dérochement à Orlu...) ainsi que la mise en place d'une nouvelle procédure d'expertise des dommages d'ours. L'ETO s'est alors vue renforcée par le recrutement d'un ingénieur en CDD au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le pôle pastoral a également été renforcé en 2007 avec le recrutement de deux techniciens pastoraux supplémentaires pendant 5 mois.

En 2007, la responsabilité des techniciens chargés d'appuyer les agents des services départementaux dans la réalisation des constats de dommages d'ours a été transférée de l'ETO vers la direction régionale de l'ONCFS.

La fin de l'année 2007 a été marquée par une charge de travail importante liées aux inspections générales de l'environnement et de l'agriculture : rédaction de documents de synthèse, participation à des voyages d'étude, étude du protocole d'ours à problèmes mais aussi consultation d'experts étrangers concernant l'ours Francka.

### Composition de l'Équipe Technique Ours

NB. : apparaissent en gris les nouveautés par rapport à l'année précédente

Poste	Employeur et contrat	2005	2006	2007	Prévisions 2008
Ingénieur chef d'équipe	ONCFS - Fonctionnaire	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein
Ingénieur chef adjoint	ONCFS - CDD	-	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein
Ingénieur	ONCFS - CDD	-	-	1 temps plein	1 temps plein
Secrétaire	ONCFS - CDI	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein
Secrétaire	ONCFS - CDD	5,5 mois	10 mois	10 mois	10 mois
<b>Pôle Suivi</b>					
Techniciens	ONCFS - Fonctionnaires	2 temps pleins	2 temps pleins	2 temps pleins	2 temps pleins
Technicien	ONCFS - CDD	5 mois	1 temps plein	1 temps plein	1 temps plein
Technicien	ONCFS - CDD	10 mois	10 mois	10 mois	10 mois
Technicien ONF	ONF – convention de partenariat annuelle	Présent ¾ temps plein	Présent ¾ temps plein	Présent ¾ temps plein	Présent ¾ temps plein
Techniciens fédérations des chasseurs	Fédération des Chasseurs de l'Ariège - convention de partenariat annuelle	Présent 1 temps plein	Présent 1 temps plein	Présent 1 temps plein	Présent 1 temps plein
	Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne - convention de partenariat annuelle	Présent ½ temps	Présent ¾ temps plein	Présent ¾ temps plein	Présent ¾ temps plein
	Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées - convention de partenariat annuelle	Présent ½ temps	Présent 1/10 temps	-	-
	Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques - convention de partenariat annuelle	-	Présent ½ temps	Présent ½ temps	Présent ½ temps
<b>Pôle pastoral</b>					
Techniciens pastoraux itinérants	ONCFS – CDD	2 sur 6 mois 3 sur 5 mois	2 sur 6 mois 5 sur 5 mois	4 sur 6 mois 3 sur 5 mois	4 sur 6 mois 3 sur 5 mois
	DDAF 64 - CCD			2 sur 5 mois	2 sur 5 mois
<b>TOTAL ETP</b>		<b>10,7 ETP</b>	<b>13,8 ETP</b>	<b>15,7 ETP</b>	<b>15,7 ETP</b>

Poste	Contrat	2005 (employeur)	2006 (employeur)	2007 (employeur)	Prévisions 2008 (employeur)
Techniciens constats de dommages d'ours	CDD	2 sur 3 mois (ETO)	1 sur 6,5 mois 2 sur 3 mois 1 sur 5 mois (ETO)	4 sur 4 mois (DR ONCFS)	4 sur 4 mois (DR ONCFS)